

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet	Françoise SOULIMAN
M. le Secrétaire général	François ROSA
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

29 juin 2018

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Arrêté ARS n° 2018-2100 du 18/06/2018 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne4

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST

Arrêté n° 2018/31 du 29/06/2018 portant subdélégation de signature en faveur des Responsables des Unités Départementales de la Direccte Grand Est (compétences générales)7

Arrêté n° 2018/32 du 29/06/2018 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur des Responsables des Unités Départementales de la Direccte Grand Est

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité17

Arrêté n° 1688 du 25/06/2018 portant composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne

Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des Élections20

Arrêté n° 1618 du 18/06/2018 déclarant que des immeubles de la commune de Serqueux n'ont pas de maître en application du 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Arrêté n° 1684 du 25/06/2018 déclarant que des immeubles de la commune de Langres n'ont pas de maître en application du 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques25

Arrêté n° 1535 du 08/06/2018 portant cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation d'un lagunage, sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Coordination administrative27

Arrêté n° 1665 du 21/06/2018 portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale

Arrêté n° 1666 du 21/06/2018 portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État

Arrêté n° 1733 du 28/06/2018 portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est

SOUS-PREFECTURE DE LANGRES

Pôle Développement Territorial et Collectivités Locales40

Arrêté n° 2018/141 du 20/06/2018 portant modification des statuts de l'association foncière de remembrement de AFAFAF CHALINDREY

Arrêté n° 2018/142 du 22/06/2018 portant renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement de LANNES

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DIZIER

Pôle des Collectivités Locales et du Développement Territorial93

Arrêté n° 71 du 22/06/2018 portant consolidation des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Dommartin – Ville en Blaisois (SIGRS)

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS (DDCSPP)**

Arrêté n° 81 du 19/06/2018 portant nomination du délégué départemental à la vie associative97

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Bureau des structures99

Arrêté modificatif n° 1606 du 18/06/2018 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture en tant que commission pivot

Bureau sécurité et transports101

Arrêté n° 1634 du 19/06/2018 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A31 du PR 115+660 au PR 114+000 dans le sens Nancy-Beaune

Arrêté n° 1726 du 28/06/2018 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A5 du PR 191 au PR 227 dans le sens Troyes-Langres

ARRETE ARS n° 2018-2100 du 18 Juin 2018

**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier de la Haute-Marne
(département de la Haute-Marne)**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

Vu l'arrêté de l'ARS n° 2018-1252 du 6 avril 2018 portant délégation de signatures ;

Vu l'arrêté ARS n° 2017-0944 du 23 mars 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne ;

Vu la désignation de Madame Sandrine RENAUT, en qualité de représentante du personnel désignée par l'organisation syndicale (FO) au sein du conseil de surveillance de l'établissement et ce, en remplacement de Madame Brigitte BALLAY à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 1^{er} septembre 2018, Madame Sandrine RENAUT est nommée, avec voix délibérative, en qualité de représentante du personnel désignée par les organisations syndicales.

Article 2 :

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute-Marne est donc dorénavant définie ainsi:

I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Madame Elisabeth DE CHANLAIRE, Représentant le Maire de la commune de Saint-Dizier ;
- Madame Nicole AUBRY et Madame Fatma BETTING, Représentantes de la Communauté

d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ;

- Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Représentante du Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;
- Madame Rachel BLANC, Représentante du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

2° Au titre des représentants du personnel

- Madame Marie-Andrée BARBE, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Madame le Docteur Alina BADR et Monsieur le Docteur Djamel BENHAMLA, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Sandrine RENAUT et Monsieur Joël BRANDOLI, Représentants les organisations syndicales ;

3° Au titre des personnalités qualifiées

- Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS Grand Est
 - o Monsieur YVES RUMMLER, Président départemental de l'APAJH Haute-Marne ;
 - o Monsieur le Docteur Pierre GODINOT, Médecin libéral ;
- Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne
 - o Monsieur Jean VAUTROT, Ligue contre le Cancer ;
 - o Madame Josette POCHON, Ligue contre le Cancer ;
- Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de la Haute-Marne
 - o En attente de désignation ;

II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement, vice-président du Directoire du Centre Hospitalier de la Haute Marne : Monsieur le Docteur Abderrahmane SAÏDI ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute Marne ;
- Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Maria WEBER.

ARTICLE 3:

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance nouvellement désigné est de cinq ans. Cependant le mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels l'intéressé a été désigné.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

La durée du mandat des autres membres du conseil de surveillance demeure inchangée.

ARTICLE 4 :

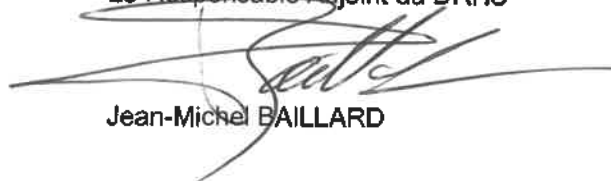
Les dispositions du présent arrêté pourront faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs devant le Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 5 :

La Directrice de la Stratégie de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du département de la Haute Marne.

Fait à Nancy, le 18 juin 2018

Pour le Directeur Général de l'ARS Grand Est,
Et par délégation,
La Directrice de la Stratégie,
Docteur Carole CRETIN,
Et par délégation,
Le Responsable Adjoint du DRHS



Jean-Michel BAILLARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/31 portant subdélégation de signature
en faveur des Responsables des Unités Départementales
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;

VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;

VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;

VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;

VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, Préfet des Vosges ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du Préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, Préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/366 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0012 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2017-020 du 26 juin 2017 du Préfet de la Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 725 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.BCI.96 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2019 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-161 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 31/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel en date du 12 mai 2014 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 07 novembre 2016 portant nomination de Mme Anne GRAILLOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2016 portant nomination de M. Laurent LEVENT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 février 2017 (prolongation de mandat jusqu'au 31 décembre 2019) portant nomination de Mme Bernadette VIENNOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 septembre 2015 portant nomination de M. Philippe DIDELOT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 04 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Louis LECERF sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;

VU l'arrêté interministériel en date du 16 août 2016 (prolongation de mandat jusqu'au 31 août 2019) portant nomination de M. Marc NICAISE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 25 août 2017 portant nomination de Mme Marie-France RENZI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la

consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2017 portant nomination de M. Thomas KAPP sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel en date du 09 décembre 2014 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Directe) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés à :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.

Article 2 :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/592 du 10 juillet 2017 (article 1) du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, subdélégation est donnée aux responsables des unités départementales susvisés, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans les domaines suivants :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale ;
- gestion courante des personnels de l'unité départementale ;
- décisions d'attribution des éléments de rémunération accessoires des agents de catégories B et C.

Article 3 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Armelle LEON, Directrice Adjointe ;
 - Mme Sandrine MANSART, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Agnès LEROY, Directrice Adjointe ;
 - M. Olivier PATERNOSTER, Attaché Principal d'Administration de l'Etat ;
 - M. Vincent LATOUR, Attaché d'Administration de l'Etat ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Stéphane LARBRE, Directeur Adjoint ;
 - Mme Noëlle ROGER, Directrice Adjointe ;
 - Mme Isabelle WOIRET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Mathilde MUSSET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du travail ;
 - Mme Salia RABHI, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Philippe SOLD, Directeur Régional Adjoint ;
 - Mme Marieke FIDRY, Directrice Adjointe ;
 - M. Patrick OSTER, Directeur Adjoint ;
 - M. Jean-Pierre DELACOUR, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Martine DESBARATS, Directrice Adjointe ;
 - Mme Virginie MARTINEZ, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Claude ROQUE, Directeur Délégué ;
 - M. Fabrice MICLO, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Anne MATTHEY, Directrice Adjointe ;
 - Mme Aline SCHNEIDER, Directrice du travail ;
 - M. Jérôme SAMOK, Inspecteur du travail (pour les décisions MOE) ;
 - Mme Dominique WAGNER, Inspectrice du travail (pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive) ;

- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Caroline RIEHL, Directrice Adjointe ;
 - Mme Céline SIMON, Directrice Adjointe ;

- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Mickaël MAROT, Directeur Adjoint ;
 - Mme Angélique FRANCOIS, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat

Article 5 : L'arrêté n° 2018/27 du 29 mai 2018 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 29 juin 2018


Danièle GIUGANTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2018/32 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur des Responsables des Unités Départementales
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du Préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, Préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU les arrêtés n° 2017/593 du 10 juillet 2017 et n° 2018/77 du 14 février 2018 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/367 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0013 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-052 du 20 janvier 2016 du Préfet de la Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 726 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.OSD.25 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2020 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-162 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel en date du 12 mai 2014 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 07 novembre 2016 portant nomination de Mme Anne GRAILLOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;

VU l'arrêté interministériel en date 15 juin 2016 portant nomination de M. Laurent LEVENT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 février 2017 (prolongation de mandat jusqu'au 31 décembre 2019) portant nomination de Mme Bernadette VIENNOT sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 septembre 2015 portant nomination de M. Philippe DIDELOT sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 04 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Louis LECERF sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Meuse ;

VU l'arrêté interministériel en date du 16 août 2016 (prolongation de mandat jusqu'au 31 août 2019) portant nomination de M. Marc NICAISE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;

VU l'arrêté interministériel en date du 25 août 2017 portant nomination de Mme Marie-France RENZI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2017 portant nomination de M. Thomas KAPP sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel en date du 09 décembre 2014 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges.

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est.

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} des arrêtés préfectoraux susvisés en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111 à :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes ;
- Mme Anne GRAILLOT, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne ;
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle ;
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges

Article 2 : Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Armelle LEON, Directrice Adjointe ;
 - Mme Sandrine MANSART, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Anne GRAILLOT Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Agnès LEROY, Directrice Adjointe ;
 - M. Olivier PATERNOSTER, Attaché Principal d'Administration de l'Etat ;
 - M. Vincent LATOUR, Attaché d'Administration de l'Etat ;
- M. Laurent LEVENT, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Stéphane LARBRE, Directeur Adjoint ;
 - Mme Noëlle ROGER, Directrice Adjointe ;
 - Mme Mathilde MUSSET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Isabelle WOIRET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
- Mme Bernadette VIENNOT, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Alexandra DUSSAUCY, Inspectrice du travail ;
 - Mme Adeline PLANTEGENET, Attachée d'Administration de l'Etat ;
 - Mme Salia RABHI, Attachée d'Administration de l'Etat.
- M. Philippe DIDELOT, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Philippe SOLD, Directeur Régional Adjoint ;
 - Mme Marieke FIDRY, Directrice Adjointe ;
 - M. Patrick OSTER, Directeur Adjoint ;
 - M. Jean-Pierre DELACOUR, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;

- M. Jean-Louis LECERF, Responsable de l'Unité Départementale de Meuse, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Martine DESBARATS, Directrice Adjointe ;
 - Mme Virginie MARTINEZ, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat ;
- M. Marc NICAISE, Responsable de l'Unité Départementale de Moselle, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Claude ROQUE, Directeur Délégué ;
 - M. Fabrice MICLO, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat ;
 - M. Pascal LEYBROS, Inspecteur du travail
- Mme Marie-France RENZI, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Aline SCHNEIDER, Directrice du travail ;
 - Mme Anne MATTHEY, Directrice Adjointe ;
- M. Thomas KAPP, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - Mme Caroline RIEHL, Directrice Adjointe ;
 - Mme Céline SIMON, Directrice Adjointe ;
- M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :
 - M. Mickaël MAROT, Directeur Adjoint ;
 - Mme Angélique FRANCOIS, Attachée Principale de l'Administration de l'Etat








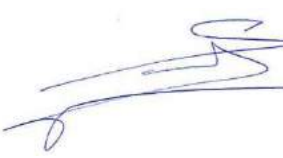
Article 4 : L'arrêté n° 2018/28 du 29 mai 2018 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 29 juin 2018


 Danièle GIUGANTI

Echantillons de signature :

 Zdenka AVRIL	 Armelle LEON	 Sandrine MANSART	 Anne GRAILLOT
 Agnès LEROY	 Olivier PATERNOSTER	 Vincent LATOUR	 Laurent LEVENT

 Stéphane LARBRE	 Isabelle WOIRET	 Mathilde MUSSET	 Noëlle ROGER
 Bernadette VIENNOT	 Alexandra DUSSAUCY	 Adeline PLANTEGENET	 Salia RABHI
 Philippe DIDELOT	 Marieke FIDRY	 Patrick OSTER	 Jean-Pierre DELACOUR
 Philippe SOLD	 Jean-Louis LECERF	 Martine DESBARATS	 Virginie MARTINEZ
 Marc NICAISE	 Claude ROQUE	 Fabrice MICLO	 Pascal LEYBROS
 Marie-France RENZI	 Aline SCHNEIDER	 Anne MATTHEY	 Thomas KAPP
 Céline SIMON	 Caroline RIEHL	 François MERLE	 Mickaël MAROT
 Angélique FRANCOIS			



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité

ARRETE n° 1688 du 25 JUIN 2018

Portant composition de la
Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45, L.3121-23 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1517 du 5 juin 2014 portant répartition des sièges par collège de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Haute-Marne et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne dans sa formation restreinte;

VU l'arrêté préfectoral n°1067 du 24 mars 2015 portant composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°1746 du 22 mai 2015 portant modification de la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°812 du 10 mars 2016 portant composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2693 du 7 décembre 2017 portant composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT qu'un siège est vacant au sein du collège des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes ; qu'il convient de l'attribuer, pour la durée du mandat restant au premier candidat élu figurant sur la même liste conformément aux dispositions de l'article R5211-27 du CGCT ;

ARRÊTE :

Article 1 : La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne, placée sous la présidence du Préfet de la Haute-Marne ou de son représentant, est composée des membres titulaires ci-après :

I - Collège des communes dont la population est inférieure à 433 habitants:

- M. Guy CADET, commune de Dommartin-le-Franc ;
- M. Gilles DESNOUVEAUX, commune de Reynel ;
- M. Laurent GOUVERNEUR, commune de Montreuil-sur-Blaise;
- M. Damien THIERIOT, commune de Lezéville;
- M. Jean-Marie WATREMETZ, commune de Juzennecourt;
- M. Marc PESCE, commune de Villars-Santenoge;

II – Collège des 5 communes les plus peuplées du département :

- M. Philippe BOSSOIS, commune de Saint-Dizier;
- M. François CORNUT-GENTILLE, commune de Saint-Dizier ;
- Mme Sophie DELONG, commune de Langres;
- M. Bertrand OLLIVIER, commune de Joinville ;
- Mme Anne-Marie NEDELEC, commune de Nogent;

III – Collège des communes dont la population est égale ou supérieure à 433 habitants :

- M. Jean BOZEK, commune de Eurville-Bienville;
- M. Jean-Pierre GARNIER, commune de Chalindrey;
- M. Eric KREZEL, commune de Ceffonds;
- M. Jonathan HASSELVANDER, commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon;
- Mme Bernadette RETOURNARD, commune de Chamarandes-Choignes.

IV – Collège des communautés de communes :

- M. Dominique COMBRAY, Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles ;
- M. Jean-Marie THIEBAUT, Communauté de Communes des Savoir-Faire ;
- M. Bernard GUY, Communauté de Communes Meuse Rognon;
- M. Eric DARBOT, Communauté de Communes des Savoir-Faire ;
- Mme Yvette ROSSIGNEUX, Communauté de Communes des Trois Forêts;
- M. Jacky BOICHOT, Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles ;
- M. Didier LANDRY, Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise;
- M. François GIROD, Communauté de Communes des Savoir-Faire ;
- Mme Marie José RUEL, Communauté de Communes du Grand Langres;
- M. Alain DERVOGNE, Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise ;
- M. Jean-Marc FEVRE, Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne ;
- M. Charles GUENE, Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais;
- M. Michel GARET, Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise;
- M. Romary DIDIER, Communauté de Communes du Grand Langres;
- M. Denis MAILLOT, Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles ;
- M. Michel ANDRE, Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles .

V – Collège des représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes:

- M. Jacky MILLOT, Syndicat Intercommunal à vocation multiple de Chamouilley-Roches-sur-Marne;
- M. Dominique THIEBAUD, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres.

VI – Collège des représentants du Conseil Départemental:

- M. Nicolas LACROIX;
- M. Bruno SIDO ;
- M. Jean-Michel RABIET;
- M. Stéphane MARTINELLI .

VII – Collège des représentants du Conseil Régional :

- Mme Christine GUILLEMY ;
- M. Jean-Jacques BAYER.

Article 2 : Le Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la CDCI et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Article 3: Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne est de deux mois à compter de la date publication du présent arrêté.

Fait à Chaumont, le 25 JUIN 2018

Françoise SOULIMAN





PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Bureau de la réglementation
générale, des associations et des
élections

ARRÊTÉ N° 1618 DU 18 JUIN 2018

déclarant que des immeubles de la commune de Serqueux
n'ont pas de maître en application du 3° de l'article L1123-1
du code général de la propriété des personnes publiques

LE PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code général des impôts ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1123-1
et L1123-4 ;

VU le code forestier, et notamment son article L211-1 ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la
forêt ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à
l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les listes transmises par la directrice départementale des finances publiques de Haute-
Marne sur lesquelles figurent les immeubles satisfaisant aux conditions posées par le 3° de l'article L1123-1
précité ;

VU l'arrêté préfectoral n°803 en date du 9 mars 2016 établissant la liste des immeubles
satisfaisant aux conditions fixées au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes
publiques sis sur le territoire de la commune de Serqueux ;

VU la publication de l'arrêté n°803 précité au recueil des actes administratifs de la préfecture
du 15 mars 2016 ;

VU le courrier de notification à Monsieur le maire de Serqueux en date du 21 mars 2016 ;

VU le certificat d'affichage de Monsieur le maire de Serqueux en date du 12 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté préfectoral fixant la liste des immeubles satisfaisant aux
conditions posées au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques sur le
territoire de la commune de Serqueux a fait l'objet des formalités de publicité prescrites par l'article L1123-
4 du code général de la propriété des personnes publiques ; que cet arrêté a été affiché pendant une durée
ininterrompue de six mois à la mairie de Serqueux, du 12 mars au 15 septembre 2016 ; qu'aucun
propriétaire, habitant, exploitant ou tiers n'a pu être identifié pour l'accomplissement des formalités de
notification ;

CONSIDÉRANT qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans les six mois qui suivent l'accomplissement de la dernière des formalités de publicité prescrites ;

CONSIDÉRANT en conséquence que les immeubles concernés sont présumés sans maître ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne ;

A R R Ê T E

Article 1

Les immeubles sis sur le territoire de la commune de Serqueux dont les références cadastrales suivent sont présumés ne pas avoir de maître en application du 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques :

Préfixe de la section cadastrale	Section cadastrale	N° de plan
	C	854
	C	863
	C	892

Article 2

Dans un délai de six mois à compter du présent arrêté, le conseil municipal de Serqueux peut décider de l'incorporation du bien dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par un arrêté du maire.

À défaut de délibération dans le délai prescrit, la propriété des immeubles visés à l'article 1^{er} est attribuée à l'État.

Article 3

La délibération et l'arrêté visés à l'article 2 seront transmis sans délai à la préfecture.

Article 4

Le transfert de propriété sera enregistré au service de la publicité foncière de la direction départementale des finances publiques par les soins du maire.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'introduction d'un recours administratif pendant cette même période proroge le délai de recours contentieux.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Langres, le maire de Serqueux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture



François ROSA



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de
la légalité

Bureau de la réglementation
générale, des associations et des
élections

ARRÊTÉ N° 1684 DU 25 JUIN 2018

déclarant que des immeubles de la commune de Langres
n'ont pas de maître en application du 3° de l'article L1123-1
du code général de la propriété des personnes publiques

LE PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

VU le code général des impôts ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1123-1 et L1123-4 ;

VU le code forestier, et notamment son article L211-1 ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les listes transmises par la directrice départementale des finances publiques de Haute-Marne sur lesquelles figurent les immeubles satisfaisant aux conditions posées par le 3° de l'article L1123-1 précité ;

VU l'arrêté préfectoral n°789 en date du 9 mars 2016 établissant la liste des immeubles satisfaisant aux conditions fixées au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques sis sur le territoire de la commune de Langres ;

VU la publication de l'arrêté n°789 précité au recueil des actes administratifs de la préfecture du 15 mars 2016 ;

VU le courrier de notification à Madame le maire de Langres en date du 21 mars 2016 ;

VU la notification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2016 aux responsables du GAEC du Moulinot de Champigny les Langres, exploitant la parcelle AB 73, par les soins de Madame le maire de Langres en date du 27 février 2017 ;

VU la notification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2016 à M. Norbert PARISEL de Chaudenay, exploitant des parcelles AX1, F216, F217, F284, par les soins de Madame le maire de Langres en date du 27 février 2017 ;

VU la notification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2016 aux responsables du GAEC de Melville de Hûmes-Jorquenay, exploitant la parcelle F222, par les soins de Madame le maire de Langres en date du 27 février 2017 ;

VU le certificat d'affichage de Madame le maire de Langres en date du 05 juin 2018 ;

VU le courrier de Madame le maire de Langres en date du 8 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté préfectoral fixant la liste des immeubles satisfaisant aux conditions posées au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques sur le territoire de la commune de Langres a fait l'objet des formalités de publicité prescrites par l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques ; que cet arrêté a été affiché pendant une durée ininterrompue de six mois à la mairie de Langres, du 02 juin 2016 au 02 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté préfectoral du 9 mars 2016 a été notifié aux exploitants de certaines des parcelles concernées : qu'aucun autre propriétaire, habitant, exploitant ou tiers n'a pu être identifié pour l'accomplissement des formalités de notification ;

CONSIDÉRANT qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans les six mois qui suivent l'accomplissement de la dernière des formalités de publicité prescrites ;

CONSIDÉRANT en conséquence que les immeubles concernés sont présumés sans maître ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne ;

A R R Ê T E

Article 1

Les immeubles sis sur le territoire de la commune de Langres dont les références cadastrales suivent sont présumés ne pas avoir de maître en application du 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques :

Préfixe de la section cadastrale	Section cadastrale	N° de plan
	AB	73
	AX	1
	F	216
	F	217
	F	222
	F	284

Article 2

Dans un délai de six mois à compter du présent arrêté, le conseil municipal de Langres peut décider de l'incorporation du bien dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par un arrêté du maire. À défaut de délibération dans le délai prescrit, la propriété des immeubles visés à l'article 1^{er} est attribuée à l'État.

Article 3

La délibération et l'arrêté visés à l'article 2 seront transmis sans délai à la préfecture.

Article 4

Le transfert de propriété sera enregistré au service de la publicité foncière de la direction départementale des finances publiques par les soins du maire.

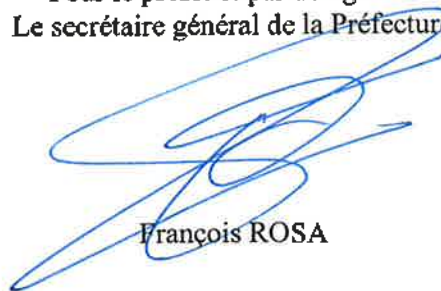
Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'introduction d'un recours administratif pendant cette même période proroge le délai de recours contentieux.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Langres, le maire de Langres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la Préfecture

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

François ROSA

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service
de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau
de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

ARRÊTÉ N° 1 5 3 5 DU - 8 JUIN 2018

portant cessibilité de la parcelle nécessaire à la réalisation d'un lagunage,
sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon

Le préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L132-1 à L132-4 et L311-1 à L311-5, ainsi que R131-1 à R131-14 et R132-1 à R132-4 ;

Vu le dossier constitué conformément aux articles R112-5 et R131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les registres y afférent ;

Vu les pièces constatant :

- que l'avis d'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire a été publié et affiché sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon, ainsi qu'inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,
- que le dossier d'enquêtes est resté déposé pendant 17 jours consécutifs, du 20 février 2017 au 9 mars 2017 inclus, dans la mairie concernée ;

Vu la notification parvenue aux propriétaires avant le début de l'enquête parcellaire conformément à l'article R131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

- Vu les conclusions motivées et avis favorables du commissaire enquêteur, le 28 mars 2017, sur :
- la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de l'immeuble concerné,
 - l'emprise correspondante ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1623 du 11 juillet 2017 déclarant d'utilité publique, au profit de la commune de Semoutiers-Montsaon, de l'acquisition d'un fossé nécessaire à la construction d'un lagunage ;

Vu l'extrait cadastral ;

Vu l'extrait du plan cadastral informatisé ;

Considérant que l'opération présente un caractère d'utilité publique supérieur aux inconvénients qu'elle est susceptible de générer ;

Considérant qu'à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, il convient de poursuivre la procédure d'expropriation ;

Considérant que les préjudices qui seront causés à la suite de l'expropriation du bien concerné donneront lieu au versement d'indemnités fixées dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : Est déclarée cessible, au profit de la commune de Semoutiers-Montsaon, la parcelle désignée sur l'état parcellaire simplifié ci-joint qui restera annexé au présent arrêté et nécessaire à la réalisation d'un lagunage, sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon.

Article 2 : Le présent arrêté sera, avec son état parcellaire simplifié annexé, affiché à la porte de la mairie de Semoutiers-Montsaon.

Il sera, en outre, notifié par lettre recommandée avec avis de réception, par les soins de l'expropriant, aux propriétaires intéressés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne – 25, rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

L'introduction d'un recours administratif pendant cette période proroge le délai de recours contentieux.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne et le maire de la commune de Semoutiers-Montsaon – l'expropriant – sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée, pour information, au Directeur Départemental des Territoires (DDT) et au Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges (DDFiP 88).

Fait à Chaumont, le - 8 JUIN 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



François ROSA



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la Coordination des
Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Coordination Administrative

Arrêté n° 1665 du 21 JUIN 2018

Portant délégation de signature à

Monsieur Christophe ADAMUS,
Directeur départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations de la Haute-Marne

En matière d'administration générale

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code rural ;

Vu le code du sport ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2403 du 21 octobre 2016 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de M. Christophe ADAMUS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1

Délégation est donnée à compter du 1^{er} juillet 2018 à M. Christophe ADAMUS, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et compétences de la direction, mentionnées aux articles 4 et 5 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2

Délégation est également donnée à Monsieur Christophe ADAMUS à l'effet de signer :

- les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, aux mesures d'adoption et à la gestion des deniers pupillaires,
- les actes concernant la gestion de la commission de réforme et du comité médical.

.. /

Article 3

Sont exclus de la présente délégation les actes suivants :

> Dans les domaines de portée générale:

- Conventions passées au nom de l'État avec la région, le département, les communes et leurs établissements publics (article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié),
- Circulaires aux maires,
- Correspondances adressées aux ministres, aux parlementaires et conseillers généraux, au président du conseil général, au président du conseil régional, ainsi que celles adressées aux maires et présidents de groupements de communes valant décision,

> Dans les domaines relevant du pôle jeunesse, sports et cohésion sociale :

- Arrêtés d'autorisation de création, transformation ou extension des établissements et services sociaux (CHRS, service de protection des majeurs et d'aide à la gestion du budget familial et CADA),
- Arrêtés d'autorisation de création, transformation ou extension de résidence sociale, pension de famille ou résidence accueil,
- Arrêtés de fermeture des établissements et services sociaux ainsi que les accueils collectifs de mineurs,
- Arrêtés de fermeture temporaire ou définitive d'établissements d'activités physiques ou sportives,
- Décisions de retrait d'agrément pour les associations sportives,
- Arrêtés d'interdiction d'exercer, à titre temporaire ou définitif, tout ou partie des fonctions d'éducateur sportif,
- Arrêtés portant agrément des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées en application de l'article L365-1 et suivants et R365-2 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
- Mémoires en défense devant les juridictions administratives ou judiciaires,
- Courriers de mises en demeure,
- Arrêtés désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat,
- Arrêtés portant composition de la commission départementale d'aide sociale,
- Arrêtés portant composition de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

> Dans les domaines relevant du pôle protection des populations :

- Arrêtés de fermeture, de suspension administrative de tout ou partie d'un établissement ou d'une ou plusieurs activités,
- Notifications de mémoire en défense.

Article 4

En application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, précité, M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne peut, par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

.. /

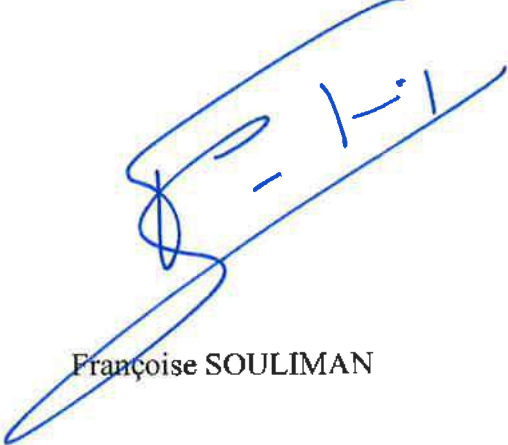
Article 5

L'arrêté préfectoral n° 631 du 12 février 2018 chargeant M. Jean-Michel POIRSON, directeur départemental adjoint, de l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne et lui donnant délégation de signature en matière d'administration générale, est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 6

Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le **21 JUIN 2018**



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la Coordination des
Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Coordination Administrative

Arrêté n° 1666 du 21 JUIN 2019

Portant délégation de signature à

Monsieur Christophe ADAMUS,
Directeur départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations de la Haute-Marne

Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n° 98-81 du 11 février 1998 et par la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

.. /

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 septembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2403 du 21 octobre 2016 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de M. Christophe ADAMUS, en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} juillet 2018 à M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les programmes suivants :

Mission « les moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

Programme 333 – Action 1 : le fonctionnement des directions départementales interministérielles

Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »

Programme 206 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,

Programme 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Mission « Immigration, asile et intégration »

Programme 303 : Immigration et asile

Programme 104 : Intégration et accès à la nationalité française

..

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Programme 157 : Handicap et dépendance

Programme 304 : Lutte contre la pauvreté – Revenu de Solidarité Active et Expérimentations
Sociales

Mission « Ville et logement »

Programme 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Programme 183 : Protection maladie

Mission « Politique de la Ville » :

Programme 147 : Politique de la ville

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2

Sont exclus de la délégation :

- toutes dépenses (conventions, contrats, arrêtés) dont le montant unitaire est supérieur à 100 000 €,
- les ordres de réquisition du comptable public, prévues à l'article 38 du décret du 7 novembre 2012 susvisé,
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé.

Article 3

Conformément à l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, précité, M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne peut, par arrêté, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

M. Christophe ADAMUS, ainsi que les agents auxquels il aura subdélégué sa signature, devront être accrédités auprès du comptable payeur.

Article 4

En tant que responsable d'unité opérationnelle, M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne veillera à adresser sous mon couvert le compte rendu quadrimestriel d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire destiné aux différents responsables de budget opérationnel de programme dont sa direction est unité opérationnelle.

.. /

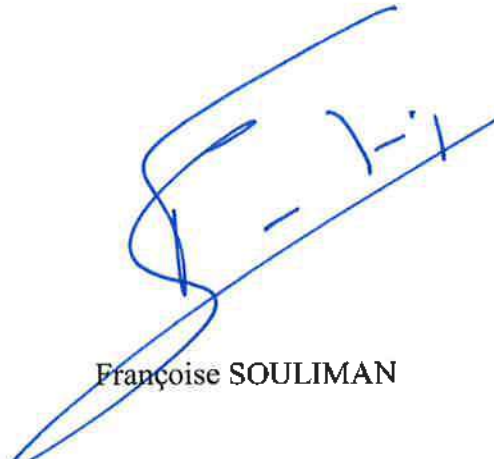
Article 5

L'arrêté préfectoral n° 632 du 12 février 2018 chargeant M. Jean-Michel POIRSON, directeur départemental adjoint, de l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne et lui donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat, est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 6

Le Secrétaire Général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme la Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Marne et publié au recueil des actes administratifs.

Chaumont, le 21 JUIN 2018



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Coordination administrative

ARRETE N° 1733

portant délégation de signature à

Monsieur Hervé VANLAER
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code minier ;

VU le code de la route ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités exercées par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ensemble leurs textes d'application;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 10 février 2016 nommant Madame Françoise SOULIMAN Préfet du département de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté ministériel 3 mai 2018 nommant M. Hervé VANLAER directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est à compter du 18 juin 2018 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1er : A compter de ce jour, délégation est donnée à Monsieur Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les actes et décisions relatifs aux domaines ci-après désignés, dans le département de la Haute-Marne :

Eau, biodiversité, paysages	
EBP 1	Accusés de réception, récépissé de demande, de contestation de déclaration ou de dépôt de dossier, adressé à son service, dans les matières relevant de la compétence du service
<i>Protection des espèces</i>	
EBP 2	Décisions relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement CE n° 338/97 : a) décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces <i>Eretmochelys imbricata</i> et <i>Chelonia mydas</i> par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés, b) décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés, c) décisions relatives au transport des spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n° 338/97 susvisé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L 411-1 et L 411-2 du code de l'environnement
EBP 3	Décisions relatives aux autorisations de pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel devant être menés dans le cadre de l'article L.411-1 A du code de l'environnement
EBP 4	Dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° des articles L. 411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, relatives aux espèces de faune et de flore sauvages protégées : a) décisions relatives à la capture, la destruction, l'enlèvement, la mutilation, la perturbation intentionnelle, la détention de spécimens d'oiseaux, de mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés ; b) décisions relatives à la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants ; c) décisions relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de tout ou partie des spécimens sauvages de végétaux d'espèces protégées

EBP 5	Autorisations de destruction des animaux appartenant aux espèces protégées et pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée, conformément à l'article R. 427-5 du code de l'environnement
<i>Protection des monuments naturels et des sites</i>	
EBP 6	Communications pour avis aux conseils municipaux des projets d'inscription à l'inventaire départemental des monuments naturels et des sites
EBP 7	Notifications d'arrêté ministériel d'inscription à chacun des propriétaires concernés et aux services déconcentrés de l'État dans le département, ainsi qu'au conservateur des hypothèques
EBP 8	Notifications des arrêtés ministériels de classement ou les décrets en Conseil d'État de classement aux services déconcentrés de l'État dans le département, au conservateur des hypothèques et aux propriétaires concernés
EBP 9	Mises en demeure d'avoir à mettre les lieux en conformité avec les prescriptions qui accompagnent les décisions de classement
EBP 10	Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France des déclarations préalables de travaux dans les sites inscrits à l'inventaire départemental
EBP 11	Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France sur les demandes d'autorisations spéciales de travaux en site classé
Prévention des risques anthropiques	
<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>	
PRA 1	Décisions relatives à la recherche et à l'exploitation des mines et stockages souterrains
PRA 2	Décisions relatives à l'hygiène et la sécurité dans les mines et carrières
PRA 3	Décisions relatives à la gestion technique de l'après mines, y compris les conventions avec des tiers et/ou les collectivités locales
PRA 4	Décisions relatives à l'indemnisation des victimes de dégâts miniers à l'exception des collectivités locales
<i>Environnement industriel et déchets</i>	
PRA 5	dépôts permanents d'explosifs et utilisation dès réception
PRA 6	vérification et validation des émissions annuelles de CO2 déclarées dans le cadre du système de quotas d'émission de gaz à effet de serre
<i>Equipements sous pression</i>	
PRA 7	Reconnaissance des services d'inspection
PRA 8	Transmission des rapport d'enquête sur accident
PRA 9	Décision d'aménagement aux opérations de contrôle en service
Transports	
<i>Contrôle des véhicules</i>	
TRA 1	Réceptions des véhicules et des citernes, identifications des véhicules : 1) identifications, réceptions individuelles et à titre isolé (sauf cas indiqués à la rubrique 2) ; 2) réceptions de type et agréments de prototype, constatations pour les véhicules incomplets complexes, reconnaissances des réceptions individuelles étrangères, réceptions individuelles harmonisées, dérogations
TRA 2	Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, de dépannage, de transports de marchandises dangereuses, visites initiales des transports de marchandises dangereuses et des petits trains routiers touristiques

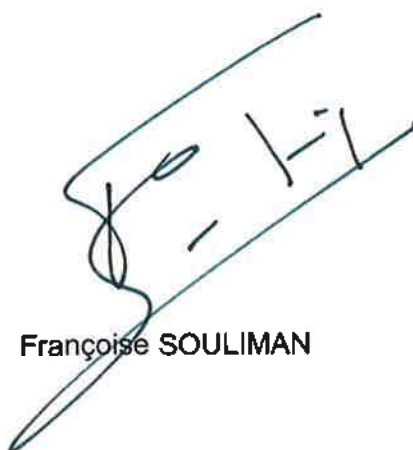
TRA 3	Surveillance des centres de contrôles technique de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant
TRA 4	Surveillance des organismes dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
TRA 5	Surveillance des constructeurs ayant obtenu des réceptions nationales de type de petites séries (NKS)
TRA 6	Délivrance des autorisations relatives aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention
TRA 7	Agrément et sanctions administratives des contrôleurs et des installations de contrôle pour les véhicules lourds et légers
Infrastructures	
TRA 8	Opérations domaniales à réaliser lors des opérations d'investissement routier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Grand Est : a) Préparation et validation des documents soumis à enquête parcellaire en application du code de l'expropriation. b) Notifications aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques et tous travaux d'investigation sur le terrain. c) Notification aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution de tous travaux de voirie ou de construction de ponts d) Signature des actes d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des opérations routières, et tous les documents y afférant. e) Approbations d'opérations domaniales f) Remise à France Domaine des terrains devenus inutiles au service en vu de leur aliénation. g) Reconnaissance des limites des routes nationales h) Toutes opérations préalables à un acte de transfert de gestion ou à une cession de domaine public à titre gratuit au bénéfice d'une collectivité locale
Aménagement, énergies renouvelables	
AER 1	Actes relatifs à la production (hors nucléaire), au transport, à la distribution, à la fourniture et au contrôle de la production de l'électricité,
AER 2	Actes relatifs à l'utilisation et la maîtrise de l'énergie
AER 3	Actes relatifs à la production, l'injection et le contrôle de conformité du bio-gaz
AER 4	Actes relatifs à la fourniture de gaz
AER 5	Actes relatifs à la production et au contrôle des énergies renouvelables autorisées dans le cadre des appels à projets et appels d'offre
Risques naturels et hydrauliques	
RNH 1	contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : tous actes à l'exception des arrêtés relevant du régime de l'autorisation
RNH 2	actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
RNH 3	arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
RNH 4	actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Article 2 : En application du décret n° 2004-374 précité, Monsieur Hervé VANLAER peut sous sa responsabilité subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 1192 du 23 avril 2018 est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et dont une ampliation sera adressée à Mme. la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 28 JUIN 2018



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Sous-Préfecture de Langres
**Pôle développement territorial
et collectivités locales**

PC

**ARRETE N° 2018/141
du 20 juin 2018**

**ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
ET FORESTIER DE CHALINDREY**

**PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE
L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
DE AFAPAF CHALINDREY**

Le PREFET de la HAUTE-MARNE,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;

VU les articles L.123-9, L.133-1 à L.133-7 et R.133-1 à R.133-10 du Code Rural ;

VU la délibération du 30 mai 2018 par laquelle l'assemblée générale de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY a approuvé ses statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011/0690 du 8 juin 2011 portant approbation des statuts de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2750 du 14 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES

8, rue Tassel – BP 219 – 52208 LANGRES Cedex – Tél. 03.25.87.07.57 – Télécopie 03.25.87.93.34

Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h30

ARRETE N° 2018/141 du 20 juin 2018 de l'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CHALINDREY
PORTANT MODIFICATION DES STATUTS

ARRETE :

Article 1er : Les dispositions statutaires applicables à l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY, et approuvées par délibération du 18 mai 2011 de l'Assemblée Générale des Propriétaires, annexées à l'arrête n° 2011/0690 du 8 juin 2011, sont approuvées.

Article 2 : M. le Sous-Préfet de LANGRES, M. le Maire de CHALINDREY, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Président de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté préfectoral sera transmise à chacun des membres du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY, à M. le Maire de CHALINDREY, à M. le Directeur Départemental des Territoires, à M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne et à Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne. Il sera affiché dans chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de CHALINDREY dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de l'arrêté.

Article 4 : Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de la publication du présent arrêté.

à LANGRES, le 20 juin 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
Sous-Préfet de LANGRES

Jean-Marc DUCHÉ



**ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
ET FORESTIER DE CHALINDREY**

STATUT

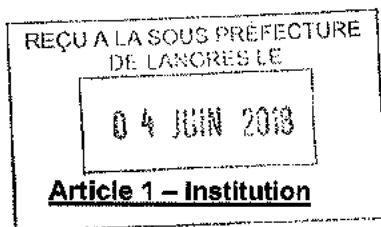
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
N° 2018/141
du 20 juin 2018



Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de LANGRES

Jean-Marc DUCHÉ

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE et FORESTIER De CHALINDREY



Statuts

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) dans la suite du texte a été instituée par un arrêté préfectoral n° 2008/1003 en date du 15 octobre 2008 modifié par le 2011/0083 en date du 2 février 2011

Sont membres de l'association tous les propriétaires concernés par le remembrement ordonné le 12 décembre 2005 et clôturé le 07 avril 2010 sur le territoire de la (des) commune(s) suivante(s) :

- CHALINDREY
- Extension sur la commune de BALESMES-SUR-MARNE
- Extension sur la commune de TORCENAY

La liste des terrains compris dans son périmètre est annexée aux présents statuts.

Elle précise notamment :

- les références cadastrales de chaque parcelle ;
- les surfaces cadastrales et la surface souscrite si celle-ci est différente de la surface cadastrale ;
- les noms du ou des propriétaire(s) de chaque parcelle.

La liste est tenue à jour par le Président. Les modifications apportées à la liste par mise à jour non consécutive d'un changement de périmètre de l'AFAF, ne sont pas considérées comme des modifications statutaires.

Article 2 : textes régissant les AFAF :

L'AFAF est régie par les dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relatif aux associations syndicales de propriétaires et de ses textes d'application, notamment le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, sous réserve des dispositions particulières du code rural antérieures au 1er janvier 2006, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans les présents statuts.

L'AFAF est soumise à la tutelle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Article 3 - Principes fondamentaux concernant le périmètre syndical

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1er juillet 2004, les droits et obligations, qui découlent de la constitution de l'association, sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre et les suivent en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution ou à la réduction du périmètre.

Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- > les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association, des charges et des droits attachés à ces parcelles ;
- > les locataires de l'immeuble, de cette inclusion et des servitudes afférentes.

Toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre doit, également, être notifiée au président de l'association par le notaire qui en fait le constat.

Tout propriétaire ayant omis de déclarer ou faire déclarer dans les formes sus-visées, avant le 1^{er} janvier de l'année en cours, une mutation ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier de l'année en cours, conservera la qualité de membre de l'association pour le paiement de la taxe de la dite année, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 3 mai 2006.

Article 4 - Siège et nom

Elle prend le nom d' « association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Chalindrey »

Le siège de l'AFAF est fixé à La Mairie de CHALINDREY 47 Rue de Langres 52600 CHALINDREY

Article 5 - Objet

En application des dispositions de l'article L 133-1 du code rural en vigueur au 31 décembre 2005, l'AFAF est chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages mentionnés aux articles L 123-8, L 123-23, L 133-3 et L 133-5 dudit code.

A titre ponctuel ou marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

Article 6 - Organes administratifs

L'AFAF a pour organes administratifs :

- l'assemblée des propriétaires ;
- le bureau ;
- le président

Le Président est assisté d'un vice Président et d'un secrétaire.

Article 7 - Modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires réunit les propriétaires remplissant les conditions suivantes :

Tous les propriétaires seront convoqués à l'assemblée des propriétaires.

Tout propriétaire d'une surface inférieure à 1 hectare dispose d'une voix à l'assemblée générale des propriétaires.

Chaque tranche d'un hectare supplémentaire en surface procure une voix supplémentaire à son propriétaire.

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Le pouvoir est valable pour une seule réunion et est toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est de 5.

Un état nominatif des propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires avec indication du nombre de voix dont ils disposent est tenu à jour par le président.

Article 8 - Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations

8.1 – Périodicité

L'assemblée générale des propriétaires se réunit en session ordinaire **tous les 4 ans**.

L'assemblée générale des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du Président dans les cas suivants :

- pour modifier les statuts de l'association dans les cas prévus à l'article 39 de l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 ;
- à la demande du bureau, du Préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences sans attendre la date de la prochaine assemblée ordinaire.

8.2 – Les convocations

Les convocations à l'assemblée sont adressées par le président, à chaque membre de l'association, au moins 15 jours avant la réunion.

Elle indique le jour, l'heure et l'ordre du jour de la séance.

Elle est transmise par simple lettre, par télécopie, par courrier électronique ou remise en main propre.

8.3 - Tenue de la réunion – Quorum

L'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres.

Lorsque cette condition de quorum n'est pas remplie, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour dans des délais désormais fixés par les statuts. L'assemblée délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les statuts peuvent prévoir que la **nouvelle convocation ait lieu le même jour, sur le même ordre du jour ½ heure après la 1^{ère} convocation.**

Pour contrôler si le quorum est atteint, le Président contrôle, au début de la réunion, les membres présents ou représentés, le nombre de mandats éventuel détenus par les membres. Il contrôle également le nombre de voix total présentes ou représentées. Il fait émarger sur une feuille de présence.

Toute délibération est constatée par un procès verbal, signé par le président et indiquant le résultat des votes. Le texte de la délibération soumise au vote y est annexé.

Le procès-verbal indique également la date et le lieu de la réunion. Il lui est annexé la feuille de présence. Ce procès-verbal est conservé dans le registre des délibérations.

8.4 – Scrutin

En dehors des cas spécifiques prévus par l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004, et notamment dans les cas de modification des conditions initiales définis aux articles 37 et 38 de la dite ordonnance, ou en cas de fusion ou d'union d'AFAFAF ou AFR, Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

En cas de partage de voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin secret à la demande d'au moins un tiers de personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative selon l'article 6 des présents statuts.

Article 9 - Consultation écrite de l'assemblée des propriétaires

- sans objet

Article 10 - Attributions de l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires délibère sur :

- L'indemnité des membres du bureau pour leur activité, la délibération en fixe le principe et le montant pour la durée de leur mandat ; (22 et 29 D)
- le rapport annuel d'activité de l'association prévue à l'article 23 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 ;
- le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le bureau ;
- le montant des emprunts quand il est supérieur au montant maximum préalablement voté
- tout montant d'emprunt quand aucun montant maximum n'a été préalablement voté
- les propositions de modification statutaire
- la fusion ou l'union avec d'autres AFAFAF
- la transformation de l'AFAFAF en ASA
- toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement

Article 11 - Le bureau

11.1 – composition du bureau

Le bureau comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative répartis comme suit :

a – membres à voix délibérative :

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, de la commune dans laquelle l'AFAFAF a son siège ;
- 2 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture parmi les membres de l'AFAFAF ;
- 2 propriétaires désignés par délibération du Conseil Municipal parmi les membres de l'AFAFAF

b – membre à voix consultative :

- un délégué du Conseil Général ;
- L'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux, participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Le bureau est nommé pour six ans. Tous les membres du bureau sont rééligibles.

Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibérative.

Tout membre à voix délibérative peut se présenter à la fonction de président, vice-président ou secrétaire.

Les membres à voix consultatives peuvent demander que leurs remarques, recommandations, etc. soient inscrites au registre des délibérations et au compte rendu de réunion.

En cas d'élection municipale, le maire sortant perd son statut de membre du bureau dès l'élection du nouveau maire qui devient membre de droit dès son élection.

Si le maire sortant était Président, Vice-Président ou secrétaire, il est procédé à une nouvelle élection au sein du bureau, dès l'élection du nouveau maire.

Désignations des membres du bureau

A l'expiration de ce mandat, le préfet saisit le président de la Chambre d'agriculture puis le(s) conseil(s) municipal (aux) en vue du renouvellement des membres du bureau.

Après désignations de la Chambre d'Agriculture et de la délibération du Conseil Municipal, le Préfet prend un arrêté fixant la composition du bureau, la liste nominative des propriétaires membres étant jointe à titre indicatif audit arrêté.

11.2 - Démission d'un membre du bureau

Un membre du bureau est considéré démissionnaire dans les conditions suivantes :

- par démission expresse adressée au Président de l'AFAPAF ou au Vice Président s'il s'agit du Président ;
- lorsqu'il cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité ;
- lorsqu'il perd la qualité de propriétaire ;
- lorsqu'il est empêché définitivement d'exercer ses fonctions ;
- sur décision du président, quand le membre du bureau aura manqué 3 réunions consécutives sans motif reconnu légitime ;

Le président, après avoir constaté la démission, saisit le préfet en vue de demander soit à la chambre d'agriculture, soit à la commune concernée qu'elle procède à la désignation d'un membre remplaçant.

Le membre remplaçant est désigné pour la durée du mandat restant.

11.3 - Démission du Président, du Vice Président ou du secrétaire**a) Démission du Président**

Si le Président démissionne uniquement de son poste de Président, le vice président assure l'intérim.

Le vice Président, dès qu'il a connaissance de la démission du Président, convoque le bureau et fait procéder à l'élection d'un nouveau président.

Si le Président est démissionnaire au sens de l'article 11.3 ci-dessus, et quitte le bureau, le vice-président assure l'intérim.

Dès qu'il a connaissance de la démission du président de ses fonctions de président et de membre du bureau, le préfet demande :

- soit à la chambre d'agriculture, soit au maire de la commune de pourvoir au remplacement du membre défaillant,
- au vice-président de réunir le bureau qui procède à l'élection du nouveau président.

La démission du président n'a pas d'effet sur le mandat du vice-président ou du secrétaire.

b) démission du vice-président ou du secrétaire

Il est procédé dans les mêmes conditions que dans le cas de la démission du président.

Dans le cas de la démission uniquement de la fonction, la personne démissionnaire assure la charge jusqu'à son remplacement.

Article 12 : Election du président, du vice-président et du secrétaire

Le bureau, dès son installation, élit en son sein, le président, le vice-président et le secrétaire.

Le bureau nouvellement installé, est présidé par le plus ancien de ses membres jusqu'à l'élection du nouveau président.

Les membres du bureau sont rééligibles et conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Si l'assemblée des propriétaires en a délibéré dans les conditions prévues à L article 10 ci-dessus, le président, le vice-président et le secrétaire peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

Article 13 - Attributions du bureau

Sous réserve des attributions de l'assemblée des propriétaires, le bureau règle, par ses délibérations, les affaires de l'association.

Il est chargé notamment :

- de déterminer et d'approuver les projets de travaux et les plans d'entretien ou d'investissement annuels ou pluriannuels ;
- d'approuver les marchés qui sont de sa compétence et de délibérer sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au président,
- d'arrêter le budget primitif ;
- de voter les comptes administratifs et de gestion ;
- d'arrêter le rôle de recouvrement des taxes (ou de répartition des indemnités) ;
- dans la limite du plafond annuel arrêté par l'assemblée générale, de délibérer sur les emprunts dès lors que ceux-ci ne portent pas le montant cumulé du capital total restant dû par l'AFAPAF à plus de 50 000 euros,
- de contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement ;
- de créer des régies de recettes et d'avances dans les conditions fixées aux articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser le président à agir en justice ;
- de décider du louage de choses.

Article 14 - Délibération du bureau

Les délibérations du bureau sont prises à la majorité des voix des membres du bureau présents ou représentés.

Elles sont valables lorsque plus de la moitié des membres ou de leur représentant y ont pris part.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le bureau est de nouveau convoqué **le même jour, ½ heure après la 1^{ère} convocation**. La délibération prise lors de la deuxième convocation est alors valable quel que soit le nombre de présents.

Un membre du bureau peut se faire représenter en réunion du bureau par l'une des personnes suivantes :

- un autre membre du bureau ;
- son locataire ou son régisseur ;
- en cas d'indivision, un autre co-indivisaire ;
- en cas de démembrement de la propriété et selon les modalités de mise en oeuvre des dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 susvisée, l'usufruitier ou le nu propriétaire.

Le mandat de représentation est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Un membre du bureau ne peut détenir qu'un (1) seul pouvoir. Le mandat est toujours révocable.

Les délibérations sont signées par le président et un autre membre du bureau. La feuille de présence signée est annexée aux délibérations.

Les délibérations sont exécutoires dans un délai d'un mois, à compter de leur transmission au préfet, sauf opposition de celui-ci.

Article 15 - La commission d'appel d'offres

Par dérogation au deuxième alinéa de l'article 44 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, il est créé une seule commission d'appel d'offres.

La commission comprend 3 membres :

- Le Président de l'AFAFAF en tant que Président de la commission d'appel d'offres ;
- 2 membres du bureau élus en son sein.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont celles prévues par le code des marchés publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le président jouant le rôle du maire.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres dans les conditions prévues au code des marchés publics.

Article 16 - Attribution du Président

Les principales compétences du président sont décrites dans les articles 23 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et 28 du décret du 3 mai 2006, notamment :

- le président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du bureau,
- il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes par les organes de l'association,
- il en convoque et préside les réunions,
- il est le représentant légal de l'AFAFAF,
- le président gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le bureau. Il est le représentant du pouvoir adjudicateur,
- il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire,
- il tient à jour l'état nominatif des propriétaires et des regroupements de propriétaires habilités à voter à l'assemblée générale des propriétaires ainsi que le nombre de voix dont ils disposent, le cas échéant,
- il veille à la conservation des plans, registres et autres documents relatifs à l'administration de l'association qui sont déposés au siège social,
- il constate les droits de l'association et liquide les recettes,
- il est l'ordonnateur de l'AFAFAF,
- il prépare les rôles,
- il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses,
- il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération. Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel,
- il établit le rapport annuel qu'il présente à l'assemblée des propriétaires.

Le vice-président supplée le président absent ou empêché.

Article 17 - Comptable de l'association

Les fonctions de comptable, comme indiqué dans l'arrêté instituant l'AFAFAF sont confiées au chef de poste de la trésorerie de **CHALINDREY**

Le comptable est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association et de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Article 18 - Voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense

Les recettes de l'AFAFAF comprennent :

- les taxes dues par ses membres,
- les subventions de diverses origines,
- le produit des emprunts,
- les recettes de conventions relatives aux activités accessoires de l'Association,
- ainsi que toutes les ressources prévues à l'article 31 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004.

Le montant des recettes annuelles doit permettre de faire face :

- aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus,

- aux frais généraux annuels d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement des ouvrages de l'association,
- aux frais de fonctionnement et d'administration générale de l'association,
- au déficit éventuel des exercices antérieurs,
- à la constitution éventuelle de provisions destinées à faire face aux éventuels retards dans le recouvrement des cotisations dues par les membres, aux grosses réparations et au renouvellement des équipements.

Le recouvrement des créances de l'association s'effectue comme en matière de contributions directes.

Les taxes sont établies annuellement et sont dues par les membres appartenant à l'association au 1er janvier de l'année de leur liquidation.

Les rôles sont rendus exécutoires par le préfet.

Les dépenses relatives aux travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du code rural sont réparties par le bureau proportionnellement à la surface attribuée à chaque propriétaire par le remembrement, à l'exception des dépenses afférentes aux travaux d'hydraulique qui sont réparties selon leur degré d'intérêt.

Pour les dépenses relatives à l'exécution financière des jugements et transactions, des taxes spéciales sont établies dans les deux mois et réparties proportionnellement à la surface que possède chaque membre.

Si nécessaire, les bases de répartition des travaux d'hydraulique sont établies ou modifiées par le bureau selon les règles suivantes :

- le bureau élabore un projet de bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association, accompagné d'un tableau faisant état pour chaque membre de la proportion suivant laquelle il contribue et d'un mémoire explicatif indiquant les éléments de ses calculs et assorti, le cas échéant, d'un plan de classement des propriétés en fonction de leur intérêt à l'exécution des travaux et d'un tableau faisant connaître la valeur attribuée à chaque classe ;
- un exemplaire du projet et de ses annexes et un registre destiné à recevoir les observations des membres de l'association sont déposés pendant quinze jours au siège de l'association ;
- ce dépôt est annoncé par affichage dans chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association ou publication dans un journal d'annonces légales du département siège de l'association, ou par tout autre moyen de publicité au choix du bureau ;
- à l'expiration de ce délai, le bureau examine les observations des membres de l'association. Il arrête ensuite les bases de répartition des dépenses. Cette délibération est notifiée aux membres de l'association par le président.

Article 19 - Charges et contraintes supportées par les membres

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'article 3 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004. Il s'agira notamment :

- des servitudes d'établissement des ouvrages et de passage pour les entretenir ;
- de toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'AFAF.

Ces règles et les modalités de leur mise en œuvre pourront être précisées dans un règlement intérieur.

Article 20 - Propriété et entretien des ouvrages

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien.

Cependant, certains ouvrages réalisés par l'Association et inclus dans le périmètre de remembrement restent la propriété des propriétaires des parcelles sur lesquelles ils se situent. La liste de ces ouvrages est annexée aux présents statuts. Elle précise les éléments suivants :

- description de l'ouvrage ;
- nom du propriétaire ;
- repère cadastral ;
- désignation du responsable de l'entretien (propriétaire ou AFAF).

Cette liste est tenue à jour par le Président de l'AFAF.

Article 21 - Modification des statuts – dissolution

Les éventuelles demandes de modifications statutaires, les demandes d'union ou de fusion d'AFAF ou AFR sont réalisées dans les conditions prévues à l'ordonnance du 1er juillet 2004.

En cas de dissolution, le bureau est seul compétent pour prendre la décision et adresser la demande au Préfet.

Les demandes de modifications statutaires, de fusion, d'union ou de dissolution sont adressées au Préfet.

Article 22 - Règlement intérieur

L'AFAF dispose d'un règlement intérieur.

Ce règlement précise les présents statuts sur tout ou partie de ses dispositions. Toute disposition contraire ou non conforme aux présents statuts est considérée comme nulle.

Le règlement intérieur est approuvé par l'assemblée des propriétaires. Il entre en vigueur le premier jour ouvrable suivant la date de son adoption.

Il est opposable à tous les membres de l'AFAF pour toutes les matières qu'il traite.

Le bureau est compétent pour modifier le règlement sur les matières suivantes :

- modalité d'organisation des réunions du bureau,
- modalité d'organisation des réunions de l'assemblée des propriétaires ou de tous les membres de l'association,
- règlement de voiries associatives,
- modalités de traitement des dommages causés aux immeubles et ouvrages appartenant à l'association par un membre de l'association,
- modalités de règlement des litiges entre propriétaires pour les affaires relevant de la compétence de l'association,
- modalités de règlement des litiges avec les intervenants extérieurs,
- modalités de gestion des servitudes et droit d'accès,
- modalités de gestion administrative,
- modalités de gestion courante du personnel de l'association,
- modalités d'utilisation et d'entretien des biens et matériels de l'association

Toutes modifications portant sur les autres matières sont soumises préalablement à l'approbation de l'assemblée des propriétaires. Sont notamment soumises à l'assemblée des propriétaires :

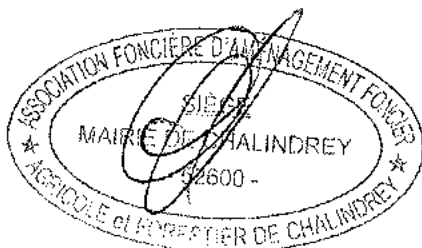
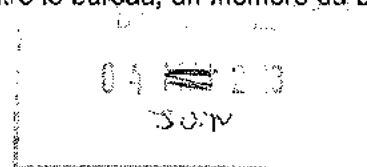
- toute clause de nature pénale ou instaurant un montant de pénalité, fixant des seuils de pénalité, etc.
- toute clause portant sur les modalités de représentation des propriétaires à l'assemblée des propriétaires, notamment celles fixant les seuils d'intérêt minimum, les modalités de calcul ou d'établissement de ces seuils,
- toute clause portant sur les modalités de représentation des membres de l'association à l'assemblée des propriétaires, ou sur les modalités de regroupement des propriétaires ne disposant pas du niveau d'intérêt minimum,
- toute clause modifiant les charges ou les contraintes supportées par les membres de l'association,
- toute clause portant sur les modalités de calcul de la taxe de remembrement,
- toute clause portant sur le règlement des litiges survenant entre le bureau, un membre du bureau ou le Président et un membre quelconque de l'association.

Fait à CHALINDREY, le Mercredi 30 Mai 2018

Régis JEANNELLE, Président

GARNIER Jean-Pierre, Propriétaire

BAZINET Jean-Claude, Propriétaire

**ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
ET FORESTIER DE CHALINDREY**

*liste des terrains compris dans le périmètre
de remembrement de l'association foncière d'aménagement foncier
agricole et forestier de CHALINDREY*

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
N° 2018/141
du 20 juin 2018



Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de LANGRES

Jean-Marc DUCHÉ

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE LANGRES LE
04 JUN 2018

AFAFAL Chalindrey

Assemblée générale
du 30 Mai 2018

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	ALEXANDRE	ERIC	MAX	1 CHEMIN DE L HERMITTE	9001 LES ARCHOTS AUPS		52600 CHALINDREY	N	I	ZL	30		LES ARCHOTS	845	845
Monsieur	ALEXANDRE	PATRICE	BERNARD		0287 AV D AUPS		53130 LA GARDE	N	I	ZL	30		LES ARCHOTS	845	845
Madame	AMOUR	CHRISTINE	MARIE		0075 CHE DE LA CAPITELLE		30210 VERS PONT DU GARD	P	I	ZB	28		LES CREYS	2972	5222
Monsieur	AMOUR	MARTIAL	JEAN		0013 RUE FELIX FAURE		52600 CHALINDREY	P	I	ZB	26		LES CREYS	2972	5222
Madame	AMOUR	NADINE	ARLETTE		0018 RUE FRANCOIS POMPON		21180 MARSANNAY LA COTE	P	I	ZM	10		LES CREYS	569	5222
Monsieur	AMOUR	JEAN	EMILE		0010 RUE DES CORVEES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	10		LES CREYS	569	5222
Madame	ANDRE	MARIE	LUCIE		0000 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	49		LA PRIEUSE	304	2908
Madame	ANDRE	MONIQUE			0030 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER		52000 CHAUMONT	P	I	ZD	133		LES PLANTES	2104	3390
Monsieur	ANTONIO	JEAN-PAUL			0017 RUE TURENNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	40		GRAND VEAU	3390	3390
Monsieur	ARNOULT	PIERRE			0004 RUE JEAN JAURES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	142		LES PLANTES	835	2182
Madame	ARNOULT	MARYSE	LUCETTE		6007 RUE DU DOUAY		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	143		LES PLANTES	1347	756
Monsieur	ARNOULT	RENE	JULES		0000 RUE DE LA GARE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	48		LA PRIEUSE	756	756
Monsieur	ARRIBAS	JEAN	MICHEL	16 GRANDE RUE	0016 GR GRANDE RUE		52600 CULMONT COUBLANC	P	I	ZD	116		LA CAPUCINE	1508	1508
	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DU PAILLY			MAIRIE			52600 LE PAILLY	P	I	ZI	16		MONT CHIARE	4049	4049
	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAINT-VALLIER			MAIRIE			52600 VALEES SUR-VALLES	P	I	ZN	15		LES RAPOTTES	2104	2104
	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CHALINDREY représenté par JEANNELLE Régis, Président			MAIRIE			52600 LE PAILLY	P	I	ZN	173		LE PETIT BREUIL	734	12968
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	89		LA DRAIZE	1573	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	11		CHAMP PEAU	4683	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	29		LA DRAIZE	5779	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	35		LA DRAIZE	208	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZC	8		VAU DE PREMAY	2181	4008
							52600 LE PAILLY	P	I	ZC	10		VAU DE PREMAY	1827	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	24		PRE SEUL	386	79685
							52600 LE PAILLY	P	I	ZA	32		PRE SEUL	4970	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZA	39		PRE SEUL	11578	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZB	15		LES CREYS	1772	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZC	1		VAU DE PREMAY	477	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZC	18		CHAMP VOTTEY	4587	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZC	8		EN PRE GENAT	3183	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	14		EN ROUGEIN	243	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	17		EN ROUGEIN	234	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	18		EN ROUGEIN	827	
							52600 LE PAILLY	P	I	ZD	24		EN ROUGEIN	1652	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	AUBERTIN	MARGUERITE								ZD	42		LA PRIEUSE	2082	
Monsieur	AUBERTIN	ANTHONY	CLAUDE	0018 RUE JEAN BONNARD						ZD	76		LA CAPUCINE	1676	
Madame	AUBRY	JOSETTE	LUCIENNE	0084 RUE DE CRIMEE						ZD	106		LA CAPUCINE	963	
Madame	AUBRY	MONIQUE		0045 OUAIDE BETHUNE						ZD	158		LE GRAND BREUIL	1449	
Madame	BADET	JOELLE	BERNADETTE	0004 RUE DU DOUAY						ZD	8		LE PETIT BREUIL	1475	
Madame	BAILLY	GILBERTE	MARTE	0018 RUE PRINCEPALE						ZH	48		VAL DRY	419	
Madame	BALLAND	JACQUELINE	RAYMONDE	0281 RUE DE NANCY						ZH	54		LA RONCE	190	
Monsieur	BALLAND	PATRICK	MICHEL	0034 RUE DU						ZH	64		LES VENEES	817	
										ZH	67		LES VENEES	696	
										ZH	68		LES VENEES	1868	
										ZI	15		MONT CHARE	800	
										ZI	31		MONT SIGNOT	7185	
										ZK	1		LES AGES NOUVELLES	179	
										ZK	26		LES AGES NOUVELLES	3113	
										ZK	40		LE SEQUESTRE	780	
										ZK	47		LE SEQUESTRE	780	
										ZK	54		LA GINDOLLE	1196	
										ZL	15		EN MONTROT	1868	
										ZL	25		EN MONTROT	2986	
										ZL	36		LA VERRONNE	817	
										ZM	21		FOIRIER BOND	3084	
										ZM	44		GRAND VEAU	2881	
										ZM	48		GRAND VEAU	714	
										ZM	56		GRAND VEAU	1919	
										ZM	58		GRAND VEAU	3236	
										ZN	27		LES RAPOTTES	1766	
										ZN	46		LE DOUAY	2589	
										ZN	59		CHAMPAGNEUL	652	
										ZN	61		CHAMPAGNEUL	168	
										ZN	76		CHAMPAGNEUL	235	
										ZD	25		LA DRAIZE	162	
										ZD	54		LA PRIEUSE	384	384
										ZI	35		MONT SIGNOT	1563	1563
										ZI	35		MONT SIGNOT	1563	1563
										ZH	23		VAL DRY	1125	2760
										ZH	24		VAL DRY	1575	2760
										ZH	24		VAL DRY	1575	1575
										ZD	104		LA CAPUCINE	1290	1290
										ZI	45		MONT SIGNOT	2138	2138
										ZH	14		VAL DRY	1258	4125
										ZH	25		VAL DRY	2867	4125
										ZH	14		VAL DRY	1258	4125

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	BAZINET	ANIQUE	JULIETTE		0058 RUE SAINT-PIERRE		57000 METZ	P		ZN	55		CHAMFIGNEUL	1200	1200
Monsieur	BAZINET	LAURENT	RENE		0007 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P		ZN	96		CHAMFIGNEUL	415	415
Monsieur	BEGOUX	MICHEL	LOUIS		0023 RUE DE LA REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	U		ZM	9		POIRIER ROND	810	810
Monsieur	BEGOUX	PHILIPPE	MICHEL		0009 CHE DE LA CHAPELLE		52600 CHALINDREY	N		ZM	9		POIRIER ROND	810	810
Madame	BERGERET	FREDERIQUE	YVETTE		0000 RUE AUGUSTE CHAMBON		52600 TORCENAY	P		ZH	85		LES VENEES	3482	3482
Monsieur	BERGERET	ANDRE	MICHEL		0002 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	66		LES VENEES	3296	3296
Madame	BERNARD	NADINE	JEANNE		0009 RUE DE CHAMPAGNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	126		LA CAPUCINE	240	240
Madame	BERNE	ANDREE	GERMAINE		0011 FG DE BELFORT		50200 GIROMAGNY	P	I	ZB	16		LES CREYS	1689	1689
Madame	BERNE	CISELE	SUZANNE		0012 IMP MOUGEOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZB	16		LES CREYS	1689	3934
Monsieur	BERNE	JEAN	YVES		0005 AV DE CHAMPAGNE		52190 LE MONTSAUGEO NINAIS	P	I	ZM	3	RTE	DES LOGES	2265	1689
Monsieur	BERNE	JEAN-PIERRE			0112 RUE DE LA PETITE MOTTE		41250 TOUR EN SOLOGNE	P	I	ZB	16		LES CREYS	1689	1689
Monsieur	BERNE	RENE	MARCEL	LA SALAMANDRINE	0007 AV DE L'ANTIBES		06160 JUAN LES PINS	P	I	ZB	16		LES CREYS	1689	1689
Madame	BERNE	YVETTE	ADRIENNE		0027BRUE THIERS		CHALINDREY	P	I	ZB	16		LES CREYS	1689	1689
Madame	BERTAUD	COLETTE	JACQUELINE		0016 RUE DUGUAY		95100 ARGENTEUIL	P	I	ZD	90		LA CAPUCINE	850	193287
								P	I	ZD	153		LE GRAND BREUIL	39009	
								P	I	ZD	170		LE PETIT BREUIL	10596	
								P	I	ZK	10		LES AGES NOUVELLES	132327	
								P	I	ZK	24		LES AGES NOUVELLES	10705	
Monsieur	BESANGENOT	GEROME	JOSE	LOT DES TROIS CHENES	0002 RUE JEAN MOULIN		52600 TORCENAY	P	I	ZI	37		MONT SIGNOT	2790	2790
Madame	BESSON	GERMAINE	MARIE		0013 AV DANIEL PERDRIGE		95380 NIEUILLY PLAISANCE	P	I	ZM	41		GRAND VEAU	1290	1290
Monsieur	BILLOTTE	JACQUES	YVES		0151 RTE DU CHATELARD		73370 LE BOURGET DU LAC	P	I	ZD	98		LA CAPUCINE	741	741
Madame	BILLOTTE	YVELINE	PIERRETTE		0017 ALL EUGENE POTTIER		21240 TALANT	P	I	ZD	98		LA CAPUCINE	741	741

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code membre	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	BILLOTTE	JACQUES	YVES		0151 RTE DU CHATELARD		73370 LE BOURGET DU LAC	P	I	ZD	161		LE PETIT BREUIL	1135	1135
Madame	BILLOTTE	YVELINE	PIERRETTE		0017 ALL EUGENE FOTTIER		21240 TALANT	P	I	ZD	161		LE PETIT BREUIL	1135	1135
Madame	BIZINGRE	JEANNINE	ANDREE		0005 RUE CHARME FLEURY		52600 PALAISEUL	U		ZH	23		VAL DRY	1185	0
Madame	BIZINGRE	CHRISTIANE	GERMAINE		0009 RUE JOSEPH BOIGUES		58300 DECIZE	P		ZL	19		EN MONTROT	15212	15212
Madame	BLAISON	BRIGITTE			0002 CHE DE FONTENOITE		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZD	76		LA CAPUCINE	1150	1150
Monsieur	BLANCHOT	BERNARD	MAURICE		0017 RUE DE GRENANT		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZB	9		LES GREYS	13237	13237
Monsieur	BLANDIN	FRANCOIS	ANDRE		0012 RUE HOICHE		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZD	99		LA CAPUCINE	913	913
Madame	BLONDIN	JOSETTE	YVONNE		9101 VAL DRY		52600 CHALIGNDREY	P		ZH	10		VAL DRY	1778	1778
Madame	BLOUET	JEANNINE			0603 PL JASSEL		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZD	85		LA CAPUCINE	466	1843
Madame	BOISSELIER	HUGUETTE			0002 RUE GAUX		52200 SARTIS-GEOSMES	P	I	ZA	42		PRE SEUL	165906	165906
Monsieur	BOISSET	MAURICE	ANDRE		0022 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZO	44		CHAMP PEAU	7600	7600
Madame	BOISSON	BRIGITTE	ADELE		0010 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALIGNDREY	P	I	ZK	49		LE SEQUESTRE	4680	4680
Madame	BOITEL	MARIE	THERESE				52600 CHALIGNDREY	P	I	ZH	5		VAL DRY	1145	1145
Monsieur	BOITEUX	FRANCOIS	EMILE		0002 RUE DES PONTS		57850 MONTIGNY LES	P	I	ZD	127		LA CAPUCINE	2573	3689
Monsieur	BOITEUX	GERARD	HUBERT		0008 RUE NICOLAS		52200 PEIGNY	P	I	ZD	127		LA CAPUCINE	2573	3689
Monsieur	BOITEUX	HERVE	GERARD		0005 RUE DU CHATEAU		52300 CUREL	P	I	ZK	21		LA CAPUCINE	1116	2693
Monsieur	BOITEUX	LUC	RENE		0009 RUE DU TILLEUL		52130 TROISFONTAIN	P	I	ZD	127		LA CAPUCINE	2573	3689
Madame	BOITEUX	ROSINE	MARGUERITE		0031 RUE DU MARECHAL		54720 LEXY	P	I	ZD	127		LA CAPUCINE	2573	3689
Madame	BOLOPION	BERNADETTE	MARGUERITE		0065 RUE HUBERT GILLOT		52200 LANGRES	P	I	ZK	21		LES AGES NOUVELLES	1116	2704
Monsieur	BONNEVAUX	RAYMOND	FRANCOIS		0023 RUE DU MOULIN A VENT		52500 CHAMPEVEPRAI	P		ZN	53		LE DOUAY	7454	7454
Monsieur	BOUARD	MICHEL			0007 RUE DE		52600 SAINT GENGOULPH	P		ZA	29		RUE	929	1175

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur					CHAMPAGNE		CHALINDREY	P		ZA	30		PRE SEUL	93	
Madame	BOUCHE	BERNARD	MARCEL		0005 RUE BALHAZAR 0003 RUE DE LA LIBERTE		68003 LYON	P		ZA	31		PRE SEUL	153	
Madame	BOUCHE	CHANTAL	ANNE				06370 MOYIANGS SARTOUX	N		ZD	141		LES PLANTES	4667	4667
Monsieur	BOUCHE	DOMINIQUE	JEAN		01108RUE DES MONTS		68280 SAINT-CONSORCE	N		ZD	141		LES PLANTES	4667	4667
Madame	BOUCHE	GISELE	RENEE		0002 RUE DE LA		52600 CULMONT	P		ZD	50		LA PRIEUSE	2249	4803
Madame	BOUCHE	MARIE-CRISTINE	BERNADETTE	RES LES CONCHES APPT 13	0026 RUE GUYEMER		89000 AUXERRE	P		ZD	137		LES PLANTES	4081	9088
Monsieur	BOUCHE	ROLAND	FERNAND		0019 RUE TURENNE		52600 CHALINDREY	N		ZD	138		LES PLANTES	350	
Monsieur	BOUCHER	MICHEL	CAMILLE		0004 CHE DE FONTENOTTE		52600 CHALINDREY	U		ZD	141		LES PLANTES	350	0
Monsieur	BOUCHER	YVES	CHARLES		0007 RUE PASTEUR		52600 CHALINDREY	P		ZD	109		LA CAPUCINE	1736	50812
Madame	BOUFFORT	CATHERINE	JOSETTE	PERGEY LE PETIT	0001 PL DE LA VINGEANNE		52600 CHALINDREY	P		ZN	19		LES RAPPOTS	48178	79371
Madame	BOUFFORT	MICHELE	JEANNE		0275 CHE DES VIOLETTES		36510 MORESTEL	P		ZH	23		VAL DRY	1185	1185
Monsieur	BOUFFORT	REMI	SYLVAIN		0002 RUE DE L HOTEL DE VILLE		52600 CHALINDREY	P		ZB	25		LES CREYS	2339	2339
Madame	BOUR	ANNE	GENEVIEVE		0006 IMP DES ESPERELLES		13500 MARTIQUES	P		ZA	20		CHAMPLAIN	87656	317443
Madame	BOUR	ELISABETH	MARIE		0028 RUE DU HAZARD		78600 VERSAILLES	P		ZB	1		CHEMIN DES LORRAINS	37779	
								P		ZB	2		CHEMIN DES LORRAINS	9041	
								P		ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P		ZC	20		CHAMP VOTTEY	139508	
								P		ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P		ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P		ZD	8		CHAMP PEAU	5884	
								P		ZD	9		CHAMP PEAU	5884	
								P		ZA	20		CHAMPLAIN	87555	317443
								P		ZB	1		CHEMIN DES LORRAINS	37779	
								P		ZB	2		CHEMIN DES LORRAINS	9041	
								P		ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P		ZC	20		CHAMP VOTTEY	139508	
								P		ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P		ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P		ZD	9		CHAMP PEAU	5884	
								P		ZA	20		CHAMPLAIN	87656	451879
								P		ZB	1		CHEMIN DES LORRAINS	37779	
								P		ZB	2		CHEMIN DES LORRAINS	9041	
								P		ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P		ZC	20		CHAMP VOTTEY	139508	
								P		ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P		ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P		ZD	9		CHAMP PEAU	5884	
Monsieur	BOUR	JEAN-BAPTISTE	MARIE		0012 RUE MARCEAU		52600 CHALINDREY	P		ZA	20		CHAMPLAIN	87656	451879
								P		ZB	1		CHEMIN DES LORRAINS	37779	
								P		ZB	2		CHEMIN DES LORRAINS	9041	
								P		ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P		ZC	20		CHAMP VOTTEY	139508	
								P		ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P		ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P		ZD	9		CHAMP PEAU	5884	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
								P	I	ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P	I	ZC	20		CHAMP VOTTEY	139506	
								P	I	ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P	I	ZD	148		LE GRAND BREUIL	60186	
								P	I	ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P	I	ZO	1		CHAMP PEAU	61899	
								P	I	ZO	9		CHAMP PEAU	5894	
Madame	BOUR	MARIE	JOSEPHE		0028 RUE VANINERIE		21000 ELION	P	I	ZA	20		CHAMPLAIN	87558	317443
								P	I	ZB	1		CHEMIN DES LORRAINS	37779	
								P	I	ZB	2		CHEMIN DES LORRAINS	9041	
								P	I	ZC	17		CHAMP VOTTEY	23542	
								P	I	ZC	20		CHAMP VOTTEY	133508	
								P	I	ZD	94		LA CAPUCINE	682	
								P	I	ZN	42		LE DOUAY	19343	
								P	I	ZO	9		CHAMP PEAU	5894	
Madame	BOURRELIER	ANDREE	MARIE		0004 RUE SAINT GENGOULPH		52600 CHALINDREY	U		ZD	26		EN ROUSELIN	3805	0
								U		ZD	125		LA CAPUCINE	1509	
Monsieur	BOUVIER	CLAUDE	GEORGES		0052 RUE DE LA		52600 CHALINDREY	P		ZI	13		LES AGES NOUVELLES	1389	
Monsieur	BOUVIER	DAMIAN	PATRICE		0052 RUE DE LA		52600 CHALINDREY	P		ZO	28		MONT CHAIRE	10789	13693
								P		ZK	23		LES AGES NOUVELLES	4743	4743
Monsieur	BOUVIER	MARCEL	ABEL		REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZO	8		CHAMP PEAU	2172	2172
Monsieur	BRETEZ	DANIEL	JEAN-PIERRE		0008 RUE H H COPIER		77410 CHARNY	P		ZH	49		LA RONCE	1546	1546
Madame	BRULE	COLETTE	GERMAINE		0008 RUE H H COPIER		52600 CHALINDREY	U		ZD	72		LA CAPUCINE	850	0
Madame	BRUNE	MONIQUE	MARIE		0025 RUE TURENNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	11		CHAMPLAIN	13644	15698
								P		ZH	44		LA RONCE	2054	
Monsieur	BRUNE	PHILIPPE	CAMILLE		0001 CHE DU MONT		52200 SAINT-VALLIER SUR-MARNE	P		ZA	1		CHAMPLAIN	1982	173367
								P		ZA	2		CHAMPLAIN	22460	
								P		ZA	3		CHAMPLAIN	57525	
								P		ZA	5		CHAMPLAIN	91400	
Monsieur	CABUS	MAURICE					52600 CHALINDREY	P		ZH	36		LA RONCE	708	708
Madame	CANUTO	MARIE	JOSEPHINE		0014 RUE PASTEUR		67460 SOUFFELWEY ERSHEIM	U		ZC	31		VIAU DE PREMAI	37460	24520
								U		ZD	82		LA CAPUCINE	1038	
								U		ZN	24		LES RAPOTTES	38900	
								U		ZN	60		CHAMPIGNOUL	14243	
								U		ZN	84		LE DOUAY	42327	
								U		ZD	17		CHAMP PEAU	171107	
								P		ZN	40		LE DOUAY	2140	
								P		ZN	83		LE DOUAY	5699	
								P		ZO	43		CHAMP PEAU	16481	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adress e 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code déme mbre ment	Sectio n	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Somm e conte nance
Madame	GARDEUR	MARCELLE	MARIE-ROSE		0020 RUE DE LA LIBERTE		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	46		LA RONCE	241	241
Monsieur	CARLY	MAURICE	HENRI	MAISON FORESTIERE	LECHET		52600 CHALINDREY	P		ZD	55		LA PUEUSE	602	9061
Monsieur	CARTERON	JULES					52600 CHALINDREY	P		ZE	4		SONJEOT	8469	
Monsieur	CARTERON	ROGER	GERMAIN		0005 RUE DU HAUT DE L' EGLISE		52600 CHALINDREY	P		ZD	52		LA PUEUSE	415	415
Monsieur	CESARO	BRUNO	JEAN-PIERRE	APP 18			52900 GREVANT	P		ZI	58		MONT SIGNOT	5300	5300
Madame	CESARO	ERMIDA			0003 ALL DU FINISTERE		80000 AMIENS	P		ZD	103		LA CAPUCINE	587	1831
Monsieur	CESARO	JEAN-PIERRE	PAUL	BAT J APPT2	0019 AV HENRI		93270 SEVRAN	P		ZD	103		LA CAPUCINE	587	1831
Monsieur	CESARO	MARIOS	SANTOS	APT 7	9002 RES DE LA MAISON ORMAIE		28300 VERNOUJILLET	P		ZD	103		LA CAPUCINE	587	1831
Madame	CESARO	VERONIQUE	PAULETTE		0001 RES L ORMAIE		80000 AMIENS	P		ZD	103		LA CAPUCINE	587	1831
Monsieur	CHANGEY	LUCIEN			0016 CITEHENAUX		80000 AMIENS	P		ZN	94		LA DRAIZE	1274	1274
Monsieur	CHANSON	ALAIN	LUCIEN				02200 RHLY SUR AISNE	P		ZM	33		GRAND VEAU	1739	1739
Monsieur	CHANSON	HUBERT	LOUIS		0001 RTE DES ROCHES		52600 CHALINDREY	U		ZD	57		LA PUEUSE	709	0
Madame	CHANTOME	ALEXANDRA	VALERIE		0033 RUE DIDEROT		52600 CHALINDREY	P		ZN	36		LE DOLAY	818	1638
Monsieur	CHARLES	CLAUDE	MARCEL		0001 RUE DE LANGRES		52600 VILLEGUSIEM-LE-LAC	P		ZD	179		LE PETIT BREUIL	35021	35021
Monsieur	CHARLES	FREDERIC	RENE		0008 RUE DE L HOTEL DE		52600 CHALINDREY	P		ZD	128		LA CAPUCINE	4195	5399
Madame	CHARTON	GENEVEVE	PAULETTE		0005 RUE AMIRAL COURBET		52600 CHALINDREY	P		ZD	129		LA CAPUCINE	1204	23310
Madame	CHARTON	GERMAINE			0119 RUE DE RICHWILLER		52600 CHALINDREY	P		ZA	48		LA CHARME	4576	
Madame	CHARTON	PAULETTE		PAR MME JEANNELLE REGIS	GENESTIERE		52600 CHALINDREY	P		ZD	25		EN ROUGELIN	9813	
Madame	CHARTON	SIMONE		PAR M GIBERT PASCAL	0507 CHE DE LA		52600 CHALINDREY	P		ZD	120		DES CHARRIERES BOYOT	6795	
Monsieur	CHAUDOT	DENIS	HENRI		0119 RUE DE RICHWILLER		68260 KINGERSHEIM	P		ZD	121		LA CAPUCINE	2331	1781
					0507 CHE DE LA		84380 MAZAN	P		ZN	93		LA DRAIZE	1791	1791
					GENESTIERE					ZN	93		LA DRAIZE	1791	4775
					0010 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZN	14		CHAMP PEAU	2984	
					0014 RUE DE LA RAYE TORTUE		92350 LE PLESSIS ROBINSON	P		ZN	93		LA DRAIZE	1791	1791
					0005 RUE DES ADELIX		52600 CHALINDREY	P		ZM	38		GRAND VEAU	4200	4200

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	CHAUMONT	ANNE	MARYVONNE		ENTRECHAUX		07400 ALBA-LA-ROMAINE	P	I	ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700
Madame	CHAUMONT	ISABELLE	JACQUELINE	BAT B	0001 RUE PASTEUR		91300 MASSY	P	I	ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700
Monsieur	CHAUMONT	OLIVIER	REMY		0007 RUE D'ARCOLE		75004 PARIS	P	I	ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700
Madame	CHAUMONT	PASCAL	GERVAISE		0049 AV DU PLESSIS		92280 CHATENAY-MALABRY	P	I	ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700
Madame	CHAUVIREY	MARIE	CHRISTINE		0056 CHE DE FROID CUI		52600 VIOLOT	P		ZI	47		MONT SIGNOT	1710	1710
Monsieur	CHENIER	ANTOINE	FREDERIC	CHEZ MR CHENIER ALAIN	0001 RUE AUGUSTE		52900 TORGENAY	P		ZK	44		LE SEQUESTRE	18030	18030
Monsieur	CHENIER	SIMON	LOUIS	FAR MR CHENIER ALAIN			52900 TORGENAY	P		ZD	47		LA FRIEUSE	1620	1620
Madame	CHRISTOPHE	MARIE	PAULETTE		LES ARCHOTS		52900 CHALINDREY	P	I	ZM	25		GRAND VEAU	5420	42349
Madame	CLAIRET	AURELIE	MONIQUE		0073 AV DE LA RENOVATION		52900 CHALINDREY	U	I	ZM	43		GRAND VEAU	35828	
Madame	CLAIRET	JEREMY	NICOLAS				03238 LUSIGNY	P	I	ZN	30		LES RAPOTTES	7972	
Monsieur	CLAIRET	JONATHAN	EMILE				36120 SAINT-AOLUT	P	I	ZM	36		GRAND VEAU	5400	5400
Monsieur	CLAIRET	MICHEL	MARCEL		LES GIRAUDONS		83350 MARINGUES	P	I	ZM	36		GRAND VEAU	5400	5400
Monsieur	CLAIRET	MICHEL	MARCEL		0000 CHE DU DEBAS LES FOURNIERS		78450 VILLEPREUX	P	I	ZM	36		GRAND VEAU	5400	5400
Monsieur	CLAUDEL	SYLVAIN			0007 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	60	RTE	DU FOULTOT	510	669
Madame	CLAUDON	CHRISTELLE	SUZANNE		0016 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	69	RTE	LES VENEES	159	7332
Madame	CLAUDON	JACQUELINE	CHARLOTTE		0044 RUE GRANDE RUE		52600 VIOLOT	P	I	ZI	6		DU FOULTOT	7332	7332
Monsieur	CLAUDON	JEAN	MARIE		0033 PL DU GUE		52600 VIOLOT	P	I	ZL	41		LA VERNIE	34096	34096
Monsieur	CLAUDON	MICHEL	PIERRE		0025 RUE TURENNE		52600 VIOLOT	P	I	ZL	42		LA VERNIE	89488	89488
Madame	CLAUDON	MICHELLE	DENISE		0010 RUE DE LA GRILLE		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	44		LA RÖNCE	2054	2054
Madame	CLAUDON	ODILE	MARTHE		0011 RUE DE COURTAUMON		52200 SAINT-GEOSMES	U		ZD	102		LA CAPUCINE	400	0
Monsieur	CLERC	DIDIER	CAMILLE		0003 CHE DES PLANTES		51500 SERMIERS	P	I	ZL	41		LA VERNIE	34096	34096
Monsieur	CLERC	DOMINIQUE	BERNARD		0008 RUE DE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	118	CHE	DES PLANTES	3000	4848
							52600 CHALINDREY	P	I	ZD	119		LA CAPUCINE	1849	
							52600 CHALINDREY	P	I	ZB	11		LES CREYS	18908	32399

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code déme mbre ment	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Somm e conte nance
					VERSAILLES		CRAUDENAY	P		ZB	23		LES CREYS	1940	
								N		ZD	62		LA PROIEUSE	1037	
								N		ZD	166		LE PETIT BREUIL	1632	
								P		ZN	90		LA DRAIZE	1788	
Monsieur	CLERC	JEAN	LOUIS		0024 RUE DE LA LIBERATION		52600 TORCENAY	P	I	ZD	86		LA CARUCINE	486	1643
Monsieur	CLERC	JEAN					70800 FONTAINE-LES-LUXEUIL	P	I	ZD	331		LES PLANTES	1177	1930
Monsieur	CLERC	MARCEL	PAUL	PAR MME CLERC LOUISE	0029 RUE THIERS		52600 CHALINDREY	U	I	ZD	186		LE PETIT BREUIL	1635	0
Monsieur	CLERC	NICOLAS			LE FOULTOT		52600 CHALINDREY	P		ZK	46		LE SEQUESTRE	1600	1800
Monsieur	CLERGET	ANDRE	AUGUSTE		0026 RUE DE RICHERBOURG		21610 MONTIGNY	P		ZD	171		LE PETIT BREUIL	18508	19595
Monsieur	CLERGET	CLAUDE	MARCEL		0002 RUE DE L'ABBE DARBOT		52800 LE PAULLY	P	I	ZD	172		LES ARCHOTS	1077	
								P		ZD	174		LE PETIT BREUIL	680	17829
								P		ZD	175		LE PETIT BREUIL	4454	
								P		ZM	62		LA TULLERIE	5000	
								P		ZM	69		LA TULLERIE	3024	
								P		ZM	54		LA TULLERIE	880	
Madame	COLLIER	CECILE	GEORGETTE		0013 RUE MARIE GASCARD		52600 CHALINDREY	U		ZN	72		CHAMPAGNEUL	1308	0
										ZO	4		CHAMP PEAU	1711	
	COMMUNAUTES COMMUNE PAYS CHALINDREY			PAR MR GARNIER	0016 RUE DE LA LIBERATION		52600 CHALINDREY	P		ZB	4		CHEMIN DES LORRAINS	2928	571393
								P		ZD	146		LE GRAND BREUIL	2842	
								P		ZM	2		DES LOGES	818	
								P		ZM	12		FOIRER ROND	291418	
								P		ZM	16		FOIRER ROND	74230	
								P		ZN	1		LES RAPOTTES	5112	
								P		ZI	43		MONT SIGNOT	48	
								P		ZI	44		MONT SIGNOT	1884	
								P		ZN	2		LES RAPOTTES	60809	
								P		ZN	37		LES RAPOTTES	74853	
								P		ZN	32		LES RAPOTTES	12627	
								P		ZO	23		LA DRAIZE	4424	
	COMMUNE DE BALESMES-SUR-MARNE						52200 SAINTS-GEOSMES	P		ZC	19		CHAMP VOTIEY	11233	11233
	COMMUNE DE CHALINDREY représenté par GARNIER Jean-Pierre			MAIRIE	0047 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZA	15		CHAMPLAIN	7284	1278632
								P		ZA	21		PRE SEUL	12140	
								P		ZA	23		PRE SEUL	32931	
								P		ZA	33		PRE SEUL	24542	
								P		ZA	40		PRE SEUL	20501	
								P		ZA	43		PRE SEUL	5846	
								P		ZA	47		LA GHARME	23563	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Sectio n	N° plan	Nature vote	Nom vote	Conte nance	Somm e conte nance
								P		ZA	49		LA CHARME	64359	
								P		ZB	5		LES CREYS	8714	
								P		ZB	13		LES CREYS	7800	
								P		ZC	14		VIAU DE PREMIAY	1361	
								P		ZC	15		CHAMP VOTTEY	12052	
								P		ZC	25		CHAMP VOTTEY	640	
								P		ZD	4		EN PRE GENAT	824	
								P		ZD	5		EN PRE GENAT	4371	
								P		ZD	9		EN PRE GENAT	36926	
								P		ZD	21		EN ROUGELIN	1194	
								P		ZD	22		EN ROUGELIN	5070	
								P		ZD	31		EN ROUGELIN	6241	
								P		ZD	64		LA PRIEUSE	30483	
								P		ZD	66		LA PRIEUSE	25562	
								P		ZD	67		LA CAPUCINE	44707	
								P		ZD	111		LA CAPUCINE	1582	
								P		ZD	124		LA CAPUCINE	203	
								P		ZD	144		LES PLANTES	5221	
								P		ZD	145		LE GRAND BREUIL	1290	
								P		ZD	151		LE GRAND BREUIL	1924	
								P		ZD	157		LE GRAND BREUIL	41537	
								P		ZD	163		LA PRIEUSE	1764	
								P		ZD	164		LE PETIT BREUIL	209	
								P		ZD	182		EN ROUGELIN	862	
								P		ZE	3		SONJEOT	7781	
								P		ZE	10		SONJEOT	3489	
								P		ZE	46		SONJEOT	738	
								P		ZE	47		SONJEOT	792	
								P		ZE	48		SONJEOT	826	
								P		ZE	49		SONJEOT	783	
								P		ZE	50		SONJEOT	463	
								P		ZE	51		SONJEOT	446	
								P		ZE	52		SONJEOT	911	
								P		ZE	53		SONJEOT	913	
								P		ZE	54		SONJEOT	449	
								P		ZE	55		SONJEOT	14720	
								P		ZH	13		VAL DRY	2606	
								P		ZH	27		LA RONCE	49817	
								P		ZH	28		LA RONCE	5943	
								P		ZH	34		LA RONCE	1100	
								P		ZI	1		LES VENEEFS	1768	
								P		ZI	10		MONT CHARE	12977	
								P		ZI	27		MONT CHARE	19851	
								P		ZI	48		MONT SIGNOT	4829	
								P		ZI	65		MONT SIGNOT	13815	
								P		ZI	70		MONT SIGNOT	24000	
								P		ZI	71		MONT SIGNOT	14893	
								P		ZK	2		LES AGES NOUVELLES	9036	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dérivé	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme cotée
								P		ZK	3		LÉS AGES NOUVELLES	4038	
								P		ZK	82		LE SEQUESTRE	5745	
								P		ZK	98		LA GINDOLLE	762	
								P		ZK	57		LES ARCHOTS	11745	
								P		ZL	31		LA VERNODE	145	
								P		ZL	35		LA CORBIERE	18220	
								P		ZM	1		POIRIER ROND	416	
								P		ZM	14		GRAND VEAU	3095	
								P		ZM	17		GRAND VEAU	47490	
								P		ZM	45		GRAND VEAU	15769	
								P		ZM	47		GRAND VEAU	36189	
								P		ZM	55		GRAND VEAU	145	
								P		ZM	57		GRAND VEAU	1168	
								P		ZN	3		LES RAPOTTES	2617	
								P		ZN	7		LES RAPOTTES	943	
								P		ZN	31		LES RAPOTTES	15284	
								P		ZN	48		LE DOUAY	1150	
								P		ZN	74		CHAMPIGNEUL	6304	
								P		ZN	82		LE COTE JEAN METRIER	2338	
								P		ZN	95		LA DRAIZE	115818	
								P		ZO	10		CHAMP PEAU	3335	
								P		ZO	15		CHAMP PEAU	59408	
								P		ZO	22		LA DRAIZE	100213	
								P		ZO	31		LA DRAIZE	40265	
								P		ZO	32		LA DRAIZE	34541	
								P		ZO	42		CHAMP PEAU	215	
								P		ZO	45		CHAMP PEAU	11109	
								P		ZO	41		LA DRAIZE	1892	1892
Monsieur	COMMUNE DU PAILLY			MAIRIE	0005 RUE DE LA NOUETTE		52600 LE PAILLY	P		ZA	38		PRE SEUL	21383	25918
Monsieur	COQUERON	ALBERT	HENRI		0002 RUE GAUX		52200 SAINTS-GEOSMES	P		ZO	89		LA CAPUCINE	4533	
Monsieur	COQUERON	DIDIER			0010 RUE GAUX		52200 SAINTS-GEOSMES	P	I	ZO	3		EN PRE GENAT	71830	71830
Monsieur	COQUERON	ELISEE	PIERRE		0002 RUE GAUX		52200 SAINTS-GEOSMES	P	I	ZA	42		PRE SEUL	165906	165906
Monsieur	COQUERON	JEAN	PAUL		0002 RUE DES BORDES		52200 SAINTS-GEOSMES	P	I	ZO	12		EN ROUGELIN	7988	28835
Monsieur	COQUERON	PHILIPPE	MARIE		0008 RUE SAINT ETOURNI		52250 VERSEILLES-LE-BAS	P	I	ZO	15		EN ROUGELIN	20847	189287
								P	I	ZD	11		EN ROUGELIN	29863	
								P	I	ZD	12		EN ROUGELIN	7888	
								P	I	ZD	15		EN ROUGELIN	20847	
								P	I	ZD	30		EN ROUGELIN	36924	
								P	I	ZD	105		LA CAPUCINE	725	
								P	I	ZD	122		LA CAPUCINE	88840	
Monsieur	COULON	GUY	RENE		KERMORYAN		29246 POUL LAOJEN	P	I	ZO	6		CHAMP PEAU	1670	1670
Madame	COULON	JOCELYNE	MARGUERITE		0007 RUE CURIE		52600 TORGENAY	P	I	ZO	6		CHAMP PEAU	1670	1670

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Sectio n	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Somm e conte nance
Monsieur	COUTURIER	JEAN-MICHEL	ROBERT		0049 RUE DE LA REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	96		LA CAPUCINE	864	864
Monsieur	CRESSOT	YVES	GEORGES		0008 RUE DES CHAMPS		52180 CUSEY	P	I	ZN	30		LA DRAIZE	15538	31293
Madame	CULTRU	NELLY	MARIE		0015 RUE CURIE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	12		CHAMP PEAU	1954	1954
Madame	DA SILVA	LAURE	MARCELLE		CHAMPAGNEUL		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	59		CHAMPAGNEUL	7036	31329
Monsieur	DALSTEIN	DENIS			0016 RUE BOUDREY ALIX		21000 DIJON	P	I	ZN	70		CHAMPAGNEUL	24293	1052
Monsieur	DAMPFFOFFER	JEAN-LOUIS	PIERRE		LABATY		69620 BAGNOLS	P	I	ZH	11		VAL DRY	787	787
Madame	DAMPFFOFFER	MARIE-CLAIRE	JOSETTE		0020 RUE DU SAULT		52600 CULMONT	P	I	ZH	11		VAL DRY	787	767
Madame	DANGIEN	PATRICIA	JEANNINE		0012 RUE SAINT GENGOULPH		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	25		PRE SEUL	2325	10282
Monsieur	DAO	DOMINIQUE	FRANCOIS		0009 RUE DE CHAMPAGNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	26		PRE SEUL	1555	
Monsieur	DAVAL	HENRI	ERNEST		0016 RUE MARIE GASCARD		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	51		LA CHARME	2509	
Monsieur	DAVAL-FREROT	BENOIT			0033BAY VICTOR HUGO		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	52		LA CHARME	2888	
Madame	DAVAL-FREROT	BERNADETTE	CLEMENCE		0049 RUE DE LA REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	53		LA CHARME	1026	6744
Monsieur	DAVAL-FREROT	CHRISTOPHE			0014 BO DE LA MARNIE		21000 DIJON	P	I	ZD	26		EN ROUGELIN	3808	
Madame	DAVAL-FREROT	CLAIRE	MARIE		0016 RUE MARIE GASCARD		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	125		LA CAPUCINE	1509	
Monsieur	DAVAL-FREROT	CLAUDE	HENRI		9 JARDINS MERCIER		39130 LA FRASNEE	P	I	ZD	126		LA CAPUCINE	240	
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZK	20		LES AGES ROUVELLES	1389	
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	52		MONT SIGNOT	158	158
Monsieur	DAVAL-FREROT	BENOIT			0033BAY VICTOR HUGO		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	50		MONT SIGNOT	9589	61784
Madame	DAVAL-FREROT	BERNADETTE	CLEMENCE		0049 RUE DE LA REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	
Monsieur	DAVAL-FREROT	CHRISTOPHE			0014 BO DE LA MARNIE		21000 DIJON	P	I	ZI	53		MONT SIGNOT	45044	
Madame	DAVAL-FREROT	CLAIRE	MARIE		0016 RUE MARIE GASCARD		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	53		MONT SIGNOT	45044	66885
Monsieur	DAVAL-FREROT	CLAUDE	HENRI		9 JARDINS MERCIER		39130 LA FRASNEE	P	I	ZD	96		LA CAPUCINE	864	
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZD	139		LES PLANTES	4347	
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZD	50		MONT SIGNOT	9589	
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIPPE			0031 RUE DU PUITTS CHIROT		21120 CHAGNAY	P	I	ZI	51		MONT SIGNOT	7141	61784
Monsieur	DAVAL-FREROT	PHILIP													

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrément	Section	N° plan	Nature voie	Norm voie	Contenance	Somme contenance
Madame	DECHAMPT	COLETTE	YVETTE		0007 RUE DES VIENNES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	84		LA CAPUCINE	383	303
Madame	DECHANET	ANNE	MARIE		0003 RUE DE CHAMPAGNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	26		MONT CHARE	1688	1688
Madame	DEGREMANT	SIMONE	RENEE		0005 RUE JEAN JAURES		52600 CHALINDREY	P		ZH	38		LA RONCE	1800	1800
Madame	DELAITRE	CHANTAL	EDWIGE		0008 RUE SAINT ETOURNI		52250 VERSAILLES-LE-BAS	P	I	ZD	11		EN ROUGELIN	29903	155452
								P	I	ZD	30		EN ROUGELIN	36624	
								P	I	ZD	105		LA CAPUCINE	723	
								P	I	ZD	122		LA CAPUCINE	38840	
Monsieur	DEMANGE	PASCAL	ROGER		0000 RTE DES LOSES		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	6		POIRIER ROND	952	952
Monsieur	DEMESY	AUGUSTE					52600 CHALINDREY	P	I	ZH	5		VAL DRY	1145	1145
Madame	DESCHAMPS	DENISE	MARGUERITE		0022 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	P		ZD	101		LA CAPUCINE	346	346
Madame	DESUMEUR	BERNADETTE			0002 RUE DE L'ABBE DARBOT		52600 LE PAILLY	P	I	ZD	172		LE PETIT BREUIL	543	5547
Monsieur	DESVOYES	JEAN	MAURICE		0003 RUE CHARME FLEURY		52600 PALAISEUL	P	I	ZM	53		LA TUILERIE	5004	
								P	I	ZK	5		LES AGES NOUVELLES	14664	14664
Monsieur	DETAIL	CLAUDE	ALBERT		0018 RUE DE MERLOUX		90400 ANDELNANS	P	I	ZD	18		EN ROUGELIN	12115	12115
Monsieur	DETAIL	DOMINIQUE	JEAN		0002 RUE DES PLUMES		68720 HOCHSTATT	P	I	ZD	16		EN ROUGELIN	12115	12115
Monsieur	DETAIL	FRANCIS	DOMINIQUE		0011 RUE CHARLES MATTRET		52600 CULMONT	P	I	ZD	16		EN ROUGELIN	12115	12115
Monsieur	DETAIL	JOEL	PAUL		0024 RUE PIERRE MARIE CURIIE		91550 PARAY VIEILLE POSTE	P	I	ZD	16		EN ROUGELIN	12115	12115
Monsieur	DETAIL	NOEL	AUGUSTE		0012 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	56		LES VENEES	4809	474679
								P	I	ZH	59		DU FOULTOT	214324	
								P	I	ZH	63		LES VENEES	19157	
								P	I	ZI	29		MONT CHARE	132339	
								P	I	ZI	32		MONT SIGNOT	9487	
								P	I	ZI	34		MONT SIGNOT	1489	
								P	I	ZI	64		MONT SIGNOT	106174	
Monsieur	DETAIL	PATRICK	PIERRE		0008 IMP CHEMIN NOIR		52600 CULMONT	P	I	ZD	16		EN ROUGELIN	12115	12115
Monsieur	DEVILLIERS	OLIVER	JEAN		0009 RUE DU SAULT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	7		VAL DRY	1285	1285
Monsieur	DROUOT	BENOIT	JUSTIN		3 ROUTE DE GREMANT LES ARCHOTS		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	31		GRAND VEAU	2500	8075
Monsieur	DROUOT	JEAN	LOUIS		0019 RUE HOCH		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	50		LA TUILERIE	5575	
Monsieur	DRUT	DOMINIQUE	BERNARD		0008 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	3		CHAMP PEAU	7780	7780
								P	I	ZD	43		LA PRIEUSE	1892	4727

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	DRUT	FRANCOIS	LEON		JEAN JAURES 0014 RUE DIDEROT	CHALINDREY 52600	LA RONCE LES PLANTES	P		ZH	42			2835	
Monsieur	DRUT	HUBERT		PAR MAITRE GOUX		CHALINDREY		P		ZD	134			608	608
Madame	DRUT	MARIE-FRANCE	FRANCOISE		0010 AV CAPITAINE BAUDOIN	LANGRES		P		ZN	91		LA DRAIZE	1530	1530
Madame	DUBOIS	ANNICK	EDITH	PRANGHEY	0005 RUE TURENNE	CHALINDREY	LA CAPUCINE	P	I	ZH	68		LA CAPUCINE	24881	27921
					0026 RUE DE LA GUEURGE	VILLEGUSIEN- LE-LAC	LA RONCE	P	I	ZK	39		LA RONCE	2930	
							LES AGES NOUVELLES	P	I	ZK	16		LES AGES NOUVELLES	3630	3630
Madame	DUCHAUD	MARIE-ELISABETH	SUZANNE		0008 CHE DU PONT GRABON	70180 BAULAY	LA CAPUCINE	P	I	ZD	70		LA CAPUCINE	8263	10267
Madame	DUCORNET	HUCQUETTE			0007 RUE EMILE ZOLA	CHALINDREY	LA DRAIZE	P	I	ZN	92		LA DRAIZE	2024	
Madame	DUFFOUR	EMMANUELLE	CELINE		0012 RUE ROGER	LANGRES	LA CAPUCINE	P	I	ZD	71		LA CAPUCINE	15846	34257
Monsieur	DUMONTIER	STEPHANE	SERGE		0003 RUE SAULX DE TAVANNES	CHALINDREY	LES AGES NOUVELLES	P	I	ZK	7		LES AGES NOUVELLES	5027	
Monsieur	DUVAUX	CHRISTIAN	MICHEL		0002 RTE DE PARIGNY	LANGRES	CHAMPAGNEUL	P	I	ZN	68		CHAMPAGNEUL	13384	
Madame	ELORRIOROS Y ARTAZPI	MARGUERITE			LES ARCHOTS	88350 VILLOUXEL	LA CAPUCINE	P		ZD	85		LA CAPUCINE	976	976
	ETAT MINISTERE DES TRANSPORTS					52800 LE PAILLY	MONT SIGNOT	P		ZI	33		MONT SIGNOT	3223	3223
	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT					83350 VILLOUXEL	CHAMPAGNEUL	P		ZN	64		CHAMPAGNEUL	2089	2089
						CHALINDREY	LES AGES NOUVELLES	P		ZK	31		LES AGES NOUVELLES	73867	624083
							LES ARCHOTS	P		ZK	42		LES ARCHOTS	6001	
							LES ARCHOTS	P		ZL	34		LES ARCHOTS	99421	
							LA VERNIE	P		ZL	38		LA VERNIE	199565	
							CHAMPAGNEUL	P		ZN	73		CHAMPAGNEUL	145959	
							PRE SEUL	P		ZA	41		PRE SEUL	13477	29471
							CHAMP VOTTEY	P		ZC	21		CHAMP VOTTEY	1025	
							ENPRE GENAT	P		ZD	1		ENPRE GENAT	14969	
							SONLEOT	P		ZE	1		SONLEOT	40	117388
							VAL DRY	P		ZH	19		VAL DRY	3554	
							LA RONCE	P		ZH	26		LA RONCE	36808	
							LA RONCE	P		ZH	28		LA RONCE	22014	
							LA RONCE	P		ZH	23		LA RONCE	22014	
							LA RONCE	P		ZH	47		LA RONCE	564	
							LES VENES	P		ZH	68		LES VENES	1756	
							LE DOJAY	P		ZN	33		LE DOJAY	17803	
							LE COTE JEANMETRIER	P		ZN	81		LE COTE JEANMETRIER	16988	
							LA DRAIZE	P		ZO	20		LA DRAIZE	17484	
							LA DRAIZE	P		ZO	21		LA DRAIZE	453	
							MONT CHIARE	P		ZI	11		MONT CHIARE	920	920
Monsieur	FALDA	JULIES	REMOND		0078 RUE DE VARENNE	75607 PARIS		P		ZI	3				
					0012 IMP MOUGEOT	CHALINDREY	DES LOGES	P		ZM	3		DES LOGES	2265	2265
															RTE

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code membre	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
	FERDINAND				0000 RUE AMIRAL COURBET		52600 CHALINDREY	P		ZH	43		LA RONCE	2271	2271
Monsieur	FERRAND	EUGENE			0012 RUE CHATEAU DU MONT		52000 LANGRES	P		ZN	12		LES RAPOTTES	883	883
Monsieur	FLOGARD	FRANCK-DIDIER			0005 RUE PASTEUR		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	45		LA PRIEUSE	3205	3205
Madame	FONTAINE	PAULETTE	LUCIE		0008 RUE MARDEAU		52600 CHALINDREY	P		ZA	9		CHAMPLAIN	1260	1260
Madame	FONTY	MIREILLE	GILBERTIE	CHEZ MONSIEUR TERRASSE	0018 RUE DU COLONEL		10000 TROYES	P		ZN	98		LA DRAIZE	152317	156336
Monsieur	FORTERRE	FRANCOIS	ANDRE		0080 RUE DE LA GARE		52600 CULMONT	P		ZH	37		LA RONCE	1400	2405
Monsieur	FRANCO	FABRICE	MARCEL		0001 RUE DU VIOLET		52500 CHAMPSEVRAN	P	I	ZM	5		POIRIER ROND	351	2291
Monsieur	FRANCOIS	EMILE	CELESTIN		0012 RUE CHAT DU MONT		52600 CHALINDREY	P		ZD	106		LA CAPUCINE	1520	1520
Monsieur	FRANCOIS	JACKY	GEORGES		0058 RUE DE LA GARE		52600 CULMONT	P		ZL	37		LA VERNOIE	100689	104389
Madame	FRANCOIS	JEANNINE	FERMANDE		0001 RUE CHATEAU DU MONT		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	39		GRAND VEAU	3700	263753
								P	I	ZB	6		LES CREYS	4564	
								P	I	ZB	7		LES CREYS	4950	
								P	I	ZB	8		LES CREYS	700	
								P	I	ZB	24		LES CREYS	5544	
								P	I	ZB	26		LES CREYS	6300	
								P	I	ZC	27		CHAMP VOTTEY	52101	
								P	I	ZC	28		CHAMP VOTTEY	63012	
								P	I	ZC	29		CHAMP VOTTEY	63212	
								P	I	ZD	32		LA CAPUCINE	610	
Madame	FRANCOIS	RENEE	LUCIE		0002 RUE DU SAULT		52600 CULMONT	P	I	ZD	30		LA PRIEUSE	2249	2249
Monsieur	FRANCOIS	SERGE	JEAN		LES ARCHOTS		52600 CHALINDREY	P		ZL	17		EN MONROT	1623	52923
								P		ZL	23		LES ARCHOTS	10689	
								P		ZL	32		LES ARCHOTS	11666	
								P		ZN	77		CHAMPIGNEUL	5011	
								P		ZN	78		CHAMPIGNEUL	870	
								P		ZN	79		LE COTE JEAN METRIER	23056	
Monsieur	FREQUELIN	MAURICE	JEAN		0002 PL CARNOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	13		EN ROUGELIN	1100	1100
Monsieur	FREROT	ABEL			0013 RUE MARCEAU		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	52		MONT SIGNOT	158	158
Monsieur	FREROT	JEAN	HENRI		0001 PL DE VERDUN		52600 CHALINDREY	U		ZC	6		VIAU DE PREMAY	15333	192672
								U		ZC	7		VIAU DE PREMAY	53377	
								U		ZC	12		VIAU DE PREMAY	4510	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code membre	Section	N° plan	Nature vote	Nom voie	Contenance	Somme contenance	
Madame	FREROT	MARIE-THERESE						U		ZC	13		VIAU DE PREMAY	77081		
									U		ZI	9		MONT CHIARE	29549	
									U		ZI	18		MONT CHIARE	112051	
									U		ZI	23		MONT CHIARE	64132	
									U		ZI	24		MONT CHIARE	1028	
									P		ZM	19		POIRIER ROND	900	
									P		ZM	20		POIRIER ROND	191772	
									N		ZC	12		VIAU DE PREMAY	4510	321995
									N		ZC	13		VIAU DE PREMAY	77081	
									P		ZH	18		VAL DRY	1051	
									P		ZI	17		MONT CHIARE	8877	
									N		ZI	18		MONT CHIARE	112051	
									P		ZI	19		MONT CHIARE	65635	
							P		ZI	30		MONT CHIARE	1070			
							P		ZI	61		MONT SIGNOT	51300			
Madame	FREROT	MONIQUE	JANINE		0004 RUE FRANCOIS CEVERT		10440 LA RIVIERE DE CORPS	P		ZC	5		VIAU DE PREMAY	5039	73789	
Monsieur	FREROT	PATRICK	JEAN		29 QUAI VICTOR HUGO APPT 4		11100 NARBONNE	N		ZC	6		VIAU DE PREMAY	15333		
								N		ZC	7		VIAU DE PREMAY	53371		
								P		ZI	8		MONT CHIARE	31716	100120	
								N		ZI	9		MONT CHIARE	29548		
								P		ZI	28		MONT CHIARE	16000		
								P		ZI	21		MONT CHIARE	1262		
								P		ZI	66		MONT CHIARE	21583		
								P		ZI	67		MONT CHIARE	21583		
Monsieur	FREYBURGER	BERENGER			0022 RUE DU ROLLE		52800 CHAUDENAY	P		ZI	69		MONT SIGNOT	5374	5274	
Monsieur	GABRIEL	JACQUES			0010 RUE DE VIRELOUP	PERRAN CEYLES	52200 FERRANCEY	P		ZN	55		LE DOUAY	1067	2745	
	GAEC DE LA MARNOTTE						52200 SAINTS-GEOSMES - BALESIM	P		ZN	56		LE DOUAY	1676		
							52200 SAINTS-GEOSMES - BALESIM	P		ZA	37		PRE SEUL	33130	33130	
Monsieur	GALMICHE	JEAN-YVES			0040BGR GRANDE RUE DU HAJT		21410 FLEUREY-SUR-OUCHE	P		ZH	55		LES VENEES	5764	5764	
Madame	GANTOIS	MONIQUE	LAURE		0012 RUE HOCHÉ		52800 CHALINDREY	P		ZD	99		LA CAPUCINE	913	913	
Madame	GARDIENNET	LEA		LA COMPASSION			52200 LANGRES	P		ZN	83		LA DRAIZE	1791	1791	
Monsieur	GARNIER	ERIC	CLAUDE		0010 RUE DU DOUAY		52800 CHALINDREY	P		ZD	79		LA CAPUCINE	3133	3133	
Monsieur	GARNIER	FRANCK	CYRILLE		0055 GR GRANDE RUE		52200 HUMES-JORJENAY	P		ZN	25		LES RAPOTTES	135866	178766	
Monsieur	GARNIER	JEAN	PIERRE		0017 RUE DE LA REPUBLIQUE		52800 CHALINDREY	P		ZN	28		LES RAPOTTES	42800		
							52800 CHALINDREY	N		ZI	2		LE FOULTOT	5845	121525	
							52800 CHALINDREY	P		ZI	3		LE FOULTOT	479		
							52800 CHALINDREY	P		ZI	4		DU FOULTOT	9199		
							52800 CHALINDREY	N		ZI	7		MONT CHIARE	49527		
							52800 CHALINDREY	N		ZI	14		MONT CHIARE	18799		
							52800 CHALINDREY	N		ZI	62		MONT SIGNOT	38476		

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Sectio n	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Somm e conte nance
Monsieur	GARNIER	JEAN	CLAUDE		0016 AV JULES VERNE	LA BAULE-ESCOUB LAC	44500 LA BAULE	P		ZI	25		MONT CHIARE	2700	2700
Monsieur	GARNIER	JEAN	CYRILLE		0003 RUE DE LA BRASSERIE		52200 HUMES-JORQUENAY	P		ZN	25		LES RAPOTTES	135966	178766
Monsieur	GARNIER	JEAN-CHARLES		1 RUE DE PRE LIOT	9001 VILLAGE CENTRE		52200 HUMES-JORQUENAY	P		ZN	25		LES RAPOTTES	135966	178766
Madame	GARNIER	MONIQUE	CELINA		0005 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P		ZK	18		LES VENÉES	5963	9393
Monsieur	GARNIER	THIERRY	RENE		0007 RUE EMILE ZOLA		52600 TORCENAY	P		ZD	115		LA CAPUCINE	1268	8973
Monsieur	GAUCHER	ALAIN	GILBERT		0005 RUE DU LAVOIR		71510 SART-SERNIN-DU-PLAIN	P		ZI	5		LES VENÉES	6294	
Monsieur	GAUCHER	BRUNO	JEAN-PAUL		0006 RUE DE SAINT FROU		52200 NORDANT-LE-ROCHEUX	N		ZH	40		LA RONCE	4496	4496
Madame	GAUCHER	CHRISTINE	MARIE		0007RUE DE LA GARE		52600 CULMONT	N		ZH	40		LA RONCE	4496	4496
Monsieur	GAUCHER	FRANCIS	PASCAL		0101 RUE DES VOSGES		52200 LANGRES	N		ZH	40		LA RONCE	4496	4496
Monsieur	GAUCHER	JEAN	LUC		0009 RUE DE LA		52200 SAINTS-GEOSMES	N		ZH	40		LA RONCE	4496	9659
Monsieur	GAUTHIER	BENOIT	MARTIN		9002 MOULIN BARILLOT		52600 VIOLOT	P		ZO	24		LA DEVAIZE	116779	116779
Madame	GAUTHIER	FRANCINE	CLAUDINE	BAT C	0001 AV DES GRANDES BERGERIES		21090 DIJON	N		ZH	23		VAL DRY	1185	1185
Monsieur	GAUTHIER	JEAN	ARMAND		0027 RUE GRANDE RUE		52600 VIOLOT	P		ZL	14		BN MONTROT	1947	1947
Monsieur	GAUTHIER	JEAN-MARC			0110 IMP DU BONTEMPS		01800 FARAMANS	N		ZH	23		VAL DRY	1185	1185
Monsieur	GAUTHIER	OLIVIER	JACK	FERME DU MOULIN	0000 RUE DES GRANDS VERGERS		52600 VIOLOT	P		ZN	51		LE DOUAY	38197	38197
Madame	GERARD	CHANTAL	LOUISE		0042 RUE PIERRE CURIE		52000 CHAUMONT	P		ZK	35		LES AGES NOUVELLES	1111	1111
Madame	GERBIER	LUCETTE	ALICE		0023 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALINDREY	P		ZO	44		CHAMP PEAU	7600	7600
Madame	GILLOT	BERNADETTE	MARIE		0048 RUE DU HAUT		52600 CULMONT	P		ZA	5		CHAMPLAIN	19693	25164
								P		ZH	16		VAL DRY	2729	
								P		ZH	21		VAL DRY	2756	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	GIRARDOT	ALEXANDRE	JEAN-LOUIS	LOTISSEMENT SAINT NICOLAS	0461 AV FREDERIC MISTRAL		53130 LA GARDE	N		ZD	57		LA PRIEUSE	708	708
Madame	GIRARDOT	ANNE	MARIE		0003 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	U		ZD	159		LE PETIT BREUIL	449	0
Monsieur	GODEFERT	JEAN-MICHEL	EUGENE		0008 RUE AUX LIEVRES		52600 NOIDANT-CHATENY	P		ZH	30		LA RONCE	9332	9332
Madame	GORGEOT	FRANCOISE	MARIE		GRAND PRE		52240 VRONCOURT-LA-COTE	P	I	ZI	66		MONT CHIARE	1262	1262
Madame	GOUGET	FRANCOISE	EDITH		0002 RUE ALBERT CAMUS		HOENHEIM	N		ZC	31		VIAU DE PREMIAY	37460	37460
								N		ZD	82		LA CAPUCINE	1038	
								N		ZN	24		LES RAPOTTES	39900	
								P		ZN	40		LE DOUAY	2140	
								N		ZN	60		CHAMPAGNEUL	14243	
								P		ZN	83		LE DOUAY	5899	
								N		ZN	84		LE DOUAY	42327	
								N		ZO	17		CHAMP PEAU	171107	
								N		ZO	43		CHAMP PEAU	16481	
Monsieur	GOUGET	JEAN	CLAUDE		0013 RUE DU 13 SEPTEMBRE		52600 VILLEGUISIN-LE-LAC	P		ZC	31		VIAU DE PREMIAY	37460	330595
								P		ZD	82		LA CAPUCINE	1038	
								P		ZN	24		LES RAPOTTES	39900	
								P		ZN	40		LE DOUAY	2140	
								P		ZN	60		CHAMPAGNEUL	14243	
								P		ZN	83		LE DOUAY	5899	
								P		ZN	84		LE DOUAY	42327	
								P		ZO	17		CHAMP PEAU	171107	
								P		ZO	43		CHAMP PEAU	16481	
Madame	GOURIET	RENEE	ALICE		0011 RUE DES PETITS PRES		52600 CULMONT	P	I	ZH	11		VAL DRY	787	787
Monsieur	GRANDJEAN	DEMIS	MAURICE		0006 RUE DU POULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZK	18		LES AGES NOUVELLES	1382	1382
Monsieur	GRANDJEAN	GERARD			0070 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	60		LA PRIEUSE	1619	6289
Madame	GRAS	CATHERINE		ALLEE DES CIGOGNES	0018 RTE DE SAINT GEORGES		17310 SAINT-PIERRE-D'OLERON	P	I	ZK	49		LE SEQUESTRE	4680	
								P		ZO	26		LA DRAIZE	657	657
Madame	GRAS	CHANTAL			0016 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PALLY	P	I	ZO	26		LA DRAIZE	657	657
Monsieur	GRAS	DOMINIQUE	PAUL	RESIDENCE LES GLYCINES	0074 AV EMILE CASSEZ		52000 CHAUMONT	P	I	ZO	26		LA DRAIZE	657	657
Monsieur	GRAS	JEAN	MARIE		0023 RUE GABRIEL JAILLARD		91070 BONDOUFLE	P	I	ZO	26		LA DRAIZE	657	657

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Comptance	Somme comptance
Madame	GROSJEAN	CATHERINE	MONIQUE		0001 RUE DU VIOLOT		52500 CHAMPSEVRAINE	P	I	ZK	17		LES AGES NOUVELLES	2291	2291
Monsieur	GUENAT	PATRICK	GEORGES	FERME	0014 RUE DE LA MARNOLITE		52200 SAINTS-GEOSMES	P		ZA	35		PRE SEUL	1901	19386
Monsieur	GUICHARD	REGIS	ANDRE		9003 MONTRICOM		52500 LOGES (LES)	P		ZK	39		LE SEQUESTRE	21145	21145
Madame	GUILLAUME	EDITH	GEORGETTE		0020 RUE DU DOUAY		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	21		LES RAPOTTES	1169	1169
Monsieur	GUILLAUME	JEAN-MARC	PATRICK		0032 CHE DES MERISIERS		52500 NOMMAY	P		ZH	4		VAL DRY	1414	1414
Madame	GUILLEMIN	CECILE	MARTHE		9001 LES RAPOTTES		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	13		LES RAPOTTES	163	163
Madame	GUILLEMIN	JOSETTE	CECILE		9001 LES RAPOTTES		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	13		LES RAPOTTES	163	163
Madame	GUILLEMIN	PAULE	ALBERTINE		0006 RUE DU GRAND BAN		55140 VAUCOULEUR S	P	I	ZN	13		LES RAPOTTES	163	163
Monsieur	GUILLEMIN	RENE	HENRI		0041 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZH	9		VAL DRY	1605	1605
Monsieur	GUILLOT	MICHEL	JACQUES		0022 RUE DE LA LIBERTE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	59		LA PRIEISE	1067	3333
Madame	GUYOT	CLAUDINE	MARTHE		0001 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	110		LA CAPUCINE	2266	3333
Madame	HAULET	MARIE-HELENE	JEANNINE		9001 LES ARCHOTS		52600 CHALINDREY	U		ZH	40		LA RONCE	4496	0
Madame	HENRY	ANDRE	PAUL		0045 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	U		ZL	30		LES ARCHOTS	945	0
Monsieur	HENRY	DANIEL	PIERRE		0045 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	U		ZD	95		LA CAPUCINE	2929	0
Monsieur	HENRY	DANIEL	PIERRE		0002 RUE GERARD PHILIPPE		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	7		POIRIER ROND	1949	1949
Madame	HENRY	VERONIQUE	CLAUDE		0045 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	N		ZD	95		LA CAPUCINE	2929	2929
Monsieur	HERNANDEZ	JOSEPH			0549 RUE CLAUDIUS SAVOYE		69400 VILLEFRANCH E	P	I	ZK	9		LES AGES NOUVELLES	610	610
Madame	HOCQUIGNY	CATHERINE	EDMONDE		0006 AV CHAPPE		93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	P	I	ZN	14		LES RAPOTTES	816	816
Monsieur	HOCQUIGNY	PATRICK	DANIEL		0022 RUE DES CHENEVIERES		52500 BIZE	P	I	ZN	14		LES RAPOTTES	816	816
Monsieur	HORIOT	JEAN	MARIE	CORGIGNON	0016 RUE DU PUTS DE LA COUR		52500 CHAMPSEVRAINE	P	I	ZH	12		VAL DRY	3293	3293

Titre	Denomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Soim e contenance
Monsieur	HOSCHAR	FREDERIC	JACQUES		0003 RUE DU PORT DES VIGNOTTES		52800 VILLEGUSIEN-LE-LAC	P		ZD	177		LE PETIT BREUIL	1217	1217
Monsieur	HUGUENIN	BRUNO	EMILE		0041 RUE DE TRANS		83300 DRAGUIGNAN	P	I	ZA	54		LA CHARME	485	485
Madame	HUGUENIN	EDITH	MARIE	CHEZ M AWIGNAND CHRISTOPHE	0007 ALL DU CLOS DU GAGNEUR		93150 NOISY LE GRAND	P	I	ZA	54		LA CHARME	485	485
Monsieur	HUGUENIN	ETIENNE	EMILE		0001 PL TASSEL		52800 CHALINDREY	P		ZD	44		LA PRIEUSE	2139	4906
Monsieur	HUGUENIN	GILLES	ROBERT	PAR MME HUGUENIN MARIE THERESE	0011 RUE DE LA BLETTE		52800 CHALINDREY	P		ZD	80		LA CAPUCINE	1132	
Monsieur	HUGUENIN	PATRICK	EMILE		0010 RES LES VIGNES BLANCHES		52800 CHALINDREY	P		ZD	81		LA CAPUCINE	397	
Madame	HUGUENOT	CATHERINE	MARIE		0000 CHE DE ROLLANDIERE		52800 CHALINDREY	P		ZD	167		LE PETIT BREUIL	1238	
Madame	HUGUENOT	MARIE	BLANCHE	PAR MR FREROT JEAN	0001 PL DE VERDUN		54320 MAXEVILLE	P		ZA	54		LA CHARME	486	486
Madame	HUGUENOT	MARTINE	SIMONE		0020 RUE DES CHAMOIS		83550 VIDAUBAN	P		ZA	54		LA CHARME	485	485
Madame	HUGUENOT	NATHALIE	JACQUELINE	FERME DE BEAULAN	1328 RTE DE VEUREY		38360 SASSEVAGE	P		ZK	15		LES AGES NOUVELLES	4413	4413
Madame	HUN	GENEVIEVE	MARIE		0022 RUE DE LA LIBERTE		52800 CHALINDREY	P		ZM	18		POIRIER ROND	1570	1570
Monsieur	HUN	FRANCOIS	MARIE		0016 RUE DES ADEUX SAINT MOILE		38500 VOIRON	P		ZK	15		LES AGES NOUVELLES	4413	4413
Monsieur	HUOT	THERRY	BERNARD		0022 RUE DE SAINT MOILE		38340 VOIREPE	P		ZK	15		LES AGES NOUVELLES	4413	4413
Madame	JACOB	ANNE			0002 RUE VICTOR BASCH		84300 VINCENNES	P		ZD	154		LE GRAND BREUIL	46786	80453
Monsieur	JACOB	NICOLAS			0005 CHEMDES		84300 VINCENNES	P		ZD	176		LE PETIT BREUIL	13667	13667
Monsieur	JACOB	XAVIER			0014 RUE PEYROUSET		31400 COLLONGES	P		ZD	154		LE GRAND BREUIL	46786	60453
Madame	JACOBE	BLANDINE	RENEE		0044 ALL HECTOR BERLIOZ		31400 COLLONGES	P		ZD	176		LE PETIT BREUIL	13667	13667
Monsieur	JACQUES	CLAUDE	ANDRE		0020 RUE DU LOUJAY		91310 LONGFONT-SUR-ORGE	P		ZB	14		LES CREYS	2467	2467
Madame	JACQUET	GERMAINE	MARIE	PAR HUGUENIN CORINNE	6026 RUE DE LEOLENNER		52800 CHALINDREY	P		ZN	21		LES RAPOTTES	1189	1189
Madame	JACQUOT	MARIE-GISELE	ELEONORE		0031 RUE DE PARIS		52210 SAINT-VALLIER-SUR-	P		ZD	5		EN PRE GENAT	64206	0
Monsieur	JAUGEY	JEAN-PIERRE	ALFRED		0010 RUE RAYMOND		52200 SAINT-VALLIER-SUR-	P		ZM	11		FOIRIER ROND	851	851
							52200 SAINT-VALLIER-SUR-	P		ZA	10		CHAMPLAIN	5957	44857
							VALLIER-SUR-	P		ZC	32		VIAU DE PREMAY	38900	38900

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Sectio n	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Samm e conte nance
Madame	JAUGEY	MARIE-PIERRE	ANNE		0008 RUE DE LA LIBERATION		52140 RANCONNIERES	P		ZA	44		PRE SEUL	27120	79741
Madame	JAUVAIN	CORINNE	SOLANGE		0000 RTE DES LOGES		52600 CHALINDREY	P		ZA	46		PRE SEUL	33981	
Monsieur	JEANNELLE	GASTON	AUGUSTE	PAR M JEANNELLE REGIS	0010 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZA	55		PRE SEUL	3874	
Monsieur	JEANNELLE	MARIE	PAUL		0000 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZA	56		PRE SEUL	14856	962
Madame	JEANNELLE	NADINE	GERMAINE		0001 RUE DE GRENANT		52600 CHALINDREY	P		ZM	6		POIRIER ROND	962	962
Monsieur	JEANNOT	REGIS	MARCEL		0010 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZC	30		CHAMP VOTTEY	3401	3401
Madame	JEANNOT	FABRIENNE	DANIELE	LES NEROUIS	0019 IMP CHARLES DE GAULLE		52600 CHALINDREY	P		ZC	30		CHAMP VOTTEY	3401	3401
Madame	JEANNOT	GINETTE	PAULINE		0230 IMP BOUSCARLO		52600 CHALINDREY	P		ZA	19		CHAMPLAIN	37694	430152
Monsieur	JEANNOT	JACQUES	ALEXIS		0074 AV DE LA REPUBLIQUE		52600 CHALINDREY	P		ZA	34		PRE SEUL	147611	
Madame	JEHANNE	ANNE	MARIE		0004 RUE DU MARECHAL GALLIENI		52600 CHALINDREY	P		ZB	6		LES CREYS	4564	
Monsieur	JEHANNE	YVES	EMILE	PAR UDAF	0013 RUE VICTOR FOURCAULT		52600 CHALINDREY	P		ZB	7		LES CREYS	4950	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	8		LES CREYS	700	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	16		CHAMP VOTTEY	40248	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	26		CHAMP VOTTEY	63009	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	27		CHAMP VOTTEY	62101	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	28		CHAMP VOTTEY	63012	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	29		CHAMP VOTTEY	6272	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	18		CHAMPLAIN	3501	43565
							52600 CHALINDREY	P		ZC	19		CHAMPLAIN	37694	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	34		PRE SEUL	147611	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	6		LES CREYS	4564	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	7		LES CREYS	4950	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	8		LES CREYS	700	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	16		CHAMP VOTTEY	40248	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	26		CHAMP VOTTEY	63009	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	27		CHAMP VOTTEY	62101	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	28		CHAMP VOTTEY	63012	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	29		CHAMP VOTTEY	6272	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	18		CHAMPLAIN	3501	43565
							52600 CHALINDREY	P		ZC	19		CHAMPLAIN	37694	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	34		PRE SEUL	147611	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	6		LES CREYS	4564	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	7		LES CREYS	4950	
							52600 CHALINDREY	P		ZB	8		LES CREYS	700	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	16		CHAMP VOTTEY	40248	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	26		CHAMP VOTTEY	63009	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	27		CHAMP VOTTEY	62101	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	28		CHAMP VOTTEY	63012	
							52600 CHALINDREY	P		ZC	29		CHAMP VOTTEY	6272	
							52600 CHALINDREY	N		ZD	58		LA PRIEUSE	401	401
							52600 CHALINDREY	N		ZD	56		LA PRIEUSE	401	401
							52600 CHALINDREY	P		ZD	58		LA PRIEUSE	401	401
							52600 CHALINDREY	P		ZD	58		LA PRIEUSE	401	401
							52600 CHALINDREY	P		ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700
							52600 CHALINDREY	P		ZK	14		LES AGES NOUVELLES	4700	4700

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	JOBARD	PASCAL	EMILE		0033 RUE DE GRENANT		CHALINDREY	P		ZN	16		LES RAPOTTES	1447	1447
Madame	JOLY	SYLVIE	CLAUDINE		0067 RTE DES TILLEULS		GRANDCHAMP	P		ZK	41		LE SEQUESTRE	5415	5415
Madame	JOSE	JOSETTE			0010 RUE SAINT PIERRE		CHALINDREY	U		ZL	16		EN MONROT	3600	0
Monsieur	JOURDHEUIL	DANIEL	LUCIEN		0003 RUE CANDREE		52600 COHONS	P		ZL	40		LA VERNIE	77275	77275
Monsieur	JOURNEE	JEAN			0001 RUE DE LANGRES		CHALINDREY	P	I	ZM	42		GRAND VEAU	1040	1040
Monsieur	LACROIX	ROLAND	GILBERT		0007 RUE DES VIGNES		CHALINDREY	P	I	ZD	84		LA CAPUCINE	363	363
Madame	LAGRANGE	GERMAINE	MARIE		0028 RUE PASTEUR		52600	P	I	ZI	45		MONT SIGNOT	2138	3228
Monsieur	LAMBERT	ALAIN	JULES		0004 RUE EMILE ZOLA		TORDENAV	P		ZI	46		MONT SIGNOT	1990	1990
Monsieur	LAMBERT	ANDREW	DIDIER		0058 RUE JEANIN		CHALINDREY	P	I	ZL	43		LA VERNIE	8545	8545
Madame	LAMBERT	CATHERINE	MARIE		0001 RUE ALLARD		21000 DUON	P		ZK	4		LES AGES NOUVELLES	9485	9485
Madame	LAMBERT	CLAUDINE	ODILE		0014 RUE D AMENS		94160 SAINT MANDE	P	I	ZK	48		LE SEQUESTRE	3900	3900
Monsieur	LAMBERT	JEAN	PIERRE		0004 RUE FRANCOIS CEVERT		BEALVAIS	P	I	ZK	46		LE SEQUESTRE	3900	3900
Monsieur	LAMBERT	JEAN	MARIE		0003 RUE DE CHAMPAGNE		10440 LA RIVIERE DE CORPS	P	I	ZC	5		VIAU DE PREMAY	5059	5059
Madame	LAMBERT	NICOLE	EDITH		0015 RUE ANNA JACQUIN		CHALINDREY	P	I	ZI	26		MONT CHIARE	1688	1688
Madame	LANNE	CHARLOTTE	DANIELE		0086 RUE YVON		CHALINDREY	P	I	ZI	26		LE SEQUESTRE	3900	3900
Madame	LANNE	MARION	JUSTINE	ELISE BAT 1	0018 RUE JEAN BURGER		BOULOGNE BILLANCOURT	P	I	ZK	48		LE SEQUESTRE	6595	17197
Madame	LANTOINE	GISELE	ANDREE		0001 RUE DE LANGRES		CHALINDREY	P	I	ZD	149		LE GRAND BREUIL	10602	10602
Monsieur	LAPEYRE	FREDERIC			0004 RUE DE GRENANT		CHALINDREY	P	I	ZD	149		LE GRAND BREUIL	6595	17197
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZD	152		LE GRAND BREUIL	10602	10602
Monsieur	LARRIERE	JEAN-GEORGES	HENRI		0007 RUE JEAN MOULIN		CHALINDREY	P	I	ZD	183		EN ROUGELIN	1185	1185
Monsieur	LARRIERE	JEAN-GEORGES	HENRI		0007 RUE JEAN MOULIN		CHALINDREY	P	I	ZN	70		CHAMPIGNIEUL	24293	24293
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZN	25		PRE SEUL	2325	21231
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	26		PRE SEUL	1555	1555
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	28		SAINT GENGOULPH	2796	2796
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	30		LA CHARME	7230	7230
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	51		LA CHARME	2509	2509
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	52		LA CHARME	2886	2886
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZA	53		LA CHARME	1026	1026
Monsieur	LARRIERE	CHRISTIAN	MICHEL		0012 RUE SAINT GENGOULPH		CHALINDREY	P	I	ZB	12		LES CREYS	1093	1093

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	LAURENT	JEANNETTE			0096 BO JULES GUESDE		10000 TROYES	P	I	ZL	14		EN MONTROT	1947	1947
Madame	LEGROS	ARLETTE	MARCELLE		0002 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	66		LES VENEES	3286	3286
Madame	LEGUAY	CECILE	RAYMONDE		0008 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZD	123		LA CAPUCINE	2665	2665
Monsieur	LEMOINE	DANIEL	MARCEL		0012 RUE PECLET		75015 PARIS	P	I	ZM	41		GRAND VEAU	1290	1290
Monsieur	LEMOINE	ROGER	JEAN		9001 GRAND VEAU		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	41		GRAND VEAU	1290	1290
Madame	LEMOINE	SIMONE	GERMAINE		0041 RUE DE LISBONNE		76008 PARIS	P	I	ZM	41		GRAND VEAU	1290	1290
Madame	LEMOINE	SUZANNE	LUCIERNE		0014 RUE DE GAS		99120 ERMONT	P	I	ZM	41		GRAND VEAU	1290	1290
Monsieur	LIGIER	DANIEL	ALAIN		0095 RUE COUPRIE		92120 MONTROUSE	P		ZH	6		VAL DRY	1733	1733
Monsieur	LINGELSER	PATRICK	MICHEL		0002 RUE DE CHAMPAGNE		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	41		LA RONCE	4000	4000
Madame	LODIOT	JEANNE	RAYMONDE		0013 RUE CARRON MARE		52600 COHONS	U		ZD	37		LA PRIEUSE	4250	0
Madame	LOUIS	MARIE	JOSEPH		0012 RUE MARIE GASCAUD		52600 CHALINDREY	U	I	ZD	28		EN ROUGELIN	4137	0
	MAITRE GENDROT				0010 AV CAPITAINE		52500 FAYL- BILLOT	G		ZA	12		CHAMPLAIN	23665	172681
								G		ZA	13		CHAMPLAIN	30161	
								G		ZD	38		LA PRIEUSE	3990	
								G		ZL	44		LAVERNOIE	30196	
								G		ZL	45		LAVERNOIE	4267	
								G		ZN	57		LE DOUAY	20832	
								G		ZD	169		LE PETIT BREUIL	4584	4584
								G		ZN	88		LA DRAIZE	40523	42314
								G		ZN	93		LA DRAIZE	1791	
Madame	MARECHAL	LOUISE	ALPHONSINE	EHPAD BRIN D OSIER	0069 RUE DE LA MALADIERE		52500 FAYL- BILLOT	U		ZD	62		LA PRIEUSE	1037	0
Monsieur	MARQUELET	JEAN	PIERRE	APT 32	0026 RUE FARADAY		52000 CHALIMONT	U	I	ZD	166		LE PETIT BREUIL	1653	0
Madame	MARQUELET	MONIQUE	PELAGIE		0025 RUE DU GRAND BIE		52000 LANGRES	P	I	ZD	103		LA CAPUCINE	557	557
					0026 RUE BERNARD CLAUDE		52000 LANGRES	P	I	ZN	94		LA DRAIZE	1274	1931
					0011 RUE CARRON		77400 MEAUX	P		ZL	38		LAVERNOIE	23147	23147
Monsieur	MARTIN	ALAIN	PIERRE		0011 RUE CARRON		52600 COHONS	N	I	ZD	37		LA PRIEUSE	4250	8405
								P		ZD	7		CHAMP PEAU	4158	4158

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code membre	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	MARTIN	BERNARD	DANIEL		0013 RUE DU MOULIN A VENT		52200 SAINTS-GEOSMES	N	I	ZD	37		LA PRIEUSE	4250	4250
Monsieur	MARTIN	CLAUDE	LOUIS		0013 RUE CARRON MAIRE		52600 COHONS	N	I	ZD	37		LA PRIEUSE	4250	4250
Monsieur	MARTIN	DOMINIQUE	MICHEL		0002 RUE DE GRENAIT		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	70		LA CAPUCINE	8263	12292
Monsieur	MARTIN	JACKY	RAYMOND		0002 RUE DE GRENAIT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	31		LA RONCE	2005	2005
Monsieur	MARTIN	JEAN-MICHEL			19 GRANDE RUE		10800 VILLY LE MARECHAL	P	I	ZD	70		LA DRAIZE	8263	8263
Monsieur	MARTIN	JEAN-MICHEL			0013 RUE CARRON MAIRE		52600 COHONS	N	I	ZD	37		LA PRIEUSE	4250	4250
Monsieur	MARTIN	LYDIE			0002 GR		52400 FRESNES-SUR-PAULY	P	I	ZD	70		LA CAPUCINE	8263	8263
Monsieur	MARTIN	MADELEINE	RENEE		0010 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	N	I	ZD	37		LA DRAIZE	4250	4250
Monsieur	MARTIN	MARIE-ANNICK			0089 RTE DE TROYES		10600 SAVIERES	P	I	ZL	20		EN MONTRON	4271	4271
Monsieur	MARTIN	XAVIER	BERNARD		0011 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	70		LA CAPUCINE	8263	8263
Monsieur	MASSOTTE	JEAN	LUCIEN		0049 RUE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	92		DU FOULTOT	2380	2380
Monsieur	MASSOTTE	MICHEL	LUCETTE		0017 RUE DE LA REPUBLIQUE		52600 CULMONT	P	I	ZH	4		CHAMPLAIN	1905	1905
Monsieur	MASSOTTE	MICHEL	JEAN		0052 RUE DE LA GARE		52600 CULMONT	P	I	ZA	6		CHAMPLAIN	1905	1905
Monsieur	MATHEY	CORINNE	JACQUELINE		0008 RUE DE LA TRESORERIE		52200 SAINTS-GEOSMES	P	I	ZA	7		CHAMPLAIN	1849	1849
Monsieur	MATHIEU	CLAUDINE	MARIE		0006 RUE DU VERT COTEAU		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	16		VAL DRY	2729	2729
Monsieur	MEMIN	JACQUELINE	LEONE		0009 RUE CONDE		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	21		VAL DRY	2756	2756
Monsieur	MENIGOZ	MONIQUE	MARTE		0015 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	22		VAL DRY	630	630
Monsieur	MERCIER	CHANTAL	JOCELYNE		0015 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	3		LE FOULTOT	479	479
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0004 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	15		VAL DRY	2429	2429
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0007 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZL	7		LES ARCHOTS	5363	5363
Monsieur	MATHIEU	CLAUDINE	MARIE		0006 RUE DU VERT COTEAU		52600 CHALINDREY	P	I	ZL	12		EN MONTRON	886	886
Monsieur	MEMIN	JACQUELINE	LEONE		0009 RUE CONDE		52600 CHALINDREY	P	I	ZL	2		LE FOULTOT	5045	5045
Monsieur	MENIGOZ	MONIQUE	MARTE		0015 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	7		MONT CHIARE	49527	49527
Monsieur	MERCIER	CHANTAL	JOCELYNE		0004 RUE EMILE ZOLA		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	14		MONT CHIARE	18799	18799
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0007 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZI	62		MONT SIGNOT	38478	38478
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0007 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	9		LES RAPOTTES	2376	2376
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0007 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZL	43		LA VERNIE	8545	8545
Monsieur	MERGER	DANIEL	ANDRE		0007 RUE		52600 CHALINDREY	P	I	ZA	12		CHAMPLAIN	23655	169121

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adress e 3 (Propriétaire (s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code déme mbre ment	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Conte nance	Somm e conte nance
					TURENNE		CHALANDREY	P		ZA	13		CHAMPLAIN	30161	
								P		ZL	44		LA VERNIOLE	90196	
								P		ZL	45		LA VERNIOLE	4267	
Monsieur	MERGER	GUY	MARCEL		0024 RUE FRANICHE		52250 FLAGEY	P		ZN	57		LE DOUAY	20832	
								P		ZA	13		CHAMPLAIN	30161	143927
								P		ZL	44		CHAMPLAIN	19303	
								P		ZL	44		LA VERNIOLE	90196	
								P		ZL	45		LA VERNIOLE	4267	
Madame	MERGER	MARCELLE			0003 RUE DE NEMOURS		79011 PARIS	P		ZD	165		LE PETIT BREUIL	250	250
Monsieur	MERGER	PIERRE	LOUIS		0011BRUE VICTOR HUGO		52600 CHALANDREY	P		ZC	24		CHAMP VOITTEY	12727	14341
Madame	METRIER	CLAUDINE			0009 RUE DU CHATEAU REYNARD		52100 SAINT-DIZIER	N		ZL	16		EN MONTROT	3600	3600
Monsieur	METRIER	FRANCIS	PAUL		0008RUE MARIE GASCARD		52600 CHALANDREY	N		ZL	16		EN MONTROT	3600	3600
Madame	METRIER	OLGA	MARIE		0009 RUE BASSE		52250 BASSEY	P		ZN	88		LA DRAIZE	40523	40523
Madame	MEUNIER	LUCIENNE	MARIE		0024 RUE DE PARIS		52600 CHALANDREY	P		ZL	10		EN MONTROT	1866	1866
Monsieur	MEUNIER	PHILIPPE	MARCEL		0001 RUE DE L HOTEL DE VILLE		52600 CHALANDREY	P		ZD	63		LA PRIEUSE	913	913
Monsieur	MEURET	ALAIN	LOUIS		0023 RUE DU BARON DE L HORME		52500 CHAMPSEVRAIN	P		ZD	68		LA CAPUCINE	1386	1386
Madame	MICHAUD	ANDREE			0017 RUE DU DOUAY		52600 CHALANDREY	P		ZM	28		GRAND VEAU	4301	4301
Monsieur	MICHAUD	JEAN	ANDRE		LOT LES COLLINES 2		20600 FURIANI	N		ZD	159		LE PETIT BREUIL	449	449
Madame	MICHAUD	MAURICETTE	THERESE		0026RUE DE LA NOUETTE		52600 LE PAILLY	P		ZL	11		EN MONTROT	862	862
Madame	MICHEL	VERONIQUE	MARIE-NOELLE		0025 RUE THIERS		52600 CHALANDREY	P		ZB	21		LES CREYS	3100	3100
Madame	MIGNOT	OLGA	ALBERTINE		0018 RUE DE LANGRES		52600 CHALANDREY	P		ZN	47		LE DOUAY	1466	1466
Madame	MILLE	COLETTE	DANIELLE		0009 RUE DE LA CARE (FOUCHANGES		21310 ARCEAU	N		ZL	2		LES ARCHOTS	486	48593
								N		ZL	5		LES ARCHOTS	533	
								N		ZL	6		LES ARCHOTS	116	
								N		ZL	18		EN MONTROT	8611	
								N		ZL	26		EN MONTROT	36853	
Madame	MILLE	GISELE	MICHELINE		0009 RUE DU BREUIL DE SAINT CAPNOT		52600 LE PAILLY	N		ZL	2		LES ARCHOTS	486	13645
								N		ZL	4		LES ARCHOTS	265	
Monsieur	MILLE	LOUIS			0001 PL CAPNOT		52600 CHALANDREY	N		ZN	24		EN MONTROT	12894	14591
								P		ZN	48		LE DOUAY	14591	14591

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	MILLE	MICHEL	JACQUES	4 CHEMIN DE LA RESAIGNE	LES ARCHOTS		52800 CHALINDREY	N		ZL	2		LES ARCHOTS	486	49255
								N		ZL	3		LES ARCHOTS	286	
								N		ZL	23		EN MONTROT	24849	
								N		ZN	30		LE COTE JEAN METRIER	23634	
Madame	MILLE	MONIQUE	FRANCOISE		0000 RTE DE FONTANES		11140 AUNAT	P		ZN	43		LE DOUAY	2128	2128
Madame	MILLE	NICOLE	BERTHE		0126 RUE DE BOURGOGNE		52200 LANGRES	P		ZN	43		LE DOUAY	2128	2128
Monsieur	MILLE	REMY	HENRI	2 CHEMIN DE LA RESAIGNE	9016 LES ARCHOTS		52800 CHALINDREY	N		ZL	1		LES ARCHOTS	7588	47939
								N		ZL	2		LES ARCHOTS	486	
								P		ZL	8		LES ARCHOTS	9063	
								N		ZL	22		EN MONTROT	30812	
Madame	MILLET	CELINE	LUCIENNE		0003 RUE SAINTE MARGUERITE		89300 NEUFCHATEAU	N		ZD	72		LA CAPUCINE	950	860
Monsieur	MILLET	EMMANUEL	JEAN-MARIE		0051 RUE DES FERMETTES		78420 CARRIERES SUR SEINE	N		ZD	72		LA CAPUCINE	860	860
Monsieur	MILLET	PASCAL	GERARD		0004 RUE DU HAUT		52600 CULMONT	N		ZD	72		LA CAPUCINE	850	850
Madame	MINOT	COLETTE	MARIE		0006 RUE DU CALVAIRE		52200 BRENNES	P		ZC	3		VIAU DE PREMAY	16870	16870
Madame	MINOT	ODILE	JEANNE	CORLEE	0001 RUE DES 4 NATIONS		52200 LANGRES	P		ZC	3		VIAU DE PREMAY	16870	16870
Monsieur	MINOT	PIERRE	HENRI		0015 RUE NEIVE		52200 SAINTS-GEOMES	P		ZC	2		VIAU DE PREMAY	11826	26896
								P		ZC	3		VIAU DE PREMAY	16870	
Monsieur	MOILLERON	CHRISTIAN	ABEL		0006 RUE CHARME FLEURY		52800 PALAISEUL	P		ZN	34		LE DOUAY	854	854
Monsieur	MOISSON	JOEL	GEORGES		0050 RUE DE LANN BLENN		56550 INZINZAC	P		ZI	38		MONT SIGNOT	3539	3539
Madame	MOISSON	MARYLENE	JANINE		0001 RUE MARIE		52800 LOCHRIST	P		ZI	38		MONT SIGNOT	3539	3539
					GASCARD		CHALINDREY	P		ZI	38		MONT SIGNOT	3539	3539
Madame	MOLL	JOEELYNE	MARTINE		0009 RUE DU SAULT		52800 CHALINDREY	P		ZH	7		VAL DRY	1295	1295
Madame	MONGIN	BEATRICE	MARIE		0038 RUE RENTE		CHALINDREY	N		ZL	13		EN MONTROT	2518	2518
					GABRIELLE		52190 SAINT-BROINGT-LE-BOIS	N		ZL	13		EN MONTROT	2518	2518
Monsieur	MONGIN	DANIEL	MARCEL	APPT 3	0024 RUE DE GRENANT		52800 CHALINDREY	N		ZL	13		EN MONTROT	2518	2518
Monsieur	MONGIN	ROLAND	MICHEL		0006 RUE DE LA RUOTTE		HEULLEVILLE-GRAND	U		ZL	13		EN MONTROT	2518	2518
Madame	MOQUELET	ANTOINETTE	MARIE	FERME DU MOULIN	MOULIN BARILLOT		52600 VIOLET	P		ZN	51		LE DOUAY	38197	38197

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	MORIS-GUICHARD	LIONEL	LOUIS		9002 LES COMELLES		VILLEGUSIEN-LE-LAC	P		ZM	22		GRAND VEAU	82222	158247
Madame	MORISOT	ANNIE	SIMONNE		0015 RUE DU DOUJAY		52800 CHALINDREY	P	I	ZO	14		CHAMP PEAU	2984	2984
Monsieur	MORISOT	CHRISTIAN	LOUIS		0028 RUE MARCEL BERGERAT		71500 CHELLES	P	I	ZO	14		CHAMP PEAU	2984	2984
Madame	MORISOT	MONIQUE	GERMAINE		0000 PL JEAN ROBINET		VILLEGUSIEN-LE-LAC	P	I	ZO	14		CHAMP PEAU	2984	2984
Madame	MORISOT	NAOINE	RENEE		0010 RUE DE LANGRES		52800 CHALINDREY	P	I	ZA	18		CHAMPLAIN	3501	6485
	MORISOT				0001 RUE DE LANGRES		52800 CHALINDREY	P	I	ZO	14		CHAMP PEAU	2984	
Monsieur	MOUGIN	DIDIER	LOUIS	PAR MAITRE BEDEL BONJEAN			CHALINDREY	N	I	ZB	22		LES CREYS	1797	1797
Monsieur	MOUGIN	HENRI	EDOUARD	CHEZ MADAME MOUSIN JOCELYNE			CHALINDREY	U		ZB	22		LES CREYS	1797	0
Madame	MOUGIN	JOCELYNE	YVONNE		REPUBLIQUE LA		CHALINDREY	N	I	ZB	22		LES CREYS	1797	1797
Madame	MOUGIN	MIREILLE	GERMAINE		REPUBLIQUE LA		CHALINDREY	N	I	ZB	22		LES CREYS	1797	1797
Madame	MOUGIN	REGINE	JEANNE	VILLA 12 PARC DES OLIVIERS			ARCEMANT	N	I	ZB	22		LES CREYS	1797	1797
Madame	MOULLERON	ANNIE	MARIE		0017 RUE DE LANGRES		53500 FAYL-BILLOT	P		ZM	27		GRAND VEAU	15990	15990
Madame	MOULLERON	CATHERINE	MARYSE		0009 RUE PARMENTIER		52800 CHALINDREY	N	I	ZD	40		EN ROUGELIN	3430	3430
Madame	MOULLERON	ISABELLE	SIMONE		0057 ALL DES RESERVOIRS		MONTBELLARD	N		ZD	27		EN ROUGELIN	11446	19628
							03200 VICHY	N		ZD	28		EN ROUGELIN	4137	
								N		ZD	93		LA CAPUCINE	693	
								N		ZD	135		LES PLANTES	3352	
Monsieur	MOULLERON	JEAN-CLAUDE	RENE		0008 RUE DES ADIEUX		52800 CHALINDREY	P		ZD	19		EN ROUGELIN	6823	19774
							CHALINDREY	P		ZD	41		LAPRIEUSE	3852	
								P		ZN	50		LE DOUJAY	4878	
								P		ZN	54		LE DOUJAY	4321	
								U		ZD	40		EN ROUGELIN	3430	
Monsieur	MOULLERON	JEAN-MICHEL	GUY		LA FERRIERE		12260 BALAGUER-D'OLT	N	I	ZD	40		EN ROUGELIN	3430	3430
Monsieur	MOULLERON donne pouvoir à CLERC Jean-Louis	LOUIS	JEAN		0012 RUE MARIE GASCARD		52800 CHALINDREY	U		ZD	27		EN ROUGELIN	11446	847
							CHALINDREY	U		ZD	28		EN ROUGELIN	4137	
								U		ZD	93		LA CAPUCINE	693	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame		LUCIE	REINE				09800 SENTEIN	U		ZO	135		LES PLANTIES	3252	
Monsieur	MOUILLERON	LUDOVIC	ANDRE	0002 RUE LOUIS PASTEUR			52600 CULMONT	P		ZD	29		EN ROUGELIN	847	
Madame	MOUSSUS	MARIANNE	YANNICK	0010 RUE GAUX			52200 SAINTS-GEOSMES	P	I	ZH	36		LA RONCE	800	830
Madame	MUGNIER	RENEE	PAULETTE	0032 RUE DE LA LIBERATION			52600 LE PARLY	P		ZD	40		LA DRAIZE	5794	5794
Monsieur	MUNIER	JEAN-PIERRE	GEORGES	0036 RUE DU 192 E RI			52200 HIMES-JORQUENAY	P		ZI	63		MONT SIGNOT	4305	4305
Monsieur	NAUDET	BERNARD	RENE	0012 RUE DE LANGRES			52800 CHALINDREY	P	I	ZD	78		LA CAPUCINE	1150	1150
Madame	NICARD	JOSIANE	DENISE	0017 RUE DE GRENIAT			52600 CHALINDREY	P	I	ZB	9		LES GREYS	13237	32663
Monsieur	NICOULAUD	PAUL	EUGENE	134 BLOC TURENNE			52200 LANGRES	P	I	ZB	10		LES GREYS	19426	
	NIEF						52200 LANGRES	P	I	ZN	18		LES RAPOTTES	1033	1033
	NIPORTE	MONIQUE	CHARLOTTE	9001 LES ARCHOTS			52600 CHALINDREY	P		ZN	3		LES RAPOTTES	1223	1223
Madame	OFFICE NATIONAL DES FORETS			9 P 1008			52000 CHAUMONT	U		ZL	1		LES ARCHOTS	7588	9053
Madame	OLIVIER	MARIE-CRISTINE	ANNIE	0019 AV D ASHTON UNDER LYNE			52600 CHALINDREY	U		ZL	2		LES ARCHOTS	488	
Monsieur	OLIVIER	SERGE	FRANCOIS	0010 RUE DU DOUAY			52600 CHALINDREY	U	I	ZL	3		LES ARCHOTS	266	
Madame	ORMANSAY	DANIELE	ROLANDE	0027 RUE DU DOUAY			52600 CHALINDREY	U	I	ZL	4		LES ARCHOTS	265	
Monsieur	OUDART	ANDRE	MARCEL	0015 RUE LOUISE MICHEL			52190 CLUSEY	U	I	ZL	5		LES ARCHOTS	533	
Monsieur	PAGE	LOUIS	ADOLPHE	0012 PL DU MICHEL			10320 BOUILLY	U	I	ZL	6		LES ARCHOTS	116	
								U		ZL	18		EN MONTRÔT	8611	
								U		ZL	22		EN MONTRÔT	30912	
								U		ZL	23		EN MONTRÔT	24849	
								U		ZL	24		EN MONTRÔT	12884	
								U		ZL	26		EN MONTRÔT	36853	
								U		ZN	80		LE COTE JEAN METRIER	23634	
								P	I	ZL	8		LES ARCHOTS	9033	
								G		ZI	11		MONT CHIARE	920	920
Madame	OFFICE NATIONAL DES FORETS						52000 CHAUMONT			ZI					
Madame	OLIVIER	MARIE-CRISTINE	ANNIE	0010 RUE DU DOUAY			52600 CHALINDREY	P	I	ZD	79		LA CAPUCINE	3133	3133
Monsieur	OLIVIER	SERGE	FRANCOIS	0027 RUE DU DOUAY			52600 CHALINDREY	P	I	ZN	6		LES RAPOTTES	2040	2040
Madame	ORMANSAY	DANIELE	ROLANDE	0015 RUE LOUISE MICHEL			52190 CLUSEY	P	I	ZN	89		LA DRAIZE	16536	16536
Monsieur	OUDART	ANDRE	MARCEL	0015 RUE LOUISE MICHEL			52600 CHALINDREY	P	I	ZN	9		LES RAPOTTES	2376	2376
Monsieur	PAGE	LOUIS	ADOLPHE	0012 PL DU MICHEL			10320 BOUILLY	P	I	ZK	25		LES AGES NOUVELLES	5222	6832

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code membre	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	PAGE	MICHEL	MARIE		CHAMP PILE 0012 PL DU CHAMP PILE		10320 BOUILLY	P	I	ZN	11		LES RAPOTTES	1610	
Monsieur	PANARIOUX	JOEL	MICHEL		0001 AV DE CHAJAMONT		52200 LANGRES	N		ZN	25		LES AGES NOUVELLES	5222	21198
Monsieur	PANARIOUX	MICHEL		CHEZ MME HUGVENIN CORINNE	0026 RUE DE LEOLIEUNE		52210 BUGNIERES	N		ZD	27		EN PRE GENAT	5925	
Monsieur	PANISSIE	STEPHANE			0075 AV LES ARCHOTS		10000 TROYES	U		ZN	5		EN PRE GENAT	5750	
Madame	PAPERIN	MARIE	CHRISTINE		MAJOR GEN LES ARCHOTS		52600 CHALINDREY	P		ZN	10		CHAMPIGNEUL	1578	
Madame	PARRET	MAURICETTE			0010 RUE JEAN BONNARD		52600 TORCENAY	U		ZD	11		LA PRIEUSE	1610	
Madame	PECHEROT	PATRICIA			0005 RUE DE LA FONTAINE AUX MALADES		52200 SAINTS- GEOSMES	P		ZN	96		CHAMPIGNEUL	1113	
Madame	PECHINE	ISABELLE	MARIE		0021 RUE DE LA NOUJETTE		52600 LE PAILLY	N		ZD	70		LA CAPUCINE	8263	10287
Monsieur	PECHINE	JEAN	LOUIS		0004 RUE DU BREUIL DE SAINT GERMAIN		52600 LE PAILLY	U		ZN	52		LA DRAIZE	2024	
Madame	PECHINE	JOSETTE	LOUISE		0028 RUE DU BREUIL DE SAINT GERMAIN		52600 LE PAILLY	U		ZD	63		CHAMPIGNEUL	5403	5403
Monsieur	PERNET	JOSEPH					52600 CHALINDREY	P	I	ZD	58		LA PRIEUSE	401	
Monsieur	PERNOT	JACKY	PAUL		0005 RUE TURENNE		52800 CHALINDREY	P		ZN	73		CHAMPIGNEUL	3377	3377
Madame	PERRIN	MARIE		LES ARCHOTS	0003 RUE DE GREMANT		52600 CHALINDREY	P		ZD	16		CHAMP PEAU	21332	21332
Madame	PERRON	MARGUERITE	MARIE		0017 RUE DES ADIEUX		52600 CHALINDREY	P		ZD	16		CHAMP PEAU	21332	
Madame	PERROT	BRIGITTE	MARIE		0033 PL DU GUE		52600 VIOLOT	P		ZD	178		LE PETIT BREUIL	6867	
Monsieur	PERROT	CLAUDE	ROGER		0007 RUE LOISEAU DE PERSUIS		57000 METZ	P		ZD	35		LA RONCE	830	830
							52600 CHALINDREY	P		ZH	31		LA PRIEUSE	7085	81494
							52600 CHALINDREY	P		ZD	61		LA PRIEUSE	24891	
							52600 CHALINDREY	P		ZD	69		LA CAPUCINE	9543	
							52600 CHALINDREY	P		ZD	153		LE GRAND BREUIL	16945	
							52600 CHALINDREY	P		ZD	156		LE GRAND BREUIL	16945	
							52600 CHALINDREY	P		ZH	39		LA RONCE	2930	
							52600 CHALINDREY	P		ZM	31		GRAND VEAU	2500	8075
							52600 CHALINDREY	P		ZM	50		LA TUILERIE	5875	
							52600 CHALINDREY	P		ZM	34		LA PRIEUSE	5490	7890
							52600 CHALINDREY	P		ZH	57	RT	DU FOUIL TOT	2500	
							52600 CHALINDREY	P		ZL	42		LA VERNOIE	89488	89488
							57000 METZ	P		ZL	17		CHAMPLAIN	79548	133196
							57000 METZ	P		ZA	57		CHAMPLAIN	1071	
							57000 METZ	P		ZA	58		CHAMPLAIN	4007	
							57000 METZ	P		ZC	4		VIAU DE PREMAY	48570	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme Contenance
Monsieur	PERROT	ERIC	JEAN		0014 RTE DU FOULTOT		52600 CHALINDREY	P		ZI	21		MONT CHIARE	95408	163482
Monsieur	PERROT	JEAN	PIERRE		0005 PL DE VERDUN		52600 CHALINDREY	P		ZI	22		MONT CHIARE	2917	
								N		ZI	23		MONT CHIARE	84132	
								N		ZI	24		MONT CHIARE	1025	261040
								P		ZA	17		CHAMPLAIN	79548	
								P		ZA	57		CHAMPLAIN	1071	
								P		ZA	58		CHAMPLAIN	4007	
								P		ZC	4		VIAU DE PREMAY	48570	
								P		ZH	18		VAL DRY	1061	
								P		ZI	19		MONT CHIARE	55525	
								P		ZI	30		MONT CHIARE	1070	
								P		ZI	61		MONT SIGNOT	51300	
								P		ZI	68		MONT SIGNOT	8778	
Monsieur	PERROT	JEAN-PAUL	ERNEST		0001 RUE DES PRAIRIES		52250 LONGEAU PERCEY	P		ZA	17		CHAMPLAIN	79548	133196
								P		ZA	57		CHAMPLAIN	1071	
								P		ZA	58		CHAMPLAIN	4007	
								P		ZC	4		VIAU DE PREMAY	48570	
Madame	PERROT	MARIE	ELISABETH		0001 RUE DES PRAIRIES		52250 LONGEAU PERCEY	P		ZA	17		CHAMPLAIN	79548	133196
								P		ZA	57		CHAMPLAIN	1071	
								P		ZA	58		CHAMPLAIN	4007	
								P		ZC	4		VIAU DE PREMAY	48570	
Monsieur	PETIT	MARIE	PAULINE		0008 RUE DE LA NOUETTE		52900 LE PAULLY	P		ZN	52		LE DOUAY	3711	3711
Madame	PETIT	NATHALIE	LILIANE		0005 RUE PASTEUR		52600 CHALINDREY	P		ZD	45		LA PRIEUSE	3205	3205
Monsieur	PETITE	BERNARD	LEON		0017 RUE DES ADIEUX		52600 CHALINDREY	P		ZD	34		LA PRIEUSE	5460	7980
Monsieur	PETITE	JEAN	FRANCOIS		0004 RUE DE GRENANT		52600 CHALINDREY	P		ZH	57		DU FOULTOT	2900	
Madame	PETITE	NOELLE	GENEVIEVE		0044 RUE DIDEROT		52600 CHALINDREY	P		ZD	35		LA PRIEUSE	5510	5510
Monsieur	PETITJEAN	GUY			0010 RUE HOUCHE		52600 CHALINDREY	P		ZM	35		GRAND VEAU	14890	14890
								P		ZH	2		VAL DRY	41255	148456
								P		ZH	17		VAL DRY	1253	
								P		ZH	18		VAL DRY	1081	
								P		ZH	20		VAL DRY	7459	
								P		ZI	30		MONT CHIARE	1070	
								P		ZM	34		GRAND VEAU	94358	
Monsieur	PETRIGNET	ALAIN	CAMILLE		0004 RUE DU DOUAY		52600 CHALINDREY	P		ZD	104		LA CAPUCINE	1290	1290
Madame	PICARD	MICHELLE	LOUISE		0002 PL CARNOT		52600 CHALINDREY	P		ZD	13		EN ROUGELIN	1100	1100
Madame	PICAUD	LUCETTE	MARIE		0003 PL ZIEGLER		52200 LANGRES	U		ZK	29		LES AGES NOUVELLES	1810	0
Madame	PIOCHE	SYLVETTE	MARIE		0004 RUE DE CHAMPAGNE		52900 LE DOUAY	U		ZK	30		LES AGES NOUVELLES	10403	990
Madame	PITOISET	MICHELINE			0002 RUE DE CHAMPAGNE		52600 CHALINDREY	P		ZN	45		LE DOUAY	890	990
								P		ZH	41		LA RONCE	4000	4000

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	POPOVIC	JEAN	MARIE	CHEMIN DE LA GRAND JASSE	0042 LOT LA GRAND JASSE		34290 ESPONDELHAIN	P		ZL	21		EN MONTROT	26944	26944
Madame	POURCHET	JOSETTE	JEANNIK		LES GLYCINES		52200 LANGRES	P	I	ZD	97		LA CAPUCINE	1076	1076
Monsieur	PRAOM	ALLAN	THIEFAINE		0002 RUE VICTOR HUGO		52600 FORCENAY	P	I	ZI	69		MONT SIGNOT	5374	5374
Madame	PRINGARBE	MARTINE	ARLETTE		0001 RUE DE L HOTEL DE VILLE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	63		LA PRIEUSE	913	913
Madame	PY	ANNIE	JOSIANE		0007 RUE JEAN MOULIN		52600 CHALINDREY	P	I	ZB	12		LES CREYS	1003	1003
Madame	QUESSELAIRE	CLAUDINE	MARIE	PAR PATRICK QUESSELAIRE	0013RUE DEVERIA		75020 PARIS	P		ZB	20		LES CREYS	3110	3110
Monsieur	QUEVY	JEAN	MARCEL		0033 AV GAMBETTA		52600 CHALINDREY	P		ZI	59		MONT SIGNOT	1181	1181
Madame	RACLOT	JOSETTE	ROBERTE		0003 RUE DES CORVEES		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	38		GRAND VEAU	4200	4200
Madame	RAPOSO	INCARNACION			0011RUE DU FOULOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	62	RTE	DU FOULOT	2380	2380
Monsieur	REGAZZONI	MARCEL	AMEROISE		0011 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	97		LA CAPUCINE	1076	1076
Monsieur	REMY	CHARLES					52600 CHALINDREY	P		ZH	33		LA RONCE	1339	1339
Monsieur	RENAUD	ALEXANDRE					52200 SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	P		ZA	8		CHAMPLAIN	1040	1040
Monsieur	RENAUT	ALAIN	YVAN		VILLAGE		52200 NOIDANT-LE-MARNE	P		ZH	50		LA RONCE	2952	2952
Madame	RENAUT	CELINE		20 RUE DES CHENEVIÈRES	VILLAGE		52200 NOIDANT-LE-MARNE	P		ZI	36		MONT SIGNOT	2615	2615
Monsieur	RENAUT	ROLAND	GILLES		0021 RUE DE SAINT MOILE		52200 NOIDANT-LE-ROCHELUX	P		ZD	83		LA CAPUCINE	903	903
Monsieur	RENEL	CHRISTOPHE	JEAN-LOUIS		0026 RUE FRANCOIS VILLON		34300 AGDE	P	I	ZA	27		PRE SEUL	2507	2507
Monsieur	RENEL	FREDERIC	FRANCOIS		0028 RUE FRANCOIS VILLON		34300 AGDE	P	I	ZA	27		PRE SEUL	2507	2507
Monsieur	RENEL	GERALD	GUY		0021 RUE FRANCOIS VILLON		34300 AGDE	P	I	ZA	27		PRE SEUL	2507	2507
Madame	RENEL	MADINE	CHARLETTE		38 rue Ippéation		34600 VILLIERS LES NANCY	P	I	ZA	27		PRE SEUL	2507	2507

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code démembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	RIBARD	DANIELLE			0005 RUE DU DOC MACQUART MOULIN		55600 BAR LE DUC	P	I	ZD	102		LA CAPUCINE	400	400
Madame	RIBARD	JEANNINE			0012 RUE GERARD PHILIPPE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	102		LA CAPUCINE	400	400
Madame	RIBARD	JOELLE		FOYER MUTUALISTE LE MAIL	0012 RUE GEORGE SAND		21300 CHENOVE	N		ZD	102		LA CAPUCINE	400	400
Monsieur	RIVIERE	LUCIEN	LAURENT		0002 RUE BOUTARIC		21000 DIJON	P	I	ZH	89		LES VENEES	159	1462
Madame	ROBERT	SUZANNE	PAULETTE		0008 RUE LOUISE MICHEL		52600 CHALINDREY	P	I	ZO	8		CHAMP PEAU	2172	2172
Monsieur	ROLLIN	ANDRE	GERMAIN		0019 RUE DE LA LIBERATION		52800 LE PAILLY	P		ZM	4		POIRIER ROND	727	727
Madame	RONDOT	MICHELLE	MONIQUE		0083 CHE DES PLANTES		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	119		LA CAPUCINE	1849	1849
Madame	ROUHIER	FREDERIQUE	GENEVIEVE	NIV2 APP422	0010 RUE DU MOUSTIER		71400 THORIGNY	U		ZK	22		LES AGES NOUVELLES	1221	0
Madame	ROUHIER	VERONIQUE	MARIE		0002 RUE DE LA FONTAINE		62600 VILLEGUSIEN	N		ZK	22		LES AGES NOUVELLES	1221	56145
Monsieur	ROUSSEL	ALBERT			0000 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	N		ZD	33		LA DRAIZE	54924	2908
Monsieur	ROYER	FRANCOIS	MICHEL		0016 RUE MARCEAU		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	147		LE GRAND BREUIL	1875	9825
Monsieur	ROYER donne pouvoir à BOUFFORT Rémi	GILLES	LOUIS	PRANGEY	0036 RUE DE LA GUEURGE		52180 VILLEGUSIEN-LE-LAC	P	I	ZN	37		LE DOUAY	514	1080
Monsieur	ROYER	MICHEL			0032 RUE DE LA LIBERATION		52600 LE PAILLY	P		ZN	38		LE DOUAY	1080	6356
Monsieur	SARRAZIN	BERNARD	JEAN		0012 RUE AUGUSTE BRIZELUX		58450 THEIX-NOYALO	N	I	ZO	4		CHAMP PEAU	1711	1711
Madame	SARRAZIN	JACQUELINE	MARTHE		0014 ALL DES ROCHES		54800 VILLERS LES NANCY	N	I	ZO	4		CHAMP PEAU	1711	1711
Monsieur	SARRAZIN	JEAN	ANDRE		0030 RUE DU HAUT		52800 CULMONT	N	I	ZO	4		CHAMP PEAU	1711	1711
Madame	SARRAZIN	MARGUERITE	CECILE		0025 CHE DE MILAVY		33320 LE TAILLAN MEDOC	N	I	ZO	4		CHAMP PEAU	1711	1711

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dément	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Madame	SARRAZIN	MARIE	THERESE		0056 CHE DE LAS CARRÉTTES		86380 PIA	N	I	ZD	4		CHAMP PEAU	1711	1711
Monsieur	SARRAZIN	OLIVIER	FRANCOIS		0659 RUE SAINTE ANNE		76116 SAINT-AIGNAN-SUR-RY	P	I	ZN	71		CHAMPIGNEUL	10256	10256
Madame	SCHIEDT	MURIELLE	CHRISTIANE		0659 RUE SAINTE ANNE		76116 SAINT-AIGNAN-SUR-RY	P	I	ZN	71		CHAMPIGNEUL	10256	10256
Madame	SCHETTERS	ANNA	ELISABETH		KAPPELLENM G	3 A 47647 KERKEN	ALLEMAGNE	P	I	ZM	32		GRAND VEAU	262369	262369
Madame	SCHNEIDER	ANNE-MARIE	YVONNE		0046 RUE MONSEIGNEUR R FAUVIER		21000 DIJON	N	I	ZD	74		LA CAPUCINE	3163	3163
Monsieur	SCHNEIDER	DENIS	MARIE		0008 CLOS DES VIGNERES		84250 LE THOR	N	I	ZD	74		LA CAPUCINE	3163	3163
Monsieur	SCHNEIDER	HENRI	PAUL		0008 RUE GENERAL		52600 CHALINDREY	U	I	ZD	74		LA CAPUCINE	3163	1650
Monsieur	SCHNEIDER	MICHEL	JEAN		0056RUE DE FORAY		73000 CHAMBERY	N	I	ZD	74		LA CAPUCINE	3163	3163
Madame	SCHNEIDER	NICOLE	MARIE		0011 RUE DE LA LIBERTE		52600 CHALINDREY	N	I	ZD	74		LA CAPUCINE	3163	3163
Monsieur	SCHNEIDER	PIERRE	MARIE		0007RUE GERARD		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	73		LA CAPUCINE	472	3605
	SCI SAILA				0010 PL CARNOT		52600 CHALINDREY	N	I	ZD	107		LA CAPUCINE	1548	10729
					0002 RUE GERARD PHILIPPE		52600 CHALINDREY	P	I	ZD	112		LA CAPUCINE	6448	
Madame	SEGUIN	CHRISTIANE	HELENE		0002 RUE GERARD PHILIPPE		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	7		POIRIER ROND	1949	1949
Madame	SELLIER	ANNE	MARIE		0015 RUE DE CHAMBOURCY		78300 POISSY	P	I	ZA	22		PRE SEUL	9259	25971
Madame	SELLIER	CLAIRE			0002 RUE CHAMBRULARD		52200 LANGRES	P	I	ZK	28		LES AGES NOUVELLES	7309	
								P	I	ZK	30		LES AGES NOUVELLES	10403	
Madame	SELLIER	CLAIRE			0002 RUE CHAMBRULARD		52200 LANGRES	P	I	ZN	18		LES RAPOTTES	1033	1033
Monsieur	SELLIER	FRANCOIS	MARIE		0003 PL ZIEGLER		52200 LANGRES	N	I	ZK	29		LES AGES NOUVELLES	1810	12213
Monsieur	SELLIER	HENRI	MARIE		0016 RUE CONDE		52600 CHALINDREY	N	I	ZK	30		LES AGES NOUVELLES	10403	12213
Madame	SELLIER	MARIE-ANNICK			0001 AV DE CHAUMONT		52200 LANGRES	N	I	ZK	29		LES AGES NOUVELLES	1910	12213
Madame	SELLIER	MONIQUE	LOUISE		CHEZ MME BARBOT EVELYNE		35000 RENNES	N	I	ZK	30		LES AGES NOUVELLES	10403	10403
Madame	SELLIER	MONIQUE	LOUISE		0010 RUE DES PLANCHES		35000 RENNES	P	I	ZK	30		LES AGES NOUVELLES	10403	10403

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code déembrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	SEMELET	JOEL	ANDRE		LE VILLAGE		52600 RIVERES-LE-BOIS	P		ZD	10		EN ROUGELIN	82114	82114
	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES				0000 RUE DU COMMANDEANT HUGUENY		52000 CHALMONT	G		ZA	41		PRE SEUL	13477	29471
Monsieur	SIMARD	PIERRE	HENRI		0005 RUE DE GREMANT		52800 CHALINDREY	G		ZD	1		CHAMP VOTTEY EN PRE GENAT	1025	14969
Madame	SIRI	ANNE	MARIE		0015RUE DES ADIEUX		52800 CHALINDREY	P	I	ZB	17		LES CREYS	2496	6127
	SNCF RESEAU			CS 90001	0015 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU		93200 SAINT DENIS CEDEX	P	I	ZE	1		SONJEOT	40	117388
								P	I	ZH	19		VAL DRY	3564	
								P	I	ZH	26		LA RONCE	36303	
								P	I	ZH	29		LA RONCE	22014	
								P	I	ZH	47		LA RONCE	564	
								P	I	ZH	68		LES VENEES	1768	
								P	I	ZN	33		LE DOUAY	17903	
								P	I	ZN	81		LE COTE JEAN METRIER	16888	
								P	I	ZO	20		LA DRAIZE	17484	
								P	I	ZO	21		LA DRAIZE	455	
Monsieur	SOUMAIRE	CLEMENT			0175 VC MONTEE ST JEAN		73370 LE BOURGET DU LAC	P		ZD	39		LA FRIEUSE	5030	5030
Monsieur	STEINER	OLAIDE	BERNARD		0002 CHE DES COGNETS		52360 LECEY	P		ZK	53		LA GINJOLLE	60123	113896
								P		ZK	58		LA GINJOLLE	2658	
								P		ZK	59		LA GINJOLLE	61115	
	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX USEES CHALINDREY				0047 RUE DE LANGRES		52600 CHALINDREY	P		ZH	1		VAL DRY	5265	5265
Madame	TATU	EVELYNE	HENRIETTE		0027 RUE DU DOUAY		52600 CHALINDREY	P	I	ZN	6		LES RAPOTTES	2040	2040
Monsieur	TESSON	ALAIN			0003 RUE DE LA CARE		21310 ARCEAU	P		ZL	27		EN MONTROT	2450	4465
Monsieur	THEVENOT	AIME	LEON		0003 RUE DE LA CARE		52200 SAINTS-GEOSMES	P		ZL	28		EN MONTROT	2015	
Madame	THEVENOT	MARTHE			0019 RUE DES TILLEULS		52600 CHALINDREY	P		ZO	36		LA DRAIZE	1620	1620
Monsieur	THEVENOT	SERGE	ROLAND		0004 RUE DODEROT		52600 CHALINDREY	P		ZO	56		LA PRIEUSE	877	877
Madame	THEVENY	MARGUERITE	CELINE		0001 PL DE VERDUN		52600 CHALINDREY	U		ZO	132		LES PLANTES	813	813
								U		ZO	7		VIAU DE PREMAY	53377	191772
								U		ZC	12		VIAU DE PREMAY	4510	
								U		ZC	9		MONT CHIARE	29549	
								U		ZI	18		MONT CHIARE	112051	
								U		ZI	23		MONT CHIARE	64132	
								U		ZI	20		POIRIER ROND	191772	
Monsieur	THIEBAUD	CHRISTIAN	PAUL		0033 RUE DE		52600	P		ZM	41		MONT SIGNOT	2647	4284

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	THIERY	ERIC	ANDRE	LA LIBERATION 0908 RTE DE COHONS			CHALINDREY 52600 NOUDANT-CHATENOY	P		ZC	42		MONT SIGNOT CHAMP VOTTEY	1637	76779
Monsieur	THIRION	GAETAN	PATRICE	0003 RUE DE LA FONTAINE			52600 VILLEGUSIEN-LE-LAC	P		ZO	39		LA DRAIZE	385	385
Monsieur	THIRION	JEAN	ARMAND	0011 RUE DE LA BRUYERE			52600 VILLEGUSIEN-LE-LAC	P	1	ZD	32		LA PRIEUSE	1373	4055
Monsieur	THIRION	MICHEL		0011 RUE DE LA BRUYERE			52600 VILLEGUSIEN-LE-LAC	P	1	ZD	180		LA PRIEUSE	2690	55873
Madame	THIRION	MICHELE	MARTINE	0010 RUE JEAN BONNARD			52600 TORCENAY	P	1	ZD	181		LA PRIEUSE	2680	
Monsieur	THIRION	NOEL	AUGUSTIN	0001 PL DES REPLETS			92400 COURBEVOIE	N		ZO	34		LA DRAIZE	103192	103192
Monsieur	THIRION	PIERRE	JEAN	0028 RUE DE LA LIBERATION			52600 LE PAILLY	U		ZO	34		LA DRAIZE	103192	103192
Monsieur	THUILLIER	JACKY	CAMILLE	0012 RUE DE LA GRANDE			52600 COUBLANC	P	1	ZK	38		LE SEQUESTRE GRAND VEAU	102124	139718
Madame	TISSOT	MARIANNE		0012 RUE DE LA GRANDE			52600 COUBLANC	P	1	ZK	38		LE SEQUESTRE GRAND VEAU	102124	139718
Monsieur	TRIPET	GENIS	BERNARD	0015 RUE TURENNE			52600 CHALINDREY	P	1	ZD	182		LE PETIT BREUIL	2524	24686
Madame	TRIPET	EUSE	LOUISE	0027 GR GRANDE RUE			51300 PRINGY	P		ZK	12		LES AGES NOUVELLES	2170	
Monsieur	TRIPET	FABRICE	DINO	0004 RUE VERCINGETORIX			52600 CHALINDREY	P	1	ZB	17		LES CREYS	4597	28137
Monsieur	TRIPET	FRANCOISE	MICHELE	LE BOURG SEGRIE			61100 ATHIS-VAL DE ROUVRE	P	1	ZD	91		LA CAPUCINE	8072	28137
Madame	TRIPET	RENE	EUSE	0001 PL DE LA SOUS			70100 GRAY	P	1	ZK	33		LES AGES NOUVELLES	3542	3399
Madame	TRIPET	JOCELYNE	GILBERTE	0328 RUE VICTOR HUGO			01700 MIRBEL	P	1	ZB	17		MONT SIGNOT	2671	28137
Monsieur	TRIPET	MARCEL	ATHANASE	0005 RUE DES VIGNES			52600 CHALINDREY	P	1	ZK	11		LES CREYS	4597	193287
								P	1	ZK	11		LES AGES NOUVELLES	3542	
								P	1	ZK	33		LES AGES NOUVELLES	11926	
								P	1	ZD	90		LA CAPUCINE	8072	
								P	1	ZK	34		LES AGES NOUVELLES	3542	
								P	1	ZD	153		LE GRAND BREUIL	39009	
								P	1	ZD	170		LE PETIT BREUIL	10596	

Titre	Dénomination (Propriétaire(s) parcelle)	Prénom	autres prénoms	Adresse 1 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 2 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 3 (Propriétaire(s) parcelle)	Adresse 4 (Propriétaire(s) parcelle)	Code droit	Code dénombrement	Section	N° plan	Nature voie	Nom voie	Contenance	Somme contenance
Monsieur	VIARDOT	ALAIN	JULES		0020 RUE DE LA LIBERTE		52600 CHALINDREY	P	I	ZH	48		LA RONCE	241	241
Monsieur	VILLEMOT	ROLAND	MARIE	PAR MME GOUX STEPHANE	0010 AV CAPITAINE BALDOIN		52200 LANGRES	P	I	ZN	88		LA DRAIZE	1209 40523	40523
Monsieur	VILLETET	CYRIL	GILLES		0003 RTE DU FOULIOT		52600 CHALINDREY	P	I	ZM	11		POIRIER ROND	851	851
Madame	VINCENT	GISELE	RENEE		0027 RUE DU BREUIL DE SAINT GERMAIN		52600 LE PAULLY	N	I	ZD	178		LE PETIT BREUIL	6667	6667
Monsieur	VINCENT	JACQUES	JEAN	PAR MME VINCENT MARIE JOSEPHIE	0032 RUE DE L'AUTOUR		88300 VITTEL	N	I	ZD	178		LE PETIT BREUIL	6667	6667
Monsieur	VINCENT	REGIS	PAUL		0025 LOT LES GRUIZARDS		69520 GRIGNY	N	I	ZD	178		LE PETIT BREUIL	6667	6667
Madame	VINZEND divorcé FRONTINI	NADINE	GILBERTE		0920 RUE DU CHESNOY		25110 BALME LES DAMES	P		ZD	53		LA PRIEUSE	1830	1830
Monsieur	VOIREY	JEAN-PIERRE	LOUIS	APPT 102	9001 RUE BELLEVUE		52600 CHALINDREY	P		ZN	22		LES RAPOTTES	5270	5270
Monsieur	VRESK	STEPHANIE	VALERIE		0601 RUE DU STADE		56490 GUILLERS	P		ZD	75		LA CAPUCINE	1194	1194
Monsieur	WINKELHAUS	FRIEDRICH		POUILLY	FERME DE MAUVAIGNANT		52400 LE CHATELET-SUR-MEUSE	P	I	ZM	32		GRAND VEAU	262369	262369
Monsieur	ZANCHETTA	ANGELO	JEAN-MARIE		0005 RUE MARIE GASCARD		52600 CHALINDREY	P		ZD	77		LA CAPUCINE	1313	1313
Madame	ZERBIB	LILIANE	LUCIE		10900 ISLE AUMONT		10900 ISLE AUMONT	P		ZN	44		LE DOUAY	5735	5735
TOTAL															

Sous-Préfecture de Langres

**Pôle développement territorial
et collectivités locales**

PC

ARRETE N° 2018/142 du 22 juin 2018

**ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
DE LANNES**

**PORTANT RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
DE LANNES**

Le PREFET de la HAUTE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;
- VU les articles L.123-9, L.133-1 à L.133-7 et R.133-1 à R.133-10 du Code Rural ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 79/78 du 12 juin 1979, portant création d'une association foncière de remembrement, dans la commune de LANNES ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011/0769 du 1er juillet 2011, nommant les membres du bureau de l'association foncière de remembrement de LANNES, pour une période de six ans ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2750 du 14 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de LANGRES
- Considérant que le mandat des membres constituant le bureau de ladite association foncière de remembrement est arrivé à expiration ;
- VU la délibération du conseil municipal de ROLAMPONT des 8 mars et 6 juin 2018 désignant trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement ;
- VU la liste des trois autres propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture le 12 octobre 2017 ;

ARRETE :

Article 1er : Le bureau de l'association foncière de remembrement de LANNES est composé des personnes ci-après désignées pour une période de 6 ans, jusqu'au 22 juin 2024:

BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LANNES

:

Membre à voix délibérative :

- * M. Alain CORNEVIN, maire délégué de LANNES
- *trois Membres désignés par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne :
- *trois Membres désignés par le conseil municipal de ROLAMPONT
- *le délégué de la Direction Départementale des Territoires

La liste des propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Municipal est annexée au présent arrêté.

Membre à voix consultative :

L'organisme qui apporte une subvention d'équipement au moins égale à 15 % du montant total des travaux, participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Article 2 : Le bureau élira en son sein parmi ceux de ses membres à voix délibérative de l'article 1 du présent arrêté le président, qui est chargé de l'exécution de ses délibérations.

Il élira également en son sein un vice-président et un secrétaire.

Un exemplaire de la délibération relatant ces élections sera adressé à la Sous-Préfecture de LANGRES.

Article 3 : M. le Sous-Préfet de LANGRES, Mme le Maire de ROLAMPONT, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Président de l'association foncière de remembrement de LANNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté préfectoral sera transmise à chacun des membres du bureau de l'association foncière de remembrement de LANNES, à Mme le Maire de ROLAMPONT, à M.le Maire délégué de LANNES, à M. le Directeur Départemental des Territoires, à M. le Président de la Chambre d'Agriculture et à Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Article 4 : Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

à LANGRES, le 22 juin 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
Sous-Préfet de LANGRES

Jean-Marc DUCHÉ



liste nominative des propriétaires membres de l'association foncière de remembrement de LANNES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
N° 2018/142 du 22 juin 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de LANGRES



Jean-Marc DUCHÉ

Membres désignés par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne :

- ✓ M. Jean-Louis CORDIER
- ✓ M. Bernard GAUTHIER
- ✓ M. Thierry BOUGREL

Membres désignés par le conseil municipal de ROLAMPONT :

- ✓ M. Francis ANDRE
- ✓ M. Charles WEHRUNG
- ✓ M. Pascal FLORIOT



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Sous-Préfecture

Pôle des Collectivités Locales
et du Développement Territorial

ARRETE N° 71 du 22 JUIN 2018

**Portant consolidation des statuts du
Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique
Intercommunal de Dommartin - Ville en Blaisois (SIGRS)**

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-20 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2001, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Dommartin-Ville en Blaisois ;

VU l'arrêté préfectoral n°2749 du 14 décembre 2017 portant délégation de signature à Madame Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier ;

VU la délibération n° 3-12-2017 du 5 décembre 2017 du conseil syndical approuvant la rédaction de statuts consolidés ;

VU la délibération du 5 décembre 2017 de la commune de Dommartin-le-Franc, approuvant la rédaction de statuts consolidés ;

VU la délibération du 19 avril 2018 de la commune de Morancourt, approuvant la rédaction de statuts consolidés ;

VU la délibération du 25 avril 2018 de la commune de Doulevant-le-Petit, approuvant la rédaction de statuts consolidés ;

Considérant que les conditions de majorité sont remplies ;

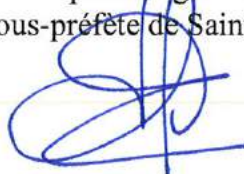
ARRETE :

ARTICLE 1 : Les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Dommartin - Ville en Blaisois (SIGRS) sont modifiés comme ci-joints annexés.

ARTICLE 2 : Le président du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Dommartin - Ville en Blaisois (SIGRS), la sous-préfète de Saint-Dizier, la directrice départementale des finances publiques,, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera transmise ainsi qu'au directeur départemental des territoires à titre d'information et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Pour le préfet de la Haute-Marne,
et par délégation,
La sous-préfète de Saint-Dizier



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

STATUTS

ARTICLE 1° CONSTITUTION

En application des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, il est créé entre les communes de DOMMARTIN LE FRANC, DOULEVANT LE PETIT, VILLE EN BLAISOIS, MORANCOURT qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat intercommunal à vocation unique qui prend la dénomination de : Syndicat intercommunal pour la gestion du RPI (regroupement pédagogique DOMMARTIN-LE-FRANC (SIGRS)).

ARTICLE 2° OBJET

Le regroupement pédagogique de DOMMARTIN-LE-FRANC a pour but la gestion et l'organisation matérielle du fonctionnement des écoles maternelles, primaires et services périscolaires.

ARTICLE 3° COMPETENCE

La commune de DOMMARTIN LE FRANC met à disposition du regroupement pédagogique gratuitement, les locaux et terrains nécessaires aux différentes activités scolaires.

- 1-compétence scolaire
- 2-compétence périscolaire

ARTICLE 4° FONCTIONNEMENT

La commune de Dommartin le franc met à disposition du regroupement pédagogique gratuitement les locaux et terrains nécessaires aux différentes activités scolaires

ARTICLE 5° SIEGE

Le siège du syndicat est fixé à la mairie 1 rue du Mal Leclerc à DOMMARTIN LE FRANC.

ARTICLE 6° COMPOSITION DU CONSEIL ET REPRESENTATION DES COMMUNES

7-1 Le syndicat est administré par un conseil composé de huit membres représentant les conseils municipaux.

7-2 Chaque commune désigne deux représentants titulaires et deux suppléants.

7-3 Le conseil désigne parmi ses membres un (e) Président et vice Président, en cas de vote la voix du Président est prépondérante.

7-4 Les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement des conseils municipaux et celles relatives au maire et aux adjoints sont applicables respectivement au fonctionnement de l'organe délibérant du syndicat au Président et membres.

ARTICLE 8° - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DU SYNDICAT

Le conseil syndical est soumis aux mêmes règles que les conseils municipaux comme le prescrit l'article 5211-1 du code général des collectivités territoriales

ARTICLE 9° RECETTES

9.1 La participation financière des communes membres du syndicat est fixée ainsi : un tiers du budget de fonctionnement réparti suivant la population et deux tiers suivant le nombre d'élèves.

Le nombre d'élèves est déterminé pour l'année à la rentrée scolaire y compris les enfants domiciliés dans une commune membre et fréquentant un autre établissement scolaire après accord du comité syndical ainsi que les élèves placés en établissement spécialisé.

9.2 les communes non membres du syndicat dont des élèves fréquentent le RPI après accord entre le syndicat et la commune doivent s'acquitter d'une participation dont le montant est fixé par le comité syndical

9.3 Les parents dont les enfants fréquentent le service périscolaire sont redevables d'une participation dont le montant est fixé par le comité syndical et est identique pour tous les élèves de toutes les communes membres ou non du syndicat

9.4 Le fond de compensation de la TVA

9.5 Les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, de la Communauté Européenne, ou toutes autres aides publiques

9.6 Le produit des emprunts, des dons et des legs.

ARTICLE 10° DEPENSES :

10.1 Les dépenses de salaires et indemnités du personnel

10.2 Les dépenses de fonctionnement tel que défini dans le présent statut et relatives à la compétence scolaire

10.3 Redevances autres établissements scolaires après validation d'une convention

10.4 Les dépenses d'investissement décidé par le conseil du syndicat

10.5 Participation des dépenses de scolarité des élèves dont une dérogation à la carte scolaire a été acceptée par le syndicat et les élèves dont la situation nécessite une scolarisation en établissement spécialisé.

ARTICLE 11° ADMISSION DE NOUVELLES COMMUNES RETRAIT D'UNE COMMUNE

Les conditions d'admissions ou de retrait d'une commune et l'extension du syndicat se déroulent conformément au Code général des collectivités territoriales

ARTICLE 14° DUREE DU SYNDICAT

13.1 Le syndicat est formé pour une durée illimitée

ARTICLE 15° REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur approuvé par le comité syndical et le conseil d'école précisera les dispositions de fonctionnement du regroupement scolaire.

ARTICLE 16° AUTRES DISPOSITIONS

Le syndicat peut accueillir des enfants de communes non membres, sous réserve de l'établissement d'une convention avec la commune ou le syndicat, précisant les modalités de la dérogation et les conditions de facturation



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations
de la Haute-Marne

ARRETE n° 81 du 19 juin 2018 **portant nomination du délégué départemental à la vie associative**

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié ;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté n° 631 du 12 février 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur départemental adjoint chargé de l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne, en matière d'administration générale;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 28 juillet 1995 relative à la création de la fonction de délégué départemental à la vie associative ;

Vu la circulaire interministérielle du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans le département ;

Vu la circulaire du 8 février 2010 du Haut Commissaire à la jeunesse relative à la nomination des délégués départementaux à la vie associative ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations avec les associations ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1 – Monsieur Mickaël GLAUDEL, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne, est nommé délégué départemental à la vie associative.

ARTICLE 2 - le délégué départemental à la vie associative a pour mission de faciliter le développement de la vie associative. Il contribue à :

- identifier les centres de ressources et les points d'appui à la vie associative ;
- au développement de la vie associative, à la facilitation de l'engagement associatif, à la formation des bénévoles et au développement des compétences associatives, à l'accompagnement et au soutien de projets associatifs diversifiés;
- la sensibilisation des jeunes dans leurs milieux scolaire et universitaire ;
- la coordination d'une mission d'accueil et d'information des associations, pour faciliter la liaison entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif ;
- l'organisation de la fonction d'observation et de veille de la vie associative.

Pour cela, il s'appuie notamment sur les centres de ressources et d'information des bénévoles, les points d'appui à la vie associative, les correspondants associatifs des services déconcentrés de l'Etat et

des collectivités territoriales, le délégué régional à la vie associative, les missions des études, de l'observation et des statistiques nationale et régionale.

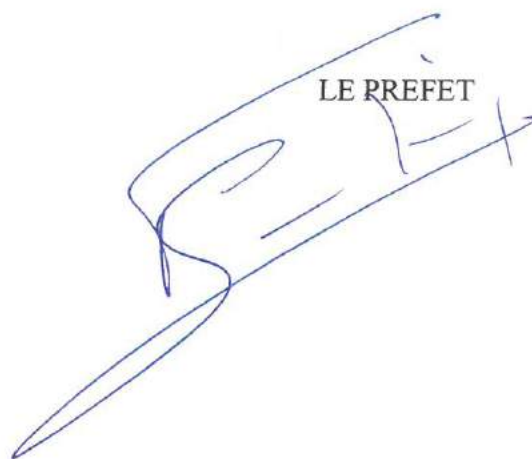
Il établit un rapport annuel sur cette mission.

ARTICLE 3 – Le délégué départemental de la vie associative est placé sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne.

ARTICLE 4 - Subdélégation de signature est donnée au délégué départemental à la vie associative pour les actes relevant de cette mission.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental adjoint chargé de l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service d'économie agricole

Bureau des structures

**Arrêté modificatif n° 1606 du 18 juin 2018
portant sur la composition de la commission départementale
d'orientation de l'agriculture en tant que commission pivot**

**Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R.313-1 à R.313-8 inclus ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000, modifiée par la loi n° 2007-1787 du 20/12/2007, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et les décrets pris pour son application ;
Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 01/07/2004 consolidée, relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
Vu la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 05/06/2006 ;
Vu le décret n° 82-389 du 10/05/1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
Vu le décret n° 83-1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers ;
Vu le décret n° 90-187 du 28/02/1990, modifié par le décret n° 2000-139 du 16/02/2000, relatif à la représentation des organismes syndicaux d'exploitations agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;
Vu le décret n° 2006-665 du 07/06/2006, modifié par le décret n° 2008-297 du 01/04/2008, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 607 du 01/01/2010 relatif à la création de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à compter du 01/01/2010 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 267 du 26/02/2013 désignant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental ;
Vu les propositions des chambres consulaires, des organisations professionnelles agricoles et des autres organismes désignés par la réglementation en vigueur ;
Vu l'arrêté n° 430 du 4 Avril 2013,
Vu le courrier du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en date du 06 juin 2018 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 1er de l'arrêté n° 430 du 4 avril 2013 est modifié comme suit :

12 – Représentants du financement de l'agriculture

❖ *Membre titulaire* :

- M. Jean MAIGRET

❖ *Membre suppléant* :

- M; Claude CHATELOT

Article 2 : Les autres points de l'article 1er et les articles suivants de l'arrêté n° 430 du 4 avril 2013 sont inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne et le Directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

*Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture*



Francis ARSA



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service sécurité et aménagement

Bureau sécurité et transports

ARRÊTÉ N° *1634* du **19 JUIN 2018**
portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A31
du PR 115+660 au PR 114+000 dans le sens Nancy-Beaune

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-8 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la circulaire ministérielle n°96.14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

Vu l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier courant n°2215 du 9 août 1996 portant réglementation de la circulation routière sur les autoroutes A 31 et A 5, modifié par l'arrêté préfectoral n°1475 du 28 mai 2014, pour l'exécution des chantiers courants d'entretien et de réparation ;

VU la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau national ;

VU la demande en date du 13 juin 2018, présentée par les Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR), relative à des travaux de réparation d'un joint de chaussée sur A31 dans le sens Nancy-Beaune ;

Considérant qu'il importe d'assurer la protection des usagers ainsi que celle du chantier, et de réduire autant que possible, les entraves à la circulation durant les travaux de mise en sécurité d'un joint d'ouvrage situé au PR 114+430 de l'A31 dans le sens de circulation Nancy-Beaune ;

Sur proposition de monsieur le Directeur des services du cabinet et de la sécurité du Préfet de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le mardi 26 juin 2018 à 18h00 au mercredi 27 juin 2018 à 12h00, les Autoroutes Paris Rhin Rhône vont réaliser sur l'A31, des travaux de reprise d'un joint d'ouvrage sur A31 au PR 114+430 sens Nancy-Beaune.

Ces travaux seront réalisés sous neutralisation de voie de gauche, avec une voie de droite réduite à 1,70 mètres, et un dévoiement de circulation partiel sur la bande d'arrêt d'urgence avec une limitation de vitesse à 70 km/h.

En cas de problèmes techniques ou d'intempéries, les travaux pourront être reportés du mercredi 27 juin à 18h00 au jeudi 28 juin à 12h00.

Article 2 :

En dérogation à l'article 6 de l'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exploitation sous chantier courant, ce chantier entraînera une réduction de la largeur de voie et une circulation partielle sur bande d'arrêt d'urgence.

Article 3 :

En dérogation à l'article 11 de l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier sur autoroute, l'inter distance entre ce chantier et d'autres chantiers de réparation et d'entretien, courant ou non courant ne laissant libre qu'une voie de circulation, pourra être inférieure à la réglementation en vigueur, sans pour autant être inférieure à 5 kilomètres.

Article 4 :

La mise en place et le maintien de la signalisation temporaire ou spécifique de ce chantier seront assurés sous le contrôle et la responsabilité des services APRR.

Cette signalisation devra être conforme aux prescriptions réglementaires contenues dans la huitième partie "Signalisation Temporaire" de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ainsi que dans les guides techniques "Signalisation Temporaire du SETRA notamment le manuel de chantier du chef de chantier relatif aux routes à chaussées séparées.

Article 5 :

Des mesures d'informations des usagers seront prises par le canal :

- De messages sur les Panneaux à Message Variable (PMV, PMVA, PIA), situé en section courante de l'autoroute, et sur les bretelles d'accès autoroutières,
- et des messages sur "Autoroute Info 107.7.

Article 6 :

En cas d'évènement entraînant une gêne importante à la circulation et surtout en cas d'application d'un PGTC (Plan de Gestion du Trafic en Crise), l'information routière sera donnée en temps réel via les sites internet de Bison Futé et d'APRR, afin d'en informer les usagers.

La veille qualifiée 24/24 de la DDT devra être avertie à l'avance de la mise en place du report et en temps réel de la fin des mesures d'exploitation, ainsi qu'en cas d'évènement entraînant une gêne importante à la circulation, particulièrement en cas d'activation du PGTC et des mesures prises à cet effet.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 8 :

Monsieur le Directeur des services du cabinet et de la sécurité du préfet de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, Monsieur le Colonel, commandant le groupement de la gendarmerie de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera adressée, à toutes fins utiles, à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;
- Monsieur le Directeur interdépartemental des routes Est ;
- Monsieur le Chef de la mission du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ;
- Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de la Haute-Marne ;
- Monsieur le Directeur du service d'aide médicale urgente de la Haute-Marne ;

Chaumont, le 19 JUIN 2018


Françoise SOULIMAN



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service sécurité et aménagement

Bureau sécurité et transports

ARRÊTÉ N° 1726 du 28 Juin 2018
Portant réglementation temporaire de la circulation
sur l'autoroute A5 du PR 191 au PR 227 dans le sens Troyes-Langres

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-8 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la circulaire ministérielle n°96.14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

Vu l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier courant n°2215 du 9 août 1996 portant réglementation de la circulation routière sur les autoroutes A 31 et A 5, modifié par l'arrêté préfectoral n°1475 du 28 mai 2014, pour l'exécution des chantiers courants d'entretien et de réparation ;

VU la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau national ;

VU la demande en date du 13 juin 2018, présentée par les Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR), relative à des travaux de grenailage sur chaussée de l'A5 dans le sens Troyes-Langres ;

Considérant qu'il importe d'assurer la protection des usagers ainsi que celle du chantier, et de réduire autant que possible, les entraves à la circulation durant les travaux de grenailage de la voie de droite sur A5 du PR 191 au PR 227 dans le sens de circulation Paris-Dijon ;

Sur proposition de monsieur le Directeur des services du cabinet et de la sécurité du Préfet de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 :

Du lundi 2 juillet 2018 au jeudi 5 juillet 2018, en horaire journalier de 07h00 à 20h00, ainsi que du lundi 09 juillet au jeudi 12 juillet, en horaire journalier de 07h00 à 20h00, Autoroute Paris Rhin Rhône va réaliser des travaux de grenailage sur A5, sur la voie de droite du PR 191 au PR 227 dans le sens Paris-Dijon.

Ces travaux seront réalisés sous neutralisation de voie de droite, avec une voie de gauche réduite à 3,20 mètre.

En cas de problèmes techniques ou d'intempéries, les travaux pourront être reportés du lundi 16 juillet au jeudi 19 juillet, en horaire journalier de 07h00 à 20h00.

Article 2 :

En dérogation à l'article 6 de l'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exploitation sous chantier courant, ce chantier entraînera une réduction de la largeur de la voie de gauche.

Article 3 :

La mise en place et le maintien de la signalisation temporaire ou spécifique de ce chantier seront assurés sous le contrôle et la responsabilité des services APRR.

Cette signalisation devra être conforme aux prescriptions réglementaires contenues dans la huitième partie "Signalisation Temporaire" de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ainsi que dans les guides techniques "Signalisation Temporaire du SETRA notamment le manuel de chantier du chef de chantier relatif aux routes à chaussées séparées.

Article 4 :

Des mesures d'informations des usagers seront prises par le canal :

- De messages sur les Panneaux à Message Variable (PMV, PMVA, PIA), situé en section courante de l'autoroute, et sur les bretelles d'accès autoroutières,
- et des messages sur "Autoroute Info 107.7.

Article 5 :

En cas d'évènement entraînant une gêne importante à la circulation et surtout en cas d'application d'un PGTC (Plan de Gestion du Trafic en Crise), l'information routière sera donnée en temps réel via les sites internet de Bison Futé et d'APRR, afin d'en informer les usagers.

La veille qualifiée 24h/24 de la DDT devra être avertie à l'avance de la mise en place du report et en temps réel de la fin des mesures d'exploitation, ainsi qu'en cas d'évènement entraînant une gêne importante à la circulation, particulièrement en cas d'activation du PGTC et des mesures prises à cet effet.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 7 :

Monsieur le Directeur des services du cabinet et de la sécurité du Préfet de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, Monsieur le Colonel, commandant le groupement de la gendarmerie de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera adressée, à toutes fins utiles, à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ;
- Monsieur le Directeur interdépartemental des routes Est ;
- Monsieur le Chef de la mission du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ;
- Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de la Haute-Marne ;
- Monsieur le Directeur du service d'aide médicale urgente de la Haute-Marne ;

Chaumont, le



Françoise SOULIMAN